



**Formation en cancérologie par e-learning à destination
des pharmaciens d'officine de la région Lorraine.
Conception- cahier des charges et phase test.**

Anne-Claire Dupont

► To cite this version:

Anne-Claire Dupont. Formation en cancérologie par e-learning à destination des pharmaciens d'officine de la région Lorraine. Conception- cahier des charges et phase test.. Sciences pharmaceutiques. 2011. hal-01733674

HAL Id: hal-01733674

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01733674>

Submitted on 14 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE HENRI POINCARÉ - NANCY 1

2011

FACULTE DE PHARMACIE

**FORMATION EN CANCEROLOGIE PAR e-LEARNING A
DESTINATION DES PHARMACIENS D'OFFICINE DE LA
REGION LORRAINE**

CONCEPTION-CAHIER DES CHARGES ET PHASE TEST

Présentée et soutenue publiquement

Le 1^{er} juillet 2011

Pour obtenir

Le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

Par **Anne-Claire DUPONT**

Née le 27 juin 1986 à Nancy (54)

Membres du Jury

Président :	Monsieur Stéphane GIBAUD,	Pharmacien, Maître de Conférences – Faculté de Pharmacie de Nancy
Juges :	Madame Sophie MENETRE,	Pharmacien, Praticien Hospitalier – CHU Nancy
	Madame Nathalie FABIE,	Pharmacien, Praticien Hospitalier – Réseau régional de cancérologie de la région Lorraine ONCOLOR
	Madame Monique DURAND,	Pharmacien, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens

UNIVERSITÉ Henri Poincaré, NANCY 1
FACULTÉ DE PHARMACIE
Année universitaire 2010-2011

DOYEN

Francine PAULUS

Vice-Doyen

Francine KEDZIEREWICZ

Directeur des Etudes

Virginie PICHON

Président du Conseil de la Pédagogie

Bertrand RIHN

Président de la Commission de la Recherche

Christophe GANTZER

Président de la Commission Prospective Facultaire

Jean-Yves JOUZEAU

Responsable de la Cellule de Formations Continue et Individuelle

Béatrice FAIVRE

Responsable ERASMUS :

Francine KEDZIEREWICZ

Responsable de la filière Officine :

Francine PAULUS

Responsables de la filière Industrie :

Isabelle LARTAUD,

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Responsable du Collège d'Enseignement :

Jean-Michel SIMON

Pharmaceutique Hospitalier

Responsable Pharma Plus E.N.S.I.C. :

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Responsable Pharma Plus E.N.S.A.I.A. :

Bertrand RIHN

DOYENS HONORAIRES

Chantal FINANCE

Claude VIGNERON

PROFESSEURS EMERITES

Jeffrey ATKINSON

Marie-Madeleine GALTEAU

Gérard SIEST

Claude VIGNERON

PROFESSEURS HONORAIRES

Roger BONALY

Pierre DIXNEUF

Thérèse GIRARD

Maurice HOFFMANN

Michel JACQUE

Lucien LALLOZ

Pierre LECTARD

Vincent LOPPINET

Marcel MIRJOLET

François MORTIER

Maurice PIERFITTE

**MAITRES DE CONFERENCES
HONORAIRES**

Monique ALBERT

Gérald CATAU

Jean-Claude CHEVIN

Jocelyne COLLOMB

Bernard DANGIEN

Marie-Claude FUZELLIER

Françoise HINZELIN

Marie-Hélène LIVERTOUX

Bernard MIGNOT

Jean-Louis MONAL

Dominique NOTTER

Marie-France POCHON

Anne ROVEL

Maria WELLMAN-ROUSSEAU

Janine SCHWARTZBROD
Louis SCHWARTZBROD

ASSISTANTS HONORAIRES
Marie-Catherine BERTHE
Annie PAVIS

Faculté de Pharmacie

Présentation

ENSEIGNANTS Section CNU^{*1} Discipline d'enseignement

PROFESSEURS DES UNIVERSITES - PRATICIENS HOSPITALIERS

Chantal FINANCE	82	Virologie, Immunologie
Jean-Yves JOUZEAU	80	Bioanalyse du médicament
Jean-Michel SIMON	81	Economie de la santé, Législation pharmaceutique

PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Gilles AULAGNER	86	Pharmacie clinique
Jean-Claude BLOCK	87	Santé publique
Christine CAPDEVILLE-ATKINSON	86	Pharmacologie
Pascale FRIANT-MICHEL	85	Mathématiques, Physique
Christophe GANTZER	87	Microbiologie
Max HENRY	87	Botanique, Mycologie
Pierre LABRUDE	86	Physiologie, Orthopédie, Maintien à domicile
Isabelle LARTAUD	86	Pharmacologie
Dominique LAURAIN-MATTAR	86	Pharmacognosie
Brigitte LEININGER-MULLER	87	Biochimie
Pierre LEROY	85	Chimie physique
Philippe MAINCENT	85	Pharmacie galénique
Alain MARSURA	32	Chimie organique
Patrick MENU	86	Physiologie
Jean-Louis MERLIN	87	Biologie cellulaire
Jean-Bernard REGNOUF de VAINS	86	Chimie thérapeutique
Bertrand RIHN	87	Biochimie, Biologie moléculaire

MAITRES DE CONFÉRENCES - PRATICIENS HOSPITALIERS

Béatrice DEMORE	81	Pharmacie clinique
Nathalie THILLY	81	Santé publique

¹ **Discipline du Conseil National des Universités :*

80ème et 85ème : Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé

81ème et 86ème : Sciences du médicament et des autres produits de santé

82ème et 87ème : Sciences biologiques, fondamentales et cliniques

32ème : Chimie organique, minérale, industrielle

11ème : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

MAITRES DE CONFÉRENCES

Sandrine BANAS	87	Parasitologie
Mariette BEAUD	87	Biologie cellulaire
Emmanuelle BENOIT	86	Communication et santé
Isabelle BERTRAND	87	Microbiologie
Michel BOISBRUN	86	Chimie thérapeutique
François BONNEAUX	86	Chimie thérapeutique
Ariane BOUDIER	85	Chimie Physique
Cédric BOURA	86	Physiologie
Igor CLAROT	85	Chimie analytique
Joël COULON	87	Biochimie
Sébastien DADE	85	Bio-informatique
Dominique DECOLIN	85	Chimie analytique
Roudayna DIAB	85	Pharmacie clinique
Joël DUCOURNEAU	85	Biophysique, Acoustique
Florence DUMARCAY	86	Chimie thérapeutique
François DUPUIS	86	Pharmacologie
Raphaël DUVAL	87	Microbiologie
Béatrice FAIVRE	87	Hématologie
Adil FAIZ	85	Biophysique, Acoustique
Luc FERRARI	86	Toxicologie
Caroline GAUCHER-DI STASIO	85/86	Chimie physique, Pharmacologie
Stéphane GIBAUD	86	Pharmacie clinique
Thierry HUMBERT	86	Chimie organique
Frédéric JORAND	87	Santé publique
Olivier JOUBERT	86	Toxicologie
Francine KEDZIEREWICZ	85	Pharmacie galénique
Alexandrine LAMBERT	85	Informatique, Biostatistiques
Faten MERHI-SOUSSI	87	Hématologie
Christophe MERLIN	87	Microbiologie
Blandine MOREAU	86	Pharmacognosie
Maxime MOURER	86	Chimie organique
Francine PAULUS	85	Informatique
Christine PERDICAKIS	86	Chimie organique
Caroline PERRIN-SARRADO	86	Pharmacologie
Virginie PICHON	85	Biophysique
Anne SAPIN-MINET	85	Pharmacie galénique
Marie-Paule SAUDER	87	Mycologie, Botanique
Gabriel TROCKLE	86	Pharmacologie
Marie-Noëlle VAULTIER	87	Mycologie, Botanique
Mohamed ZAIUO	87	Biochimie et Biologie moléculaire
Colette ZINUTTI	85	Pharmacie galénique

PROFESSEUR ASSOCIE

Anne MAHEUT-BOSSER	86	Sémiologie
--------------------	----	------------

PROFESSEUR AGREGÉ

Christophe COCHAUD	11	Anglais
--------------------	----	---------

SERMENT DES APOTHICAIRES



Je jure, en présence des maîtres de la Faculté, des conseillers de l'ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

D' honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine ; en aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.



« LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION, NI IMPROBATION AUX
OPINIONS EMISES DANS LES THESES, CES
OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES
COMME PROPRES A LEUR AUTEUR ».

REMERCIEMENTS

**A mon président de thèse, Monsieur GIBAUD Stéphane,
Pharmacien, Maître de conférences à la faculté de pharmacie de Nancy,**

Pour me faire l'honneur de vous intéresser à ce travail de thèse et d'en présider la soutenance,
Pour votre enseignement durant ces six années,
Veuillez trouver ici le témoignage de ma gratitude et de mon profond respect.

**A ma directrice de thèse, Madame MENETRE Sophie,
Pharmacien, Praticien hospitalier au CHU de Nancy,**

Vous m'avez accueillie durant mon stage de 5^{ème} année, et fait découvrir les nombreux aspects du métier de praticien hospitalier. Vous m'avez confié ce travail et suivie tout au long de son élaboration.

Pour vos précieux conseils, votre disponibilité et votre confiance quant à ce travail, je vous adresse mes remerciements les plus sincères.

Soyez assurée de ma profonde reconnaissance.

A mes juges,

**Madame FABIE Nathalie,
Pharmacien, Praticien hospitalier au réseau régional de cancérologie de la région
lorraine ONCOLOR,**

Pour votre soutien et vos conseils tout au long de ce travail,
Vous avez suivi avec grand intérêt ce projet et je vous remercie de participer à mon jury de thèse.

Veuillez trouver dans ce travail, l'expression de mon respect et de ma reconnaissance.

Madame DURAND Monique,

Pharmacien, Présidente du conseil régional de l'ordre des pharmaciens,

Vous me faites l'honneur d'accepter de juger cette thèse,

Veillez croire en ma profonde reconnaissance.

A l'ensemble des pharmaciens ayant participé à la phase test de ce projet,

Sans qui ce travail n'aurait été possible

Sincères remerciements.

A Madame Leloup,

Pharmacien, Maître de stage de 6^{ème} année,

Qui m'a accueillie, formée et donné l'amour de la profession.

A toute l'équipe de la pharmacie Leloup,

Merci pour tous les bons moments passés ensemble.

A mon papy Jules, parti un an trop tôt, à qui je dédie cette thèse,

Pour tout l'amour que tu m'as donné,

Tu as été omniprésent dans ma vie, tu m'as accompagnée et soutenue, tu étais comme un troisième parent.

A mes parents,

Qui font tout pour leurs deux filles, et qui ont placé notre bonheur au dessus de tout,

Pour les valeurs que vous nous avez inculquées, pour l'amour et la tendresse que vous nous donnez, pour le soutien dont vous avez fait preuve,

C'est grâce à vous si nous en sommes là aujourd'hui, vous nous avez toujours encouragées à donner le meilleur de nous même,

Merci du fond du cœur.

A ma sœur Lucille,

Avec qui j'ai passé la plus belle enfance possible,

Merci d'être comme tu es,

Merci pour ton soutien, ta joie de vivre, ta foi en moi et ton amour.

A mes fidèles amies Anne-Claire et Marine,

Vous êtes comme des sœurs pour moi, merci d'être toujours là dans les bons comme dans les mauvais moments,

Vous avez cru en moi et m'avez soutenue et rassurée depuis tellement d'années.

A Sophie et Fanny, mes acolytes,

Ces années de lycée et de fac à vos côtés resteront de magnifiques souvenirs,

Entre nos fous rires, nos confidences mais aussi les moments plus difficiles de révisions et de concours, vous avez toujours été là,

Merci pour votre soutien et votre belle amitié.

A tous mes amis,

Sans qui je ne serais pas complètement moi, vous êtes des piliers dans ma vie,

Merci pour votre soutien, votre bonne humeur et tous les bons moments passés avec vous.

A toute ma famille,

Qui m'entoure chaleureusement, me soutient dans tous mes choix et est fière de moi,
Merci d'être toujours là.

A tous ceux qui nous ont quittés,

Que nous n'oublierons jamais et aimons profondément.

A Guillaume,

Qui me donne la force et l'envie de persévérer, qui me soutient dans tout ce que j'entreprends,
qui est toujours là, qui croit en moi,
Je n'entrevois pas ma vie sans toi,
Avec tout mon amour.

Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>Partie I : La Formation Professionnelle Continue FPC</u>	2
1. Descriptif	4
11. Les pré-requis	4
111. Définition de la formation continue	4
112. Le contexte	5
12. Les droits et devoirs	6
13. Le cadre réglementaire	7
131. La législation des années 1960 à nos jours	7
1311. Jusqu'à la loi de 1971	8
1312. Après la loi de 1971	9
132. Lois et code de la Santé publique	10
133. Application à la pharmacie	12
1331. La constitution du Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue ou HCFPC	12
1332. Les conseils nationaux, interrégionaux et régionaux de la formation pharmaceutique continue	13
1333. La convention nationale pharmaceutique	14
14. Moyens de mise en œuvre	15
141. Préparer son projet de formation	15
142. Les voies d'accès à la formation	17
1421. La formation à l'initiative du salarié	18
1422. La formation à l'initiative de l'employeur	19
1423. La formation par accord entre les deux parties	19
1424. Les autres formations	20
15. L'offre et l'évaluation de sa pertinence	21
16. Les moyens de financement	23
2. Présentation des formations disponibles et des différents supports possibles	25
21. Les formations existantes	26
211. En cancérologie	26
212. Les autres formations	27
22. Les supports et leur comparaison	27
3. Le e-learning plus en détails	30
31. Définition	30
32. Fonctionnement	31
33. Les formations existantes	32
34. Place dans la FPC : avantages et inconvénients de cet outil	33

Partie II : La phase test	37
1. Le contexte du projet.....	38
11. Présentation d'Oncolor.....	38
12. Présentation d'Oncotice et du projet hospitalier	39
13. Le projet Onco-TICE officinal.....	40
2. Objectifs du projet officinal	41
21. La phase test.....	41
22. Le cahier des charges	41
3. Matériel et méthodes	42
31. Le groupe de pilotage	42
32. Choix des officines.....	43
33. Choix des thèmes	43
34. Conception des modules.....	44
341. Les cas cliniques.....	45
342. La rédaction des modules de cours	45
3421. Les objectifs pédagogiques	45
3422. Les cas de comptoir.....	46
3423. L'écriture des pavés de cours	46
343. Les petits tests et quiz interactifs.....	47
35. Création sur la plateforme Oncotice.....	47
351. La mise en place des cours.....	47
352. La navigation.....	47
353. Les personnages interactifs, le décor et les animations.....	48
36. Déroulement du test	49
361. Les questionnaires pré-formation.....	49
362. La phase test.....	50
363. Les visites post-formation	51
37. Evaluation des connaissances.....	52
4. Résultats	53
41. Présentation de la population cible.....	53
411. Nombre.....	53
412. Géolocalisation et démographie	53
42. Les modules de cours	57
421. Les pavés de cours et les post-its	59
422. Le décor, les personnages, les animations.....	60
423. Les petits jeux et quiz.....	62
424. Le QCM d'évaluation.....	66
425. Les bonus : liens, forums.....	66
43. Analyse des questionnaires « préformation »	68
431. La formation continue en général.....	68
432. Le e-Learning	69
433. Organisation de la formation.....	69
4331. Prévision du mode d'apprentissage.....	69
4332. Evaluation des connaissances.....	69
44. Analyse des données de la plateforme Onco-TICE	71
441. Déroulement de l'apprentissage	71

442. Evaluation des connaissances.....	72
443. Connexions diverses sur le site Oncotice.....	73
45. Compte-rendu et analyse des visites post-formation.....	74
451. Mode d'analyse	74
452. Organisation réelle de la formation.....	74
4521. Accessibilité	74
4522. Présentation des résultats de la formation	75
453. Bilan sur les modules de cours	77
46. Perspectives	80
461. Généralités.....	80
462. Thèmes souhaités	80
463. Avenir de la formation	81
4631. Prix de la formation.....	81
4632. Rythme de la formation.....	82
464. Remarques	83
5. Discussion	84
<u>CONCLUSION</u>	87
<u>ANNEXES</u>	89
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	115

Liste des figures

Figure 1 : Avantages du e-Learning d'après l'étude Le Préou.....	36
Figure 2 : Répartition géographique des pharmacies lorraines participant à la phase test..	54
Figure 3 : La répartition des 27 pharmacies en fonction des départements lorrains	54
Figure 4 : Répartition des pharmacies en fonction du nombre d'habitants par ville	55
Figure 5 : Page d'accueil Onco-TICE.....	57
Figure 6 : Page d'identification de l'apprenant	58
Figure 7 : Page d'accueil de la phase test officinale	58
Figure 8 : Page de sommaire d'un module.....	59
Figure 9 : Pavé de cours et post-it du module	60
Figure 10 : Le décor et les personnages	61
Figure 11 : Accès aux tests et aux quiz	62
Figure 12 : Exemple de petit test, le QCM.....	63
Figure 13 : Exemple de petit test, le mot croisé	64
Figure 14 : Exemple de petit test, le « chiffres en pagaille »	64
Figure 15 : Exemple de petit test, l'ordre chronologique.....	65
Figure 16 : Exemple de petit test, le Vrai/Faux.....	65
Figure 17 : QCM d'évaluation final.....	66
Figure 18 : Les liens explicatifs.....	67
Figure 19 : Les forums	67
Figure 20 : Le mode d'évaluation des connaissances.....	70
Figure 21 : Représentation du minimum, du maximum et de la moyenne de visualisation des cours	72
Figure 22 : Durées de formation exprimées en temps par module.....	76
Figure 23 : Coût potentiel de la formation proposé par les officinaux par an.....	81
Figure 24 : Rythme de la formation proposé par les officinaux.....	82

Liste des tableaux

Tableau I : Comparatif Bilan de Compétences / Entretien Professionnel	16
Tableau II : Comparatif formations en présentiel et à distance.....	29
Tableau III : Comparatif des avantages et inconvénients du e-learning.....	35
Tableau IV : Composition des équipes officinales	56
Tableau V : Organisation de la formation	75

Liste des annexes

Annexe n° 1 : Le formulaire du FIF-PL « Demande préalable de prise en charge d'une action de formation »	89
Annexe n° 2 : Les objectifs pédagogiques généraux	90
Annexe n° 3 : Le cahier des charges	92
Annexe n° 4 : Les modules de cours « Les inhibiteurs de tyrosine kinase »	99
Annexe n° 5 : Le questionnaire pré-formation	112
Annexe n° 6 : Le questionnaire final sur le Glivec®	114

Liste des abréviations

AFPA	: Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
Agecif	: Association de gestion du congé individuel de formation
ANI	: Accord National Interprofessionnel
APHAL	: Association des Pharmaciens Hospitaliers d'Alsace et de Lorraine
ARH	: Agence Régionale d'Hospitalisation
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
CAP	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
CARIF	: Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée Indéterminée
CEDEFOP	: Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle
CIF	: Congé Individuel de Formation
CNAMTS	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
CNOP	: Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens
CPN-FCC	: Comité Paritaire National de Formation Continue Conventionnelle
CROP	: Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
DIF	: Droit Individuel à la Formation
DPC	: Développement Professionnel Continu
EFEC	: Ecole de Formation Européenne en Cancérologie
EPP	: Evaluation des Pratiques Professionnelles
FCC	: Formation Continue Conventionnelle
FIF-PL	: Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

FNCLCC	: Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
FPC	: Formation Professionnelle Continue
FOAD	: Formation Ouverte et A Distance
Fongecif	: Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation
FSPF	: Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France
GRETA	: GRoupements d'ETAbissements
HCFPC	: Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue
HPST	: Hôpital, Patients, Santé et Territoires
INCa	: Institut National du Cancer
INFFO	: INFormation sur la FOrmation
INPL	: Institut National Polytechnique de Lorraine
JO	: Journal Officiel
LNCC	: Ligue Nationale Contre le Cancer
OGFCCPO	: Organisme Gestionnaire de la formation Conventionnelle Continue des Pharmaciens d'officine
OMPL	: Observatoire prospectif des Métiers et des qualifications dans les Professions Libérales
Oncolor	: ONCOlogie LORraine
Opacif	: Organisme PAritaire de gestion du Congé Individuel de Formation
OPCA	: Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPCA-PL	: Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales
RNCP	: Répertoire National des Certifications Professionnelles
RRC	: Réseaux Régionaux de Cancérologie
SP	: Santé Publique
UNCAM	: Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie
UNPF	: Union Nationale des Pharmacies de France
USPO	: Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine
UTIP	: Union technique InterPharmaceutique

TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour
l'Education

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

INTRODUCTION

La rapidité avec laquelle les découvertes se font, notamment dans le domaine médical, pose la question de la mise à jour permanente des connaissances du professionnel de santé, dont découle alors la qualité du service rendu aux patients.

La formation professionnelle continue est au cœur des discussions politiques, depuis de nombreuses années, et tente de trouver sa juste place. C'est dans cette conjoncture que l'apprentissage par e-learning prend toute sa dimension.

Méthode novatrice d'éducation véhiculée par Internet, elle permet de continuer à perfectionner ses acquis, de manière simple et rapide.

Dans un monde toujours plus changeant et rapide, le e-learning acquiert avec adresse sa notoriété, fondée sur une faculté d'adaptation, de flexibilité et d'autonomie de gestion ainsi qu'une capacité d'actualisation constante.

Le réseau de santé en cancérologie de la région Lorraine, Oncolor, propose une formation certifiante sur la préparation des chimiothérapies anticancéreuses aux préparateurs et pharmaciens hospitaliers depuis 2001. Ces modules de cours ont été transférés sur une plateforme de formation en ligne en 2008.

Les pharmacies de ville ont pris une place grandissante dans la prise en charge des patients atteints de cancer. Il est indispensable pour les équipes officinales de mettre à jour leurs connaissances en cancérologie. Un groupe pilote du réseau Oncolor propose de développer ce concept aux officinaux, en créant une formation modulaire en cancérologie, disponible sur la plateforme de formation en ligne Onco-TICE.

Ce travail de thèse, réalisé en collaboration avec le réseau Oncolor, propose en première partie un historique sur la formation professionnelle continue et ses applications à la pharmacie ainsi que la description des outils de formation à disposition, tels que le e-learning. Dans un deuxième temps, nous verrons la mise en place d'une phase test sur la formation en cancérologie à destination des officinaux, en détaillant sa création, son déroulement et les résultats obtenus.

Une formation spécialisée en cancérologie, par cet outil omniprésent qu'est le e-Learning, a-t-elle un intérêt et un avenir possibles dans les pharmacies de Lorraine ?

Partie I :

La Formation Professionnelle

Continue

FPC

La formation professionnelle continue s'inscrit dans un dispositif de continuité de l'apprentissage.

Destinée à ceux qui ont finalisé leur formation initiale, elle permet à tout individu de se donner les moyens d'être le plus compétent possible dans son domaine, et cela tout au long de son exercice professionnel.

Elle constitue donc un moyen d'amélioration ou d'acquisition de connaissances, de savoir-faire, de culture et de compétences personnelles et professionnelles, et ceci, au-delà de la formation initiale.

La participation à des actions de formation continue est un pilier dans l'exercice des professionnels de toutes disciplines. Elle constitue aussi bien un droit qu'un devoir pour chacun.

Et l'enjeu est de taille lorsqu'il s'agit des professions libérales, qui se doivent de répondre à leurs obligations réglementaires, éthiques et déontologiques de formation professionnelle continue imposée par leur exercice libéral.

Remettant constamment en question son savoir, et désireux d'être au courant des dernières novations, actualités ou méthodologies, c'est le professionnel qui est, lui-même, garant de ses connaissances et de ses compétences.

1. Descriptif

La formation professionnelle continue est un sujet complexe et inhérent à tout corps de métier. Elle s'inscrit notamment dans les droits et devoirs de chaque professionnel de santé. Cette sous-partie présente les définitions, limites et enjeux de cette dernière.

11. Les pré-requis

111. Définition de la formation continue

La formation continue constitue un moyen d'amélioration ou d'acquisition des connaissances, des savoir-faire, de la culture et des compétences personnelles et professionnelles au-delà de la formation initiale.

La formation professionnelle continue ou FPC a, dans ce but, différents objectifs.

Elle tente de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs. Elle permet aussi leur maintien dans l'emploi par la suite.

Elle veut favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle.

Enfin, elle contribue au développement économique et culturel ainsi qu'à la promotion sociale. [1] [2]

En application, la formation professionnelle continue, dans le domaine pharmaceutique, a pour ambition principale, l'entretien et le perfectionnement des connaissances, ainsi que l'amélioration du service rendu aux patients. [3]

L'Union Technique InterPharmaceutique ou UTIP, dans le cadre de son association UTIP Formation Pharmaceutique Continue, *« a pour objet l'amélioration permanente de la compétence et de l'efficacité de ses membres par tous les moyens appropriés, notamment par l'actualisation des connaissances, dans le cadre de la mission de service de santé publique de la pharmacie d'officine et par toute action de formation professionnelle continue. »* [4]

La nécessité de distinguer formation et information est alors primordiale.

Une information est une nouvelle, un renseignement, une documentation sur quelque chose ou sur quelqu'un, portés à la connaissance de quelqu'un. [5] L'information est rapide et claire, la mémorisation est instantanée, sur du court terme.

Faisant suite à la formation initiale, la formation professionnelle continue permet d'acquérir des connaissances et un savoir-faire, nécessaires à l'exercice professionnel. Elle nécessite un investissement personnel pour acquérir ces nouvelles compétences et les conserver à long terme. [1]

L'information est donc mémorisée rapidement sur du court terme, au contraire de la formation, qui nécessite un certain temps d'apprentissage, pour maintenir les compétences acquises dans le temps.

112. Le contexte

Dans le cadre de la recherche perpétuelle de l'accomplissement et de la perfection de l'être, les politiques actuelles, ainsi que les programmes de formation professionnelle et d'éducation, sont fondées sur des principes antérieurs.

En effet, en 1792, dans un climat de post-révolution politique française, Condorcet publie un rapport pédagogique sur la nécessité incontournable de formation continue de l'individu.

Héritier du mouvement encyclopédiste, Condorcet considère que *« l'individu et l'espèce humaine sont perfectibles et que cette perfectibilité découle des progrès corrélatifs de l'instruction et des sciences. En outre, le progrès technique est censé libérer l'homme pour des activités de formation. »* [6]

Il préconise alors une formation centrée sur les adultes, dans le but d'améliorer et de perfectionner l'individu, et cela, tout au long de sa vie.

« En continuant l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer trop promptement de la mémoire ; on entretiendra dans les esprits une activité utile ; on instruira le peuple des lois nouvelles, des observations d'agriculture, des méthodes économiques qu'il lui importe de ne pas ignorer. On pourra lui apprendre enfin l'art de s'instruire par soi-même, comme à chercher des mots dans un dictionnaire, à se servir de la table d'un livre, à suivre sur une carte, sur un plan, sur un dessin, des narrations ou des descriptions, à faire des notes et des extraits... » [6]

Pour atteindre ces objectifs, Condorcet envisage, par exemple, l'organisation de conférences hebdomadaires, l'institution d'un enseignement ouvert dans les instituts départementaux... [6]

Loin de ces considérations historiques mais tout aussi intimement liées, les politiques actuelles envisagent une évolution dans la vision de la formation professionnelle.

Initié par l'United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization ou UNESCO, dès les années 1970, le concept d'éducation puis de formation tout au long de la vie, devient un enjeu important de la société. De manière consensuelle, la société de la connaissance requiert un apprentissage permanent. [7] [8]

L'obsolescence rapide, dans tous les domaines de l'environnement du travail, des techniques, des outils, des connaissances et du savoir-faire rend indispensable à la compétitivité, mais aussi à la qualité des services, une adaptation continue des compétences ; aucune formation initiale ne peut satisfaire tous les besoins d'une vie professionnelle, même si un bon équipement intellectuel et concret de base est essentiel.

La réflexion émanant des années 1960-1970 et ayant abouti à la loi de 1971 « portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente » nous donne un aspect général et fédérateur de ce qui se mettra en place dans les années suivantes. [7] [9]

12. Les droits et devoirs

La formation pharmaceutique continue est un droit inhérent à chacun, ainsi qu'un devoir pour chaque professionnel de santé et pour l'équipe qu'il dirige.

La formation professionnelle continue des pharmaciens est décrite et régie par le Code du Travail et le Code de Déontologie, qui est issu du Code de la Santé Publique, et par l'Ordre des Pharmaciens. [10]

Pour chaque pharmacien salarié, c'est un droit affirmé par le Code du Travail, de se former, au-delà de sa formation initiale. [10]

Selon l'article L. 900-1 du Code du Travail, « *La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue [...]*

L'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises, concourent à l'assurer [...]. » [2]

Pour chaque professionnel en exercice, c'est également un devoir régi par le Code de la Santé Publique, au titre de son Code de Déontologie. [10]

Selon l'article R. 4235-11 du Code de la Santé Publique, « *Les pharmaciens ont le devoir d'actualiser leurs connaissances.* » [11]

Enfin, c'est une obligation légale pour tout pharmacien de satisfaire à l'article L. 4236-1 du Code de la Santé Publique, sur la gestion des fonds du développement professionnel continu des professionnels de santé. Cet article fait état de la loi sur la réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires (loi HPST du 21 juillet 2009), « *Le développement professionnel continu a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé [...].* » [12]

13. Le cadre réglementaire

La France tient une place originale avec son système de Formation Professionnelle Continue instauré par la loi de juillet 1971, et réformé à plusieurs reprises.

Etant devenue une dimension essentielle des mutations en cours dans tous pays industrialisés, la FPC tente de répondre par diverses méthodes, aux problèmes engendrés par ces mêmes mutations.

Ainsi, le droit de la formation est la branche du droit du travail qui a été l'une des plus modifiées, depuis ces trente dernières années. [9]

131. La législation des années 1960 à nos jours

Avant 1994 et la constitution du Haut Comité de Formation Professionnelle Continue ou HCFPC, la législation sur la formation continue en France a beaucoup évolué.

1311. Jusqu'à la loi de 1971

Dès l'avènement de la V^e République et sous l'impulsion de son nouveau premier ministre, Michel Debré, ce sont les préoccupations sociales et politiques qui guident la mise en œuvre d'un grand projet de promotion sociale. Visant à répondre aux besoins éducatifs des travailleurs, la promotion sociale doit également permettre un développement économique plus harmonieux. [9]

Selon une étude menée à l'époque, l'économie française doit combler son retard en augmentant aussi bien le nombre de ses ouvriers qualifiés et techniciens que le nombre de formations de ses ingénieurs. A court terme, l'éducation nationale ne peut satisfaire à ces besoins par un accroissement de ces formations initiales. De ce fait, un effort sans précédent de promotion des salariés s'impose. En découlent tous les textes législatifs et les accords des partenaires sociaux des années 1959 à 1971, voulant répondre au fort besoin en main d'œuvre qualifiée ainsi qu'aux aspirations individuelles de promotion des salariés. [13]

Des années 1963 à 1966, sous la pression conjuguée de la concurrence internationale et de l'accélération des mutations techniques, l'économie française se trouve confrontée à des problèmes d'emploi et de restructuration. Les problèmes de formation continue deviennent alors des composantes de la politique étatique de formation professionnelle et d'emploi. La FPC est sans nul doute le moyen essentiel d'une politique active de l'emploi.

Suite aux importants mouvements de grève de mai 1968, une négociation se met en place sur la formation professionnelle. Cette discussion ne s'ouvrira qu'en 1969, avec de multiples objectifs que sont, répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée des entreprises ainsi qu'aux aspirations individuelles de promotion et corriger les inégalités du système scolaire.

Ces négociations n'aboutissent qu'en 1970, avec la création de l'Accord National Interprofessionnel ou ANI. L'ANI est le premier accord de partenaires sociaux sur la formation professionnelle, signé entre organisations patronales et syndicats de salariés. La FPC entre ainsi dans le droit du travail, tout en excluant le secteur public. [9] [13]

C'est la loi Delors du 16 juillet 1971 qui met réellement en forme l'ANI de 1970. Cette loi reconnaît le droit à la formation sur le temps de travail pour tous les salariés. Elle pose le principe d'un financement privé de la formation, créant ainsi un marché de la formation, répondant aux lois de l'offre et la demande. Mais l'innovation essentielle de la loi de 1971, c'est l'obligation de participation des employeurs au financement de la FPC. Ce n'est pas

nécessairement une obligation d'organisation de formations pour leurs salariés mais plutôt une obligation de consacrer un certain pourcentage de la masse salariale à la FPC. Ceci concerne les entreprises de plus de dix salariés, à raison de 0,80% de la masse salariale brute. Et ce taux devrait augmenter progressivement jusqu'à atteindre 2%, au terme de la loi. Cette loi achève alors la mise en place juridique de la formation professionnelle continue. [13]

1312. Après la loi de 1971

De la loi de juillet 1971 à 1994, des réformes successives vont être établies, mais ne modifiant globalement pas l'architecture juridique établie de la FPC. En revanche, elles vont permettre d'élargir le champ des bénéficiaires comme les jeunes en insertion professionnelle, les salariés des entreprises de moins de dix salariés ainsi que les salariés intérimaires ou intermittents. [9]

D'autre part, les réformes vont également concerner les questions de l'initiative de la formation et de son financement. Dès 1978, on distingue bien la FPC à l'initiative de l'employeur, sous la forme du plan de formation, de celle à l'initiative du salarié, sous la forme du congé individuel de formation ou CIF.

D'autres réformes et lois vont compléter le tableau, avec en 1984, la création des fonds de gestion du CIF, et en 1994, la définition du rôle des organismes paritaires collecteurs agréés ou OPCA. [13]

Plus tard, un autre ANI fut signé, le 20 septembre 2003, suivi d'une loi qui modifia la notion d'initiative, en introduisant le droit individuel de formation ou DIF en liaison avec l'entreprise. Les conditions du dialogue social furent également améliorées en donnant un rôle plus important aux instances représentatives. Enfin, la place des salariés fut recentrée comme acteurs de leur formation et de leur évolution professionnelle. [13]

Jusqu'aux années 2010-2011, de nombreuses lois sont parues sur la formation continue et régissent la formation professionnelle continue des pharmaciens et leurs équipes.

132. Lois et code de la Santé publique

Afin de fixer la politique française en terme de formation professionnelle continue, dans les domaines de la santé, trois grandes lois sont parues entre 2002 et 2009. Ce sont :

- La loi sur les droits des malades du 4 mars 2002
- La loi de santé publique du 9 août 2004 (Journal Officiel ou J.O du 11 août 2004) et son décret d'application (J.O du 3 juin 2006)
- La loi HPST ou Hôpital, Patients, Santé, Territoires du 21 juillet 2009 (J.O du 22 juillet 2009)

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système a été publiée au journal officiel du 5 mars 2002. Cette loi reprend les thèmes essentiels au sujet des droits du malade mais aussi des compétences des professionnels. [14]

C'est dans son titre III « Qualité du système de santé », chapitre II « Formation médicale continue et formation pharmaceutique continue », articles 59 à 61 que l'on retrouve des notions de formation professionnelle continue transposées au système de santé, et plus précisément concernant la pharmacie.

Selon cette loi du Code de la Santé Publique, la formation continue constitue une obligation pour tous les médecins, pharmaciens, biologistes et odontologistes. Elle ne concerne alors que les pharmaciens et pas l'ensemble de l'équipe officinale.

Elle décrit les modalités de formation, les missions et la composition des conseils nationaux de la formation continue. [15]

La loi du 9 août 2004 relative à la politique de Santé Publique a également permis d'en fixer les objectifs et les moyens, et ceci, pour tous les acteurs et professionnels de santé. C'est notamment dans son titre V « Recherche et Formation en santé », chapitre 3 intitulé « Formation médicale continue » que le thème de la formation professionnelle continue est abordé. [14] [16]

Cette seconde loi de santé publique observe des changements radicaux dans le dispositif institutionnel de santé publique, tant au niveau national que régional. Elle affirme de réelles ambitions pour le système de santé, entre autres développer la recherche et la formation en santé, en étendant l'obligation de formation continue à d'autres professionnels de santé. Cette loi étend donc l'obligation de formation continue à toute l'équipe officinale, c'est-à-dire aux préparateurs en pharmacie. [17]

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place une organisation de la formation pharmaceutique, avec la création de structures responsables, tels que le Conseil National de la Formation Pharmaceutique Continue ou CNFPC, ainsi que des conseils régionaux et interrégionaux. Ces structures permettront alors de valider l'obligation de formation continue pour chaque pharmacien, ainsi que d'en fixer les orientations. [17]

Enfin, la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires, ou loi HPST, introduit la notion de Développement Professionnel Continu ou DPC dans lequel la formation continue est fusionnée avec l'Evaluation des Pratiques Professionnelles ou EPP. [18]

En effet, les professionnels de santé seront mieux formés, responsabilisés et reconnus comme tels, ceci, entre autres, par l'amélioration des formations, initiale et continue, le renforcement de l'évaluation des pratiques professionnelles ainsi que l'incitation aux coopérations entre professionnels. [19] [20]

C'est notamment dans son titre II « Accès de tous à des soins de qualité », article 59 que la loi HPST pose les jalons de la DPC, à travers quatre articles, de L. 4133-1 à L. 4133-4. [18]

- L'article L. 4133-1 reprend ainsi la définition du Développement Professionnel Continu. Il a pour objectifs « l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Il constitue une obligation pour les médecins. »
- L'article L. 4133-2 détermine les modalités selon lesquelles les médecins satisferont à leur obligation de DPC, selon lesquelles l'ensemble des organismes de DPC seront enregistrés ainsi que le financement de leurs programmes et, leurs actions prioritaires. De plus, un décret présente la commission scientifique indépendante, sa composition, son fonctionnement et ses missions.
- L'article L. 4133-3 énonce l'assurance du respect de l'obligation de DPC des médecins par les instances ordinales.
- Enfin, l'article L. 4133-4 indique que les employeurs publics ou privés sont tenus de prendre les dispositions nécessaires au respect de l'obligation de DPC des médecins salariés.

Par ailleurs, la loi HPST replace le pharmacien d'officine dans le parcours de soins. Elle ouvre ainsi la voie à une évolution essentielle du rôle du pharmacien, dans une logique d'optimisation de la chaîne de soins. [21]

Ce sont les articles 36 et 38 du titre II « Accès de tous à de soins de qualité », qui redéfinissent le rôle et les missions du pharmacien d'officine. [24] L'article 36 est relatif au conseil pharmaceutique pour le premier recours, l'article 38 traitant du rôle du pharmacien d'officine et de ses nouvelles missions. Dans ce contexte, la notion de DPC prend également

toute son ampleur, outil essentiel au respect de cette nouvelle définition du pharmacien d'officine. A terme, la DPC devra regrouper la FPC avec la FCC ou Formation Conventionnelle Continue (cf. Partie 1333.). [22] [23]

Les décrets d'application de la loi HPST sont attendus au 1^{er} janvier 2012. [18]

133. Application à la pharmacie

La législation française a posé les jalons de la FPC. Au niveau de la santé, et plus particulièrement de la pharmacie, la profession s'est entourée de structures personnalisées, afin de maîtriser au mieux la formation de chacun de ses membres.

Cela débute en 1994 par la constitution d'un comité spécialisé dans la formation continue des pharmaciens. Ensuite ce sont des conseils nationaux, régionaux et interrégionaux qui essayeront de se mettre en place. La formation pharmaceutique continue provient officiellement de la loi sur les droits des malades du 4 mars 2002 et évolue avec la loi de santé publique du 9 août 2004. Puis, en 2006, est signée une convention nationale pharmaceutique, d'où émane la Formation Conventionnelle Continue ou FCC. [17]

1331. La constitution du Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue ou HCFPC

Le Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue ou HCFPC est né le 27 juin 1994, dans le but de fédérer la formation continue des pharmaciens, quelle que soit leur activité.

Les missions essentielles de ce comité sont l'évaluation et l'agrément de programmes de formation continue, destinés aux pharmaciens. Afin de satisfaire à ces missions, ce comité a préalablement défini des objectifs aussi bien professionnels que pédagogiques. Les organismes prétendant proposer des formations dans le cadre de la FPC, doivent satisfaire à un ou plusieurs de ces objectifs. L'agrément est ensuite obtenu pour une durée de deux ans. Les pharmaciens peuvent identifier facilement et directement quelles sont les formations agréées et adaptées. Une base de données regroupant ces formations ainsi que celles non soumises à l'agrément du HCFPC est mise à disposition sur le site de l'Ordre des Pharmaciens. L'avantage est de pouvoir rechercher une formation sous différents critères, selon un thème, un organisme, une période, un département et également rechercher une formation diplômante ou agréée par le HCFPhC. [24]

En 1999 et en 2002, le HCFPC adresse à tous les pharmaciens en exercice « le livret de la formation pharmaceutique continue », afin de se constituer un dossier individuel personnalisé. Il est également disponible, sur simple demande écrite à l'Ordre des pharmaciens. [24]

Ce comité est la première institution fédératrice de la formation pharmaceutique continue. Après la loi de 2002 sur les droits des malades et la loi de santé publique de 2004, de nouvelles institutions doivent être créées, aussi bien à échelle nationale que régionale.

1332. Les conseils nationaux, interrégionaux et régionaux de la formation pharmaceutique continue

Afin de satisfaire à l'objectif de formation continue et dans la continuité du HCFPC, un Conseil National de la Formation Pharmaceutique Continue (CNFPC) doit être créé. [16]
Selon le Code de la Santé Publique, ce conseil national aura pour missions essentielles de fixer les orientations nationales de la formation pharmaceutique continue, d'agréer les organismes intervenant dans le domaine de la formation et de définir les moyens de validation du respect de l'obligation de formation. Par ailleurs, il donnera un avis au ministre chargé de la santé sur toutes les questions concernant la formation pharmaceutique continue. [14]

Le conseil national de la formation pharmaceutique continue sera composé de représentants, de l'Ordre National des pharmaciens, des organisations syndicales représentatives d'employeurs et de salariés, des unités de formation et de recherche en pharmacie et des organismes de formation, ainsi qu'un représentant du ministre de la santé et d'un autre du ministre de l'enseignement supérieur. Le conseil comportera un président et un vice-président élus en son sein, et la durée de mandat est de cinq ans. Le conseil se réunira avec les représentants de chacun des organismes et des institutions le composant, trois fois par an, afin de se concerter sur les actions mises en œuvre et d'établir celles à conduire. Un rapport annuel sur le bilan de la formation pharmaceutique continue sera rendu public par ce conseil. [14]

Il existera par ailleurs des conseils régionaux et interrégionaux de la formation pharmaceutique continue. Ces derniers auront pour missions la détermination des objectifs régionaux ou interrégionaux de la formation pharmaceutique continue, en cohérence avec ceux fixés au plan national, la validation tous les cinq ans du respect de l'obligation de formation continue, et la formulation d'observations et de recommandations en cas de non-

respect de cette obligation. Ces conseils adresseront, chaque année, un rapport sur ces activités, au conseil national.

Ces conseils seront composés, pour chaque région, des représentants des mêmes catégories que celles du conseil national. La durée de leur mandat sera de cinq ans, un président sera nommé parmi les membres de chaque conseil, par le représentant de l'Etat dans la région. Pour un conseil interrégional, ce sera au ministre chargé de la santé que reviendra ce droit. [14]

Malheureusement, de nombreuses dissensions internes à la profession bloquèrent ce projet de dossier, qui fut alors abandonné. Ces structures ne virent donc jamais le jour.

1333. La convention nationale pharmaceutique

Attendue depuis de nombreuses années pour redonner aux pharmaciens le rôle de professionnels de santé à part entière, une nouvelle convention voit le jour. En effet, la nouvelle convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine voit le jour quelques années après la constitution du HCFPC et de l'essai de mise en place des conseils régionaux et nationaux de la formation pharmaceutique continue. La signature de la Convention Nationale Pharmaceutique entre l'UNCAM, Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie, et les trois syndicats représentatifs des pharmaciens titulaires s'effectue le 29 mars 2006. Ces trois syndicats sont la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF), l'Union Nationale des Pharmacies de France (UNPF) et l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine (USPO). [25] La convention est approuvée par l'arrêté du 11 juillet 2006 et publiée au journal officiel du 25 juillet 2006. [26]

Outre la valorisation des relations entre le pharmacien d'officine et l'assurance maladie, la convention amène un tout nouveau dispositif, dans le cadre de la formation continue.

Ce nouveau dispositif est la Formation Conventionnelle Continue ou FCC. Mise en place en 2010, son but est de proposer aux pharmaciens titulaires d'officine et signataires de la convention, des formations courtes de un à deux jour(s) sur des thèmes conventionnés. Cela revient à six journées de formation par an que le pharmacien peut déléguer à son ou ses adjoints. Elles sont prises en charge par l'UNCAM, et donnent lieu à une indemnisation du titulaire de 330 euros par jour, pour perte de ressources. Les thèmes de formation proposés sont variés et les formations sont données sur l'ensemble du territoire français. [25][27][28]

Pour gérer ce système de formation, l'OGFCCPO ou Organisme Gestionnaire de la Formation Conventionnelle Continue des Pharmaciens d'Officine est créé. Il lance chaque année des appels à projets auprès des organismes de formation, conformément aux thèmes retenus par les parties signataires. Il gère également les fonds alloués à la FCC et procède au règlement des formations agréées. [29]

Les agréments sont délivrés par le CPN-FCC, c'est-à-dire le Comité Paritaire National de la FCC, qui élabore également le cahier des charges des actions de formation, correspondant aux thèmes de l'année à venir. [30]

14. Moyens de mise en œuvre

141. Préparer son projet de formation

Au cours de sa vie professionnelle, tout salarié peut être amené à entreprendre une formation, de sa propre initiative ou à la demande de son employeur.

Si l'initiative est celle de l'employeur, c'est lui-même qui définira l'objectif à poursuivre pour son ou ses employés. C'est l'employeur qui élabore le Plan de Formation auquel se soumet le salarié. [31] [1]

Si l'initiative émane du salarié, celui-ci peut utiliser un des droits que lui reconnaît la loi, comme le Droit Individuel à la Formation (DIF) ou le Congé Individuel de Formation (CIF), cela, suivant son projet et ses objectifs. L'important est de s'interroger sur sa démarche et de réfléchir aux objectifs voulant être atteints : acquisition de nouvelles compétences, perfectionnement de son métier, possible reconversion...

Deux outils permettent de faire le point et de répondre à des questions comme la plausibilité du projet. Ce sont le Bilan de Compétences et l'Entretien Professionnel. [13] [32]

Le tableau suivant explique l'intérêt, le contenu et la réalisation pratique de ces deux outils professionnels.

Tableau I : Comparatif Bilan de Compétences / Entretien Professionnel

	Bilan de Compétences BC [33] [32] [13]	Entretien Professionnel EP [34] [32] [13]
Quoi ?	Analyse des compétences professionnelles et personnelles, des aptitudes et des motivations des salariés	Elaboration d'un projet professionnel en fonction des aptitudes du salarié et des besoins de l'entreprise
Pour qui ?	- Tout salarié avec 5 ans d'ancienneté dont au moins un an dans l'entreprise - Critères spécifiques pour les CDD	- Tout salarié avec 2 ans d'activité dans une même entreprise - Possibilité d'EP tous les 2 ans
Initiative	- Employeur : cadre du plan de formation de l'entreprise - Employé : durant ou en dehors de son temps de travail	Employeur (ou son représentant) ou salarié
Durée	Maximum vingt-quatre heures de temps de travail consécutif	Pendant ou hors temps de travail
Déroulement	Dans le secret professionnel par l'organisme prestataire du bilan	Par l'entreprise
Financement	Convention tripartite entre le bénéficiaire, l'organisme prestataire du bilan et l'organisme collecteur paritaire agréé appelé à financer le bilan	Exclusivement par l'entreprise

Ces deux outils ayant aidé à la définition des objectifs du projet de formation, il s'agit par la suite de réfléchir au type de formation voulue : [14]

- Formation courte ou longue ?
- Avec quels contenus ?
- Accessible à quel niveau ?
- Dispensée par quel organisme ?
- Sanctionnée par un diplôme ou non ?

Afin d'éviter toute erreur d'aiguillage, il est possible de se renseigner auprès de l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé OPCA² des fonds de la formation continue dont relève l'entreprise.

² OPCA : Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés collectent une partie des contributions « formation » des entreprises. Ils mutualisent l'ensemble des fonds et financent en retour des formations selon les demandes des entreprises adhérentes. Un annuaire des OPCA existe sur le site suivant <http://www.formation-continue.fr/-organismes-paritaires-collecteurs-agrees-.html>. [35]

Les salariés peuvent aussi prendre rendez-vous avec un conseiller d'orientation d'un centre AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), se renseigner dans les universités ou au sein des GRETA³. [31]

Une fois le parcours de formation défini, il faut trouver le moyen de le mettre en œuvre, suivant l'initiateur du projet.

142. Les voies d'accès à la formation

Contrairement à d'autres pays, le système de formation professionnelle continue en France revêt plusieurs aspects. En effet, il est impossible de parler d'une seule FPC, tant il a été créé de multiples organismes, avec une immense diversité d'objectifs, de pédagogies et de résultats.

Néanmoins, au sein du pôle salarial, il est possible de distinguer trois grandes catégories pour les dispositifs existants : ceux émanant de la volonté du salarié, ceux initiés par l'employeur, et enfin ceux formés par accord entre les deux parties.

Chacun de ces dispositifs répond à un cadre légal et réglementaire précis. En effet, ils se différencient à la fois par leur durée, leur statut pendant la formation, leur source de financement, leur organisation et bien-entendu, leur mode d'accès. [14] [31]

Les partenaires sociaux et l'État ont créé et mis en place ces différents dispositifs dont voici les principaux : le congé individuel de formation ou CIF à l'initiative du salarié, le Plan de Formation de l'entreprise à l'initiative de l'employeur, le droit individuel à la formation ou DIF à l'initiative du salarié mais en accord avec l'employeur. Enfin, il ne faut pas oublier de citer les formations en alternance, et, plus récemment, les contrats et périodes de professionnalisation, et l'apprentissage. [14] [31] [37]

³ GRETA : « Les Greta sont les structures de l'Éducation nationale qui organisent des formations pour adultes, du CAP au BTS dans la plupart des métiers. Pour les autres niveaux de formation, ce sont les services de formation continue des universités ou du Cnam qui sont compétents.

Un Greta est donc un groupement d'établissements publics d'enseignement qui organise des actions de formation continue pour adultes. Il s'appuie sur les ressources en équipement et en personnel de ces établissements pour construire une offre de formation adaptée à l'économie locale. » [36]

1421. La formation à l'initiative du salarié

Le CIF ou Congé Individuel de Formation est défini par le droit de s'absenter de son poste de travail, afin de suivre la formation de son choix, dès lors qu'elle entre dans le champ de la FPC. C'est une initiative personnelle et individuelle. [38]

Tout salarié peut bénéficier d'un CIF, s'il remplit certaines conditions, notamment d'ancienneté, et s'il présente sa demande à son employeur.

Pour pouvoir bénéficier du CIF, il faut justifier d'une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, dans une ou plusieurs entreprises, dont 12 mois dans l'entreprise où l'on présente sa demande.

L'employeur ne peut refuser un CIF à un salarié, à partir du moment où il répond aux conditions pour y prétendre. Il peut, en revanche, reporter sa date de départ en formation, pour raison de service ou si un certain nombre de ses collègues sont déjà absents de l'entreprise dans ce même cadre. [31] [37] [38]

L'action choisie doit être mise en œuvre par un organisme de formation professionnelle déclaré à ce titre auprès du préfet de région. Elle doit permettre au salarié d'atteindre un ou plusieurs objectifs : [31]

- Accéder à un niveau supérieur de qualification
- Changer d'activité ou de profession
- S'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale et à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles

La durée d'un CIF est égale à la durée de l'action de formation suivie dans la limite d'un an pour un stage continu à temps plein, et de 1200 heures pour les stages à temps partiel ou à enseignements discontinus. Un certain temps dit délai de franchise est requis entre deux CIF, il est de $1/12^e$ de la durée exprimée en heure du précédent CIF. [31] [37]

Exemple : 300H de formation → nouveau CIF dans $300/12 = 25$ mois

Une prise en charge de la rémunération du salarié, ainsi que des frais liés au congé, peut également avoir lieu, par des organismes paritaires agréés par l'Etat. [31]

1422. La formation à l'initiative de l'employeur

Chaque entreprise est contrainte d'élaborer un Plan de Formation à destination de ses salariés.

Le Plan de Formation est un document élaboré de manière annuelle ou pluriannuelle, sous la responsabilité de l'employeur et soumis pour avis aux représentants du personnel. Il regroupe aussi bien des actions visant l'adaptation au poste de travail, l'évolution des emplois ou le maintien dans l'emploi, et enfin, le développement des compétences.

C'est l'employeur qui fixe les objectifs, en fonction de ses perspectives économiques, de l'évolution des investissements et des technologies, des modes d'organisation du travail et de l'aménagement du temps de travail. D'autre part, les employeurs sont liés par une convention collective de branche ou par un accord professionnel et ils doivent tenir compte des priorités et moyens de formation professionnelle, arrêtés par les partenaires sociaux, lors de la négociation triennale⁴. [31] [37]

Tout salarié peut bénéficier de cette formation, quelle que soit la nature de son contrat, et sans aucune condition d'ancienneté. C'est l'employeur qui choisit les salariés qu'il souhaite envoyer en formation. Sauf exceptions justifiées, le salarié ne peut le refuser, cela constitue dans le cas contraire une faute professionnelle. [31] [37]

1423. La formation par accord entre les deux parties

Le DIF ou Droit Individuel à la Formation est un droit reconnu du salarié, qu'il peut librement utiliser ou non. [31] [37]

Le DIF a pour objectif la formation continue, en permettant à chaque salarié, de se constituer un certain crédit d'heures d'apprentissage et de perfectionnement. Cela revient globalement à une vingtaine d'heures par an, cumulables sur six ans, et ne dépassant pas la limite de 120 heures. Il faut bien distinguer, le pouvoir d'initiative de formation accordé au salarié, de la mise en œuvre du DIF, dont l'accord est donné par l'employeur, ainsi que dans le choix de la formation.

⁴ Négociation triennale : Pour toutes les entreprises de plus de 300 salariés, l'employeur engage tous les 3 ans une négociation qui porte en partie sur la mise en place d'un dispositif de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), ainsi que des mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées, en particulier en matière de formation, de validation des acquis de l'expérience, de bilan de compétences, ainsi que d'accompagnement de la mobilité géographique et professionnelles des salariés. [31]

Cette dernière a lieu en dehors du temps de travail et, est prise en charge, par l'employeur, selon des modalités particulières et définies. [39]

Elle est ouverte à tout salarié en contrat à durée indéterminée ou CDI, à temps partiel ou complet, ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Elle exclut les salariés en contrat à durée déterminée ou CDD, en contrat de professionnalisation ainsi que les apprentis. [31]

1424. Les autres formations

La formation en alternance associe un enseignement théorique à un stage pratique en entreprise, dans le but d'acquérir une qualification professionnelle. Elle se présente sous la forme d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage. [40] [31]

Le contrat de professionnalisation est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, dont le but est l'acquisition d'une qualification professionnelle, ou pour favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle. S'effectuant en alternance, ce peut-être un contrat à durée déterminée ou indéterminée. [31]

Le contrat d'apprentissage est uniquement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, toujours dans le cadre d'une formation en alternance. Mais ici, ce type de contrat sera sanctionné par un diplôme, d'un niveau enseignement professionnel ou technologique du second degré ou un titre d'ingénieur. [31]

D'autre part, la formation continue des non salariés, c'est-à-dire les professions libérales, les agriculteurs, les artisans, les commerçants, les travailleurs indépendants...est fixée par des règles particulières qui s'appuient sur trois grands fonds d'assurance formation :

- Le FIF-PL ou Fonds Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales
- L'AGEFICE ou Association de GEstion du FInancement de la formation des Chefs d'Entreprise
- Et le FAF-PL ou Fonds d'Assurance Formation des Professions Médicales libérales, maintenant devenu l'OPCA-PL ou Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales

Enfin, les personnes handicapées peuvent solliciter l'AGEFIPH ou fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. [41]

15. L'offre et l'évaluation de sa pertinence

Les structures d'information sur la formation professionnelle continue sont organisées en réseaux spécialisés implantés sur tout le territoire français :

- Au niveau régional, par les CARIF (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation) qui informent les institutions publiques, les formateurs, les organismes de formation et les entreprises de leur région ;
- Au niveau national par le centre INFFO (INformation sur la Formation), association sous tutelle du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, qui a pour mission d'élaborer un programme de développement de l'information, de la documentation et des études dans le domaine de la formation professionnelle continue ;
- Au niveau européen par le CEDEFOP (Centre Européen pour le DEveloppement de la FOrmation Professionnelle) qui collecte et diffuse les informations sur la FPC dans les Etats membres et réalise des études comparatives. [1]

La profession pharmaceutique dispose d'un large panel d'offres possibles de formation, revêtant différents aspects et supports. Cela concerne toutes les branches de la profession, c'est-à-dire aussi bien les pharmaciens d'officine, que les industriels ou encore les hospitaliers et les biologistes.

En ce qui concerne la pharmacie d'officine, elle s'est dotée très tôt, dès 1952, d'une structure ad hoc, l'UTIP ou Union Technique InterPharmaceutique. Chaque année, l'UTIP organise pas moins de 500 séminaires, stages, réunions et conférences sur divers sujets de formation, et ceci, sur l'ensemble du territoire français.

Il propose aussi bien des formations dans le cadre de la FPC que dans le cadre de la FCC avec des formations sur une ou deux journées, s'inscrivant ainsi en complément des actions de formation financées par le FIF-PL et l'OPCA-PL. Ces formations peuvent se décliner en soirée, en journée ou même en ligne par e-learning, selon les possibilités et disponibilités de chacun. [42] La diversité des formations et de leurs supports permet à chacun de trouver celle qui lui correspond, tant sur un plan thématique que sur un plan pratique.

D'autre part, les facultés de pharmacie proposent toutes des formations, essentiellement sous forme de DU, c'est-à-dire de diplômes universitaires. La faculté de pharmacie de Nancy propose notamment un DU de Pharmacie Oncologique.

Elles permettent aussi de centraliser les possibilités de formation, et ainsi d'orienter les pharmaciens dans leur recherche de FPC, s'inscrivant dans la continuité de la formation initiale. Par exemple, via le site de la faculté de pharmacie de Nancy, une partie consacrée à la formation continue est proposée. On découvre que la faculté a un accord avec l'Association de Formation Continue Pharmaceutique de la Région Lorraine pour organiser un enseignement continu, à l'intention des pharmaciens diplômés et tout particulièrement des pharmaciens d'officine. [43]

Un programme des formations proposées par divers organismes est mis à jour trois fois par an et téléchargeable sur le site. On retrouve l'organisme Biologie Prospective ainsi que l'UTIP, l'APHAL et les tables rondes de l'internat.

Enfin, les facultés peuvent également proposer des modules aux professionnels de santé dans le cadre de la formation continue. Ce sont des modules d'enseignement de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. Sur le site de la faculté de Nancy, le programme, les tarifs et le bulletin d'inscription sont disponibles. [43]

Des formations sont également proposées via internet, c'est le e-learning. Ce type de formation novateur et de maniement aisé permet un nouvel essor de la formation continue.

Enfin, les modes de formation classique perdurent, comme les ouvrages et magazines de santé, tels que la revue Prescrire et ses cahiers de formation.

Des formations sont également proposées sous forme de réunions, congrès ou stages organisés par les laboratoires ou les grossistes-répartiteurs. [44]

Des moteurs de recherche sur internet offrent la possibilité de trouver facilement les formations disponibles, tels que sur le site fpc-online, ou encore via le site internet du centre INFFO, référent national en matière d'information sur le FPC. [1]

D'autres sites internet comme le site « WK-Pharma », « Pharmacade » ou « le site annuaire de formation », proposent également des moteurs de recherche, avec sélection de mots clés, de la région, du thème et de l'organisme.

Le site de l'OPCA-PL permet également via un document mis en ligne et mis à jour en mai 2011, d'accéder aux thèmes de formation et barèmes de prise en charge de celles-ci, pour les pharmaciens d'officine adjoints et les préparateurs.

Ces modes de formation n'incluent pas les formations par les représentants commerciaux à l'officine, les inscriptions à des newsletters ou autres. Elles font en effet référence à des modes d'information, qui ne donnent pas lieu à une validation des acquis, comme le nécessite la formation professionnelle.

L'offre est diverse et pour faire le tri entre formations agréées ou non et certifiantes ou non, le site de l'Ordre National des Pharmaciens propose un outil de recherche des formations disponibles, avec sélection possible des critères suivants : le thème, l'organisme formateur, la date, le lieu, une formation diplômante ou non ainsi que celles agréées par le HCFPC ou non. L'agrément des formations passe par une procédure officielle validée par le HCFPC.

Chaque pharmacien est garant de sa formation. Il lui est possible de renseigner précisément ses activités formatrices dans le carnet vert intitulé « la formation continue ». [45]

L'évaluation de la pertinence de la formation continue revêt divers aspects. Comme il a été vu précédemment, des lois ont été fondatrices du système de formation, et des organismes garants de la qualité et de la pérennité de ce dernier. Le HCFPC en est l'emblème, assisté par l'OGFCCPO et le CPN-FCC, délivrant les agréments.

16. Les moyens de financement

Les financements de la formation continue sont nombreux et dépendent de la situation du candidat. En effet, on distingue le salarié, du demandeur d'emploi, de l'intérimaire...ainsi que des non salariés, tels que les professions libérales, les artisans, agriculteurs ou encore les commerçants et travailleurs indépendants.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi, le financement de la formation continue est validé par le pôle emploi, le conseil régional ou encore par le biais d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. [46]

Pour les non-salariés, les conditions d'accès à la formation professionnelle continue sont fixées par des règles particulières. Elles s'appuient sur trois grands fonds d'assurance formation, le FIF-PL, l'AGEFICE et l'OPCA-PL. [41]

En ce qui concerne le financement des actions de formation des officinaux, il en existe deux types : des financements dits obligatoires et d'autres, volontaires.

- Les financements volontaires peuvent être à la charge du professionnel, ou sponsorisés par les grossistes-répartiteurs, via des congrès, ou encore par la presse professionnelle.
- Les financements obligatoires regroupent deux fonds mutualisés, le FIF-PL et l'OPCA-PL, qui pourvoient au financement de diverses actions de formation pour les titulaires d'officine et leurs salariés.

Le FIF-PL ou Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels libéraux est destiné aux pharmaciens titulaires tandis que l'OPCA-PL ou Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales s'intéresse à la formation de leurs salariés, c'est-à-dire les pharmaciens adjoints ainsi que les préparateurs en pharmacie. [10] [47]

Le FIF-PL

Le FIF-PL est un fonds d'assurance formation créé à l'initiative de l'UNAPL ou Union Nationale des Professions Libérales et agréé en 1993. Les bénéficiaires du FIF-PL sont les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (professions du cadre de vie, juridiques, techniques et de santé, à l'exception des médecins). Les organisations syndicales étudient et arrêtent chaque année des critères en termes de thèmes et de montants, pour les prises en charge spécifiques de chaque profession. Ainsi, tout professionnel souhaitant bénéficier d'une prise en charge de sa formation, doit adresser sa demande par un formulaire accompagné de justificatifs, au FIF-PL. Cette demande sera soumise à une commission professionnelle constituée de représentants syndicaux, qui donnera son accord ou son refus de prise en charge, selon les critères établis. [48]

Cf. annexe n°1 sur le formulaire du FIF-PL « Demande préalable de prise en charge d'une action de formation ».

L'OPCA-PL

L'OPCA-PL, anciennement FAF-PL, est également un fonds d'assurance formation créé en 1987. Il collecte et gère les contributions des entreprises libérales, versées au titre de la formation professionnelle de leurs salariés, et accompagne celles-ci et les salariés dans la mise

en œuvre de leur évolution, tout en tenant compte de leurs caractéristiques particulières : codes déontologiques, règles éthiques ou morales, faibles effectifs...

Il recherche des cofinancements extérieurs pour des projets spécifiques de formation. Il élabore des projets innovants pour répondre aux besoins de chaque profession. Il exerce un rôle de conseil et d'analyse des besoins des salariés et des entreprises et via leur service de communication, met à disposition des informations actualisées en temps réel et des outils d'aide interactifs. Enfin, il fournit des informations sur l'évolution qualitative et quantitative des professions libérales, via l'OMPL ou L'Observatoire prospectif des Métiers et des qualifications dans les Professions Libérales. [49]

L'OMPL, association créée le 28 février 2005, réalise des études techniques afin de cibler clairement le secteur des professions libérales et d'anticiper les évolutions, imaginer les inflexions à donner à l'emploi et à la formation. [49]

Le salarié fait alors sa demande de formation, par écrit, à son employeur, qui se doit de répondre dans les trente jours. Le financement par l'OPCA-PL se fait principalement sur des actions prioritaires préétablies, en totalité ou en partie, les autres formations possibles étant alors à la charge de la pharmacie. Cette formation peut se dérouler pendant le temps de travail avec salaire maintenu ou en dehors, avec possibilité de versement de l'allocation de formation, à hauteur de 50% du salaire net horaire du salarié. [49] [50]

Bien entendu, chaque professionnel de santé peut également autofinancer sa formation, lorsqu'elle sort du cadre des prises en charge par ces organismes. Le financement par des laboratoires ou des grossistes-répartiteurs est également envisageable. [10]

2. Présentation des formations disponibles et des différents supports possibles

La formation continue pharmaceutique revêt une importance toute particulière, dans un contexte d'optimisation des connaissances et des savoir-faire des métiers de la santé. Elle est donc essentielle pour l'activité professionnelle du pharmacien ainsi que de tous les membres de l'équipe officinale.

De multiples formations s'offrent aux pharmaciens et préparateurs, que ce soit au niveau des thèmes ou bien des formes d'apprentissage et supports. En effet, comme il a été vu précédemment (partie 1.5.), sont proposées des formations validantes comme les DU dans les facultés de pharmacie, des formations en ligne par e-Learning, des formations écrites via les magazines de santé spécialisées, des congrès, réunions, stages organisés par des organismes de formation, des grossistes-répartiteurs, des laboratoires... [44]

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de la cancérologie, des formations existent mais elles sont encore peu nombreuses, et beaucoup de sujets restent à traiter.

21. Les formations existantes

211. En cancérologie

La formation en cancérologie est moyennement développée, il n'existe relativement que peu de propositions sur ce thème.

A l'aide des moteurs de recherche, il reste facile de sélectionner un thème et une région pour trouver une formation.

Pour la cancérologie, la référence dans la région lorraine est le réseau Oncolor, le réseau régional de cancérologie de Lorraine. Sur le site du réseau, sont proposées des formations en cancérologie pour les infirmiers en partenariat avec l'EFEC ou Ecole de Formation Européenne en Cancérologie, ainsi que pour les préparateurs et pharmaciens hospitaliers sous forme de sessions en e-learning. Pour les pharmaciens d'officine, Oncolor a mis en place, avec la faculté de pharmacie de Nancy, un Diplôme d'Université de pharmacie oncologique, se déroulant sur trois sessions d'une semaine dans l'année.

Le site permet aussi d'avoir accès aux recommandations de l'INCa, l'Institut National du Cancer, sur les différents cancers et les prises en charge thérapeutiques. [51]

La faculté de pharmacie, outre le DU, propose également l'accès à certains modules de cours de la 2^{ème} à la 6^{ème} année dont le module d'oncologie de 4^{ème} année du Professeur Merlin. [43]

L'UTIP propose également diverses formations. Pour les formations en soirée, un thème sur le cancer du sein est proposé, ainsi qu'un thème sur les dispositifs médicaux de perfusion à

domicile, applicable à la cancérologie. Les formations en journée et par sessions e-learning ne proposent pas de thèmes sur la cancérologie ou les soins de support. [42]

Le site de l'Ordre National des Pharmaciens ne propose aucune formation sur des sujets de cancérologie ou de soins de supports dans notre région, pour cette année.

Sur le reste du territoire français, chaque région propose différentes formations sur le thème de la cancérologie. Le principe est le même en ce qui concerne la recherche.

Il est possible de s'orienter vers les facultés de pharmacie, via le conseil régional de l'ordre des pharmaciens, par des moteurs de recherche sur internet ou encore via des organismes de formation tels que l'UTIP.

212. Les autres formations

Pour toutes les autres formations, ici aussi, le principe reste le même. Suivant le thème voulu et le type de formation choisi, l'accès est facilité par les facultés, le site de l'Ordre des pharmaciens, les organismes de formation continue, les moteurs de recherche via internet ou encore les propositions directes de formation, par fax, courrier etc...

22. Les supports et leur comparaison

Comme il a été vu précédemment, les formations sont diverses et se présentent sous différents principes ; ce qui permet à chacun de trouver une formation à sa convenance.

Deux types de formation coexistent, les formations en présentiel, et les Formations A Distance (FAD) ou Formations Ouvertes et A Distance (FOAD). [52]

Formations en présentiel

La formation continue en présentiel correspond au mode de formation traditionnel, selon un mode magistral (information souvent descendante) et pour une durée prédéterminée. C'est un face à face pédagogique : une formation classique avec la présence d'un professeur dans une classe. [53]

Elles concernent les personnes qui peuvent se libérer de leurs responsabilités professionnelles et/ou de leurs obligations personnelles, afin d'assister à des cours. [54]

Ces formations peuvent être données de plusieurs manières :

- Par des conférences ou des soirées
- Par des congrès avec réunion des apprenants et exposition de divers travaux, de nouveaux médicaments, de nouvelles techniques
- Par des cours en amphithéâtre, des diplômes universitaires ou des masters dans les facultés
- Par des stages de formation sur plusieurs jours
- Par des cours du soir

Les formations directes au comptoir via les délégués commerciaux font plus partie de l'information. [44]

Formations en non présentiel : formations à distance FAD ou FOAD

Selon la circulaire n°2001/22 du 20 juillet 2001 de la DGEFP ou Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle [55], une FOD ou FOAD est « un dispositif souple de formation organisé en fonction des besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur. » [56] [57]

La FAD s'adresse aux personnes qui ne peuvent ni se déplacer, les points de formation étant trop éloignés, ni se libérer de leurs contraintes professionnelles et personnelles.

La formation en non présentiel concerne les revues scientifiques comme la revue Prescrire, les fiches du Vidal, ou Thériaque envoyées par courrier, fax ou internet. Cela touche aussi toutes les formations à distance organisées par les divers organismes de formation, par vidéo, par correspondance ainsi que les sessions d'apprentissage par e-Learning.

Des formations par rendez-vous téléphonique ont vu le jour. Proposées pour toute l'équipe officinale, ces conférences téléphoniques concernent essentiellement les nouveaux médicaments, avec les conseils d'utilisation associés. L'interactivité du support informatique et la discussion téléphonique permettent une véritable formation de toute l'équipe.

Le Blended Learning est une forme mixte alliant FAD et formation en présentiel. [58]

Comparaison des deux systèmes

La comparaison entre les deux systèmes de formation continue prend en compte plusieurs points. Tout d'abord, le choix est fonction de la personne, de sa capacité d'apprentissage et de la manière dont il perçoit l'apprentissage. Il faudra tenir compte des aptitudes orales ou visuelles de la personne. Ensuite le reste est une question de disponibilité et de flexibilité de son emploi du temps.

Les formations en présentiel font bénéficier les apprenants d'une organisation prédéfinie, d'un encadrement et d'un suivi personnalisé. De plus, les cours collectifs permettent entraide et échanges entre les apprenants.

Elles impliquent cependant un planning de formation fixe, des horaires non modifiables et des déplacements. [54]

Les formations à distance, FAD ou FOAD, donnent la possibilité de gérer soi-même le déroulement de la formation. Elles sont organisées suivant les possibilités, les obligations et l'emploi du temps de l'apprenant, qui avance à son rythme, dans l'endroit qu'il a choisi pour travailler. D'éventuels frais de déplacements sont évités, et des formations éloignées du lieu de résidence peuvent ainsi être accessibles.

L'inconvénient principal est d'évoluer en totale autonomie, ou partielle, lors d'un suivi par un formateur. L'organisation et la motivation sont alors deux atouts essentiels à la réussite de la formation. Des frais d'envoi pour les cours par correspondance ou des frais de matériel pour le e-learning peuvent également être nécessaires. [58] [59]

En outre, chaque type de formation est intéressant selon ce que chacun recherche. Il est bon d'alterner afin de parfaire au mieux sa formation continue.

Tableau II : Comparatif formations en présentiel et à distance

	Avantages	Inconvénients
Formations en présentiel	Organisation prédéfinie Encadrement, suivi personnalisé Echanges, entraide	Planning fixe, horaires et lieux imposés Frais de déplacements Attention continue
FAD ou FOAD	Gestion personnelle et autonome de la formation Horaires et lieux choisis par l'apprenant Formations éloignées accessibles	Motivation personnelle et organisation nécessaires Frais d'envoi ou de matériel

3. Le e-learning plus en détails

Outil novateur, le e-learning ou « apprentissage en ligne », est une méthode d'apprentissage reposant sur la mise à disposition de contenus pédagogiques via un support électronique, comme les cédéroms, internet, intranet, la télévision interactive... [60]

Dans un monde rendant rapidement toute nouveauté obsolète, il paraît important de pouvoir accéder aux dernières innovations, technologies et connaissances de manière toujours plus simple et toujours plus rapide.

Le e-learning répond à cette demande. Il paraît donc devenir un outil essentiel du 21^{ème} siècle, notamment de tout professionnel inquiet au sujet de ses compétences et désireux de les entretenir et de les perfectionner au maximum.

31. Définition

Etymologiquement parlant, e-learning signifie l'apprentissage par des moyens électroniques. De l'anglais *e-learning*, le français traduit cela par « apprentissage en ligne » ou encore « formation en ligne ». [61]

C'est ici la formation par internet, dont les composants peuvent inclure la diffusion de contenus dans différents formats, l'administration de l'apprentissage et une communauté en réseau d'apprenants, de développeurs de contenus et d'experts.

C'est un outil incontournable des TIC ou Technologies de l'Information et de la Communication et, des TICE, ou Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement. [62]

La commission européenne propose une définition très large du concept de e-learning. C'est « *l'utilisation des nouvelles technologies multimédia et de l'Internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant l'accès à des ressources et des services, ainsi que les échanges et la collaboration à distance* ».

Le but principal est d'améliorer la qualité de l'apprentissage à l'aide de moyens multiples, complémentaires et indépendants. Pour cela, est donné l'accès à des ressources (exercices, cours e-learning, vidéos...), à des services (outils de communication, tutorat, résolution d'exercices...) ainsi que la possibilité d'échanges et de collaboration à distance via des forums, mails ou par téléphone. Le e-learning se déroule en partie à distance mais pas nécessairement totalement, des sessions en présentiel pouvant également avoir lieu. [63]

32. Fonctionnement

L'essor de l'outil e-learning est dû en partie aux limites des formations en présentiel, que sont le coût et le temps de déplacement, un rythme intense, un programme dense, des contraintes de gestion de planning avec au final une faible individualisation de la formation. Le e-learning est une alternative intéressante pour optimiser la formation, en s'affranchissant des contraintes de lieu et de temps. [64]

Le maître mot est formation à distance ; elle repose donc sur l'utilisation de contenus de formation, via un ensemble de moyens informatiques connectés à internet. Les configurations pouvant être différentes, cela peut concerner l'utilisation d'un CD-Rom sur son ordinateur personnel ou l'accès à des programmes dans une université virtuelle d'entreprise. [63]

Le fonctionnement est simple. Les dispositifs et contenus pédagogiques sont mis en ligne sur une plateforme dite LMS « Learning Management System » ou « système de gestion de l'apprentissage ». Ce logiciel LMS permet de gérer l'ensemble de la formation, en particulier, l'hébergement du contenu pédagogique, le contrôle de l'accès aux ressources ainsi que les modalités de tutorat. Les caractéristiques principales sont l'interactivité et la flexibilité de la liaison, qui nécessitent donc une connexion web, internet ou intranet⁵. [64] Elle permet de communiquer en temps réel, en direct ou en différé.

Le e-learning peut également utiliser le système dit de « la boîte de réception virtuelle ». Elle consiste à recevoir les cours et renvoyer les exercices par email. [64]

Dans le système avec la plateforme LMS, les trois acteurs du dispositif sont, le tuteur ou formateur, l'apprenant et l'administrateur de la plateforme :

- Le formateur publie des ressources pédagogiques, des évaluations, suit les activités des apprenants, anime le forum et communique individuellement par email
- L'apprenant consulte les contenus pédagogiques, effectue les évaluations, communique sur le forum ou individuellement avec un tuteur
- L'administrateur installe et assure la maintenance du système, gère les accès et les droits, ajoute des fonctionnalités... [64]

⁵ Connexion intranet : c'est un réseau local et privé utilisant les technologies de l'internet mais ne s'ouvrant pas aux connexions publiques.

C'est un système d'information interne à une organisation ou à une entreprise.

Via la plateforme, l'accès est donné à des contenus pédagogiques, des cours, des exercices ainsi qu'à des outils interactifs de communication comme les forums, messageries, chats ou applications. Les ressources incluses dans ce dispositif ont l'avantage d'être interactives, aussi bien didactiques que sous tutorat, avec des QCM, des tests d'évaluation, des vidéos ou des animations...L'accompagnement par un tuteur complète l'apprentissage individuel et permet un suivi optimal. [64]

33. Les formations existantes

Le e-learning utilise les moyens informatiques pour véhiculer les contenus pédagogiques. Les principaux modes sont l'utilisation de CD-Rom, l'échange de cours et d'exercices via les boîtes e-mails ou encore les plateformes virtuelles LMS avec téléchargement de cours et exercices en ligne.

Trois grands types de formation peuvent alors être décrits :

- La formation à distance autonome sans tuteur : la formation est individuelle, via un CD-Rom, internet ou intranet, avec possibilité d'animation par un guide virtuel (personnage, voix...) ;
- La formation exclusivement à distance avec tuteur : c'est une combinaison de l'apprentissage individuel et du suivi par un tuteur, soit en direct recréant du présentiel à distance, soit en différé via les forums, les emails... ;

Il existe également des classes virtuelles en temps réel où le tuteur peut réunir les apprenants autour d'un forum en ligne.

- La formation mixte, à distance, et en présentiel, appelée aussi le « blended learning » : ce sont des sessions d'apprentissage individuel alternant avec des sessions présentielles en classe. [58] [64]

De nombreux sites internet proposent des moteurs de recherche afin de trouver la formation par e-learning qui correspond à chaque personne, par exemple le site www.fpc-online.com.

Le site www.pharmacade.com est un site de e-learning entièrement dédié à la formation des professionnels de la pharmacie.

Parmi la diversité des offres proposées, chacun peut adapter son parcours. Le professionnel choisit une formation à son niveau, suivant ses attentes et ses objectifs, préférant un type de formation à distance à un autre, ou encore en sélectionnant ses modules de cours.

34. Place dans la FPC : avantages et inconvénients de cet outil

La formation continue revêt une grande importance pour tous les professionnels, notamment dans le domaine de la santé. Le e-learning est un outil intéressant pour la formation de ces professionnels. Néanmoins, plusieurs contraintes liées à son utilisation peuvent freiner son ascension.

Les avantages

Le e-learning possède un large panel de méthodes pédagogiques, alliant aussi bien l'écrit que l'audiovisuel, ainsi que des modalités de travail différentes, soit en individuel, soit en collectif.

La possibilité de classes virtuelles peut être très intéressante pour les entreprises.

La qualité du support est un atout majeur, tout comme la grande interactivité via les nombreuses fonctionnalités proposées.

Se former à distance, c'est faire tomber les barrières géographiques, cela sans nécessiter un matériel important, simplement un ordinateur et une connexion internet le plus souvent. Cela permet de s'affranchir de la dépendance aux services postaux, des cours par correspondance.

L'accessibilité aux modules de cours et aux exercices se fait en temps réel, de manière illimitée, 24 heures sur 24. La connexion se fait quand on le souhaite et également, d'où on le souhaite.

Cette accessibilité constante amène à une grande flexibilité : l'organisation de la formation se fait en fonction de la vie personnelle et professionnelle, selon ses disponibilités. Il est d'ailleurs possible de s'inscrire tout au long de l'année et de moduler le temps de formation prévu.

Le découpage précis, séquentiel et modulaire des cours permet d'évoluer à son propre rythme, la formation est adaptable et permet une grande autonomie. [60] [65] Le taux de compréhension ainsi que la rétention d'informations sont généralement plus élevés que lors des formations en salle. [65]

Le professionnel choisit sa formation suivant son niveau, ses objectifs, ses attentes, la réalise quand et où il le souhaite. Cela personnalise au mieux la formation de chaque personne : l'optimisation du parcours d'apprentissage est certaine.

L'individualité du parcours est généralement complétée d'un suivi par un tuteur qui accompagne de diverses manières le professionnel. Des évaluations rapides, via la technologie interactive, permettent une appréciation quotidienne des progrès. Cela motive d'autant plus la personne en formation.

Outre une économie de temps, les coûts induits sont réduits : aucun frais de déplacement, d'hébergement ou de restauration à régler. [60] [65] [66]

Les inconvénients

C'est un outil novateur qui nécessite un changement des mentalités et des habitudes de travail. L'accessibilité nécessite un minimum de matériel informatique, un ordinateur et une connexion internet. Il peut s'avérer nécessaire de posséder certains logiciels informatiques pour utiliser au mieux les contenus pédagogiques et les différentes fonctionnalités proposés. Tous ces outils peuvent représenter un coût plus important dans le parcours de formation, ainsi qu'une contrainte de mise en œuvre.

L'outil demande donc une certaine préparation ainsi qu'un investissement initial, autant financier que personnel. Il nécessite un effort d'organisation, souvent en dehors du temps de travail et même pendant le temps des loisirs. La motivation personnelle est essentielle aussi bien pour suivre les cours que pour effectuer les tests d'évaluation.

Généralement, une perte de lisibilité du texte est constatée, si la numérisation de supports papiers est utilisée. Aucune trace papier n'est donnée, et les imprimer engendre un coût supplémentaire non négligeable.

Le fait d'être seul devant son écran peut déranger, et rien ne remplace une explication ou une démonstration orale faite par un professeur. Contrairement aux formations en salle, le partage d'expérience ne peut avoir lieu.

Enfin, en cas de problèmes, il sera toujours plus difficile de joindre l'assistance, que ce soit un problème informatique ou de compréhension, suivant les horaires de la hotline.

[65] [66]

Conclusion

Voici un tableau récapitulatif des avantages et inconvénients de cet outil.

Tableau III : Comparatif des avantages et inconvénients du e-learning

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Accessibilité : direct, rapide et simple	Accès nécessitant du matériel informatique et une connexion internet
Personnalisation de la formation	Investissement personnel initial et motivation
Disponibilité 24/24	Pas de traces papier
Flexibilité d'organisation	Trop grande liberté d'organisation
Validation de l'apprentissage par des tests en ligne	Tests non effectués
Possibilité de tutorat	Isolement
Communication aisée (forums, chats...)	Non-utilisation des outils de communication proposés

Une étude publiée par le centre INFFO, l'étude Le Préou, explique les avantages principaux du e-learning, cités par les utilisateurs du concept, dans plusieurs domaines de formation. Nous retrouvons les arguments cités auparavant. [67]

Voici les résultats de cette étude en termes d'optimisation de la formation, donnés sous forme de pourcentages.

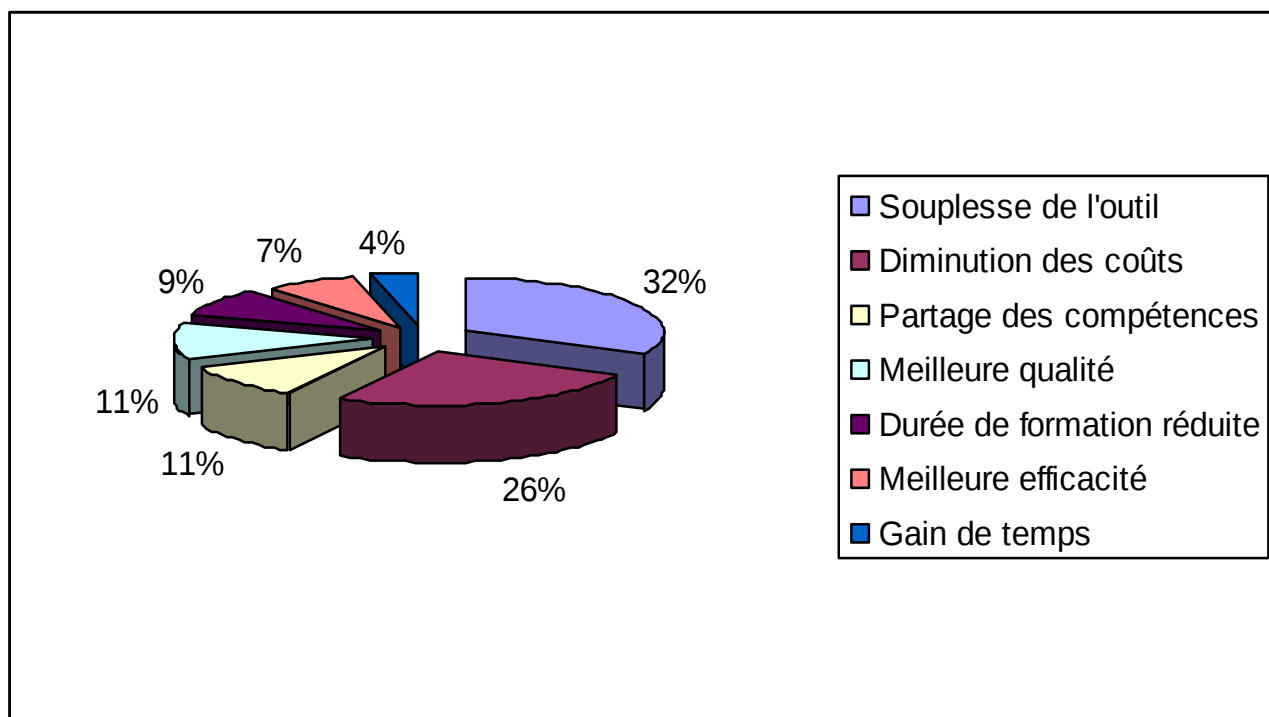


Figure 1 : Avantages du e-Learning d'après l'étude Le Préou

Le e-learning cumule les avantages de la personnalisation, de la flexibilité et de l'adaptabilité et ne présente que peu d'inconvénients intrinsèques. C'est un outil rapide, simple, économique, efficace et disponible à tout moment. Il permet un apprentissage complémentaire et individualisé, se libérant des contraintes de lieu et de ressources humaines.

Il représente cependant un changement profond des habitudes de travail des utilisateurs et des formateurs.

Partie II :

La phase test

La seconde partie va expliquer en détails les objectifs, la réalisation et les résultats d'une phase test de formation continue, dans un groupe de pharmacies de la région Lorraine, via l'outil e-learning.

1. Le contexte du projet

Le point de départ du projet a été initié par le réseau de santé en cancérologie de la région Lorraine, le réseau Oncolor.

1.1. Présentation d'Oncolor

Le réseau Oncolor, réseau de santé en cancérologie de la région Lorraine, est né en juin 1998, après agrément de l'Agence Régionale d'Hospitalisation ou ARH. Il met en collaboration les établissements de santé publics ou privés, et rassemble ainsi tous les professionnels de santé de la région, impliqués en cancérologie. Son but est d'améliorer la qualité des soins donnés aux patients atteints de cancer. [68]

La stratégie portée par le réseau Oncolor est de répondre aux missions d'un réseau régional de cancérologie telles que définies par le Plan Cancer 2003-2007, la circulaire du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie et la circulaire du 25 septembre 2007 relative aux réseaux régionaux de cancérologie (RRC).

Le réseau s'inscrit, depuis sa création, dans une démarche d'amélioration progressive de la qualité des soins, avec entre autres, la rédaction de référentiels régionaux de bonnes pratiques, ainsi que la formation continue des professionnels de santé. [68]

Les projets développés depuis 1998 ont porté sur : [69] [68]

- La pluridisciplinarité
 - Constitution de comités de concertation pluridisciplinaire : définition des stratégies globales de prise en charge du patient tout en vérifiant la conformité de ces procédures, enfin, information et formation de tous les acteurs, y compris le patient,
 - Rédaction de référentiels régionaux par des groupes de travail pluridisciplinaires : documents d'aide à la décision, présentant les principes de prise en charge des tumeurs ou des symptômes, [70]
- Le système d'information,

- La formation des professionnels, médicaux et non médicaux, des établissements membres du réseau, impliqués dans la prise en charge des patients atteints de pathologies malignes (déclaré en tant qu'organisme de formation auprès du préfet de région en décembre 2000),
- Les soins de support.

12. Présentation d'Oncotice et du projet hospitalier

L'activité du réseau Oncolor en terme de formation continue vise à homogénéiser les pratiques professionnelles, dans le but d'améliorer, la qualité des soins délivrés aux patients atteints de cancers, la continuité des soins et la sécurité des malades et des professionnels de santé.

Depuis 2001, une formation certifiante à la gestion d'une UCPC ou Unité Centralisée de Préparation des Chimiothérapies anticancéreuses est organisée par le réseau. Destinée au personnel pharmaceutique, des établissements de santé, cette formation fut menée par une équipe de formateurs responsables de la gestion d'une UCPC. Initialement, cette formation présentielle se déroulait sur cinq jours, avec apprentissage pratique et théorique sur les gestes de reconstitution. [71] [72]

Deux niveaux de formation sont distingués :

- Une formation à la gestion d'une UCPC pour les pharmaciens
- Une formation à la manipulation et à l'organisation du travail au sein d'une UCPC pour les préparateurs en pharmacie hospitalière [71]

Un manuel de formation basé sur un référentiel métier unique a été élaboré, reprenant toutes les activités liées à chacune des étapes du processus de préparation des chimiothérapies.

En 2008, ce manuel a été transféré sur une plateforme de formation en ligne afin de remplacer la formation présentielle. [51] Grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'Enseignement, les TICE, le site Onco-TICE est né, porté par la plateforme de e-learning « open source Moodle⁶ », développée par Oncolor en partenariat

⁶ Moodle « Modular Object Oriented Dynamic Learning Environment » : c'est une plate-forme d'enseignement à distance gratuite [75]

avec l'INPL⁷ et le Groupement de Coopération Sanitaire, Télésanté Lorraine. Considéré comme un outil dit générique par le réseau, il pourra donc être mis à disposition d'autres professionnels de santé. [74] [71]

Depuis l'ouverture d'Onco-TICE en 2008, les pharmaciens et les préparateurs en pharmacie suivent la même formation certifiante de base, l'apprentissage étant toujours théorique et pratique, avec des supports visuels et audio (films, photos).

L'apprentissage est autonome, des forums sont accessibles depuis la plateforme. Une journée d'enseignements dirigés et de synthèse organisée sur Nancy est obligatoire pour obtenir le certificat. L'évaluation théorique des connaissances est réalisée en ligne par QCM et à date fixée, tandis que l'évaluation pratique est réalisée par un pharmacien référent des établissements d'origine des apprenants. A l'issue des évaluations théorique et pratique, et de la journée présentielle, un certificat Onco-TICE est remis aux stagiaires ayant répondu avec succès. [71] [73] [74]

13. Le projet Onco-TICE officinal

L'implication des pharmaciens au sein du réseau Oncolor, dès sa création en 1998, a permis de constituer des groupes de travail régionaux, et de développer différentes actions de formation, de standardisation et d'évaluation des pratiques. Le rapprochement de l'hôpital et de la ville est également un point fort des travaux entrepris.

Un groupe de travail « Officine », établissant le relai Ville/Hôpital, travaille activement au rapprochement entre les pharmaciens hospitaliers et les pharmaciens d'officine, afin de favoriser la meilleure prise en charge possible du patient, à sa sortie d'hospitalisation. [72]

Dès 2004, une forte demande de formations en cancérologie, pour les officinaux, est constatée. En effet, la place grandissante du pharmacien de ville dans la prise en charge du patient cancéreux est incontestable, ceci lors des sorties d'hospitalisation, des chimiothérapies à domicile et des nombreuses thérapeutiques anticancéreuses sortant de la réserve hospitalière. L'idée de construire une formation pour les officinaux, calquée sur le modèle de celle existant pour les pharmacies hospitalières, émerge courant 2009. Le support sera le

⁷ INPL ou Institut National Polytechnique de Lorraine (Etablissement public d'Enseignement et de Recherche avec statut d'Université) [76]

même, la plateforme de formation en ligne, via Onco-TICE, et les cours devront correspondre aux attentes des pharmaciens de ville et leurs équipes.

2. Objectifs du projet officinal

21. La phase test

La première étape est de monter des modules de cours pertinents, pour les officinaux, qui correspondent à leur demande de formation en cancérologie, et directement applicables au comptoir.

Les modules proposés s'inscrivent dans une démarche de formation continue. Ils sont créés et écrits en se basant sur le cahier des charges. (Cf. §22. Suivant)

Néanmoins, l'objectif principal du projet est l'utilisation d'un nouvel outil de formation en ligne, qu'est le e-learning. La plateforme Onco-TICE préexistante et fonctionnelle sert de base à la création du projet officinal.

C'est dans ce contexte que la réalisation d'une phase test est décidée.

La phase test permettra de tester la plateforme Onco-TICE, outil déjà fonctionnel pour les hospitaliers, dans les officines. Une formation en ligne via le e-learning, basée sur des modules de cancérologie, sera-t-elle appréciée des pharmaciens officinaux et de leurs équipes ? La plateforme de e-learning Onco-TICE a-t-elle un avenir prometteur dans la formation continue des pharmaciens d'officine ?

22. Le cahier des charges

Pour créer les modules de cours à destination des officinaux, dans le cadre de la phase test du projet Onco-TICE officinal, il est nécessaire d'élaborer, au préalable, les objectifs pédagogiques.

L'apprentissage actif par e-learning permet aux apprenants de développer un esprit de synthèse. [74] Le but de la formation, par e-learning, ou en présentiel, reste le même : acquérir de nouvelles compétences et avoir des outils pour mesurer et valider ces acquis.

De ce fait, élaborer au préalable des objectifs pédagogiques est incontournable. Ce sont les évaluations qui permettront, par la suite, la validation de ces objectifs. [77]

Cf. annexe n° 2 : Les objectifs pédagogiques généraux

Il est donc essentiel de rédiger un cahier des charges de la formation officinale afin de pourvoir à ces objectifs.

Le groupe Onco-TICE officinal a rédigé ce cahier des charges, servant de base de travail pour la rédaction des cours destinés aux officinaux et leurs équipes. C'est un manuel de référence pour la création et la rédaction des cas cliniques, la réalisation de jeux et de quiz interactifs ainsi que de tests d'évaluation. Il présente également les recommandations pour la présentation des références bibliographiques.

Cf. annexe n° 3 : Le cahier des charges

3. Matériel et méthodes

31. Le groupe de pilotage

Le projet hospitalier initial émane d'un groupe de pharmaciens motivés, via le réseau Oncolor. La demande de formation pour les pharmacies de ville, dès 2004, est venue des membres, pharmaciens d'officine, du réseau. Parmi les groupes de travail formés au sein de la Pharmacie, le groupe "officine" a pour objectif de créer un rapprochement entre les pharmaciens hospitaliers et les pharmaciens d'officine. Le groupe Onco-TICE, quant à lui, participe déjà activement à la formation des pharmaciens hospitaliers, en leur proposant la formation certifiante de gestion d'une UCPC, et celle d'organisation du travail au sein d'une UCPC pour les préparateurs en pharmacie hospitalière. [72]

C'est par le biais du travail du groupe Onco-TICE que la création de la formation officinale et sa phase test démarre.

Le groupe pilote comprend les pharmaciens formateurs, praticiens hospitaliers, Mme Sophie MENETRE, Mme Véronique NOIREZ, Mme Catherine VALLANCE et Mme Nathalie FABIE, pharmacien du réseau Oncolor.

Deux étudiantes, Amélie BALAUD et Clémence GRIMLER font également partie du groupe pilote. Elles ont rédigé des modules de cours à destination des officinaux.

Les thèmes retenus sont les soins de support et le cancer colorectal. Certains de ces modules font partie des modules présentés aux pharmaciens durant la phase test.

Le travail qui m'a été confié consiste, premièrement, en la rédaction d'un cas clinique en rapport avec une thérapeutique anticancéreuse, ensuite en la réalisation d'une phase test dans des pharmacies de la région Lorraine, de la conception et de l'étude des résultats à l'interprétation de ceux-ci.

32. Choix des officines

Une phase test d'un projet nécessite de réunir un groupe testeur représentatif. Dans le cas de la phase test officinale, l'échantillon doit regrouper des pharmacies différentes, en termes de taille, avec une petite ou une grande équipe, mais aussi de localisation, à la ville ou à la campagne.

Toute la région Lorraine devant être représentée, des pharmacies de chaque département sont sélectionnées.

Les pharmacies retenues sont des pharmacies déjà connues pour leur grand intérêt dans les projets de formation continue. En effet, l'objectif principal de cette phase test est d'évaluer l'intérêt de l'outil e-learning plus que le contenu de la formation. Cela nécessite donc de sélectionner des pharmaciens déjà intégrés dans le processus de formation et motivés pour participer à des projets tests.

Après sélection du groupe test, chaque pharmacie est contactée par le biais de son pharmacien titulaire. Le projet est présenté et un temps de réflexion est donné, avant d'obtenir l'accord de participation au projet.

33. Choix des thèmes

Le groupe pilote a défini trois grands thèmes de travail. Les deux premiers thèmes sont rédigés par les deux autres étudiantes du projet, Amélie et Clémence, respectivement sur les soins de support et le cancer colorectal. Ils sont consultables dans leur thèse « Proposition d'une formation modulaire à destination des officinaux pour la prise en charge en ville des patients atteints de cancer-Soins de support-Cancer colorectal », présentée et soutenue publiquement le 8 décembre 2010. [78]

Les soins de support sont « l'ensemble des soins et des soutiens nécessaires aux personnes malades, parallèlement aux traitements spécifiques (chirurgie, chimiothérapie et radiothérapie), tout au long de la maladie ». [79] L'équipe officinale tient un rôle prépondérant dans la recherche et la gestion des effets indésirables, l'information aux patients et à leurs familles ainsi qu'un rôle d'écoute et de soutien. La nécessité de se perfectionner dans le domaine des soins de supports est une évidence pour les officinaux.

Le cancer colorectal est également un sujet de formation important, de par sa fréquence, 3^{ème} cancer chez l'homme et 2^{ème} chez la femme, et son actualité avec les campagnes de santé publique. [80] [81]

Le troisième thème vient compléter les deux premiers sur le volet thérapeutique de la formation présentée. En effet, dans une formation sur la cancérologie, il paraît essentiel de développer une partie basée sur les traitements, point essentiel de la prise en charge du patient, avec l'importance du relai hôpital/officine de plus en plus prépondérant.

Il concerne une thérapeutique anticancéreuse, les inhibiteurs de tyrosine kinase, avec en chef de file, le Glivec®. C'est une thérapeutique relativement récente, disponible en ville, faisant partie de l'activité de dispensation des pharmacies d'officine.

Les sujets présentés dans cette formation modulaire sont donc l'alopécie, dans les soins de support, le dépistage du cancer colorectal et les inhibiteurs de tyrosine kinase.

34. Conception des modules

Le groupe de travail de pharmaciens-formateurs du réseau Oncolor a élaboré un cahier des charges pour la rédaction des modules de formation.

Pour chaque module, une pathologie ou un thème spécifique doit être utilisé. Le niveau de connaissances doit être adapté au public officinal, c'est-à-dire, ni trop simple ni trop pointu. L'objectif est de partir de cas cliniques concrets en rapport avec l'activité officinale.

Cf. annexe n° 3 sur le cahier des charges

341. Les cas cliniques

Les cas cliniques choisis servent de supports à la rédaction des modules de cours. Ils sont issus de cas réels hospitaliers, émanant de l'hôpital d'enfants de Brabois ou du Centre Alexis Vautrin, ou de cas officinaux.

D'après le cahier des charges, ils sont rendus anonymes et permettent de couvrir l'ensemble du thème ou de la pathologie. Ils sont le point de départ de création des questions de comptoir, qui recréent une situation réelle d'échanges entre le patient et le pharmacien, dans une pharmacie de ville.

342. La rédaction des modules de cours

3421. Les objectifs pédagogiques

D'après le cahier des charges, pour chaque thème ou pathologie, la définition des objectifs pédagogiques est une nécessité préalable à la rédaction.

Les objectifs pédagogiques sont les capacités à atteindre les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire, nécessaires pour maîtriser les compétences recherchées. [82] Ils permettent de définir les étapes du parcours de formation et leur durée, de choisir les moyens pédagogiques adaptés et d'élaborer les grilles d'évaluation des compétences. [83] Ils se déclinent en objectifs généraux scindés en objectifs spécifiques. [84]

L'*annexe n° 2* présente les objectifs pédagogiques généraux des thèmes de formation de cancérologie.

Dans le cadre du module dédié aux inhibiteurs de tyrosine kinase, les objectifs pédagogiques spécifiques sont les suivants :

- Connaître les différents inhibiteurs de tyrosine kinase
- Connaître leurs propriétés et leur mode d'action
- Connaître leurs indications
- Connaître les posologies, le mode et le rythme d'administration
- Connaître leurs contre-indications
- Connaître les interactions médicamenteuses
- Connaître les effets indésirables

Ces objectifs définissent le plan du module et permettent d'élaborer les questions relatives à l'évaluation pour la validation des connaissances.

3422. Les cas de comptoir

A partir des cas cliniques étudiés, l'intérêt est d'imaginer des petits cas de comptoir qui correspondent à la pratique quotidienne des officinaux.

En effet, sous forme de cas clinique cela rend l'information très dense, très technique et aussi très scolaire, donc peu attractive. Des questions de comptoir sont donc formulées à partir du cas clinique, afin de coller le plus possible à la réalité. Elles sont attrayantes et recréent une situation habituelle de l'exercice officinal.

3423. L'écriture des pavés de cours

La rédaction des pavés de cours respecte les recommandations générales du cahier des charges. Ils sont également vérifiés et corrigés par des professionnels de santé, par exemple, par des praticiens hospitaliers du Centre Alexis Vautrin pour les modules tirés de la thèse d'Amélie et Clémence.

Ils sont définis par les objectifs pédagogiques. Ils sont introduits par un petit cas de comptoir entre le pharmacien et le patient.

Chaque page de cours correspond à un point d'entrée du cas de comptoir, soit une question du patient, soit une réflexion du pharmacien.

Pour être accessible à toute l'équipe, aussi bien au niveau compréhension que présentation, la rédaction des pavés de cours suit certaines règles, préétablies par le cahier des charges (*annexe n°3*) :

- Rédaction avec des phrases construites, claires et précises
- Vocabulaire adapté, ni trop simple, ni trop complexe, dans un français courant
- Sous Word, police times, taille 12 et marges du document prédéfinies
- Prévoir les illustrations type photos, schémas, tableaux et figures...

Les pavés de cours s'articulent autour du cas de comptoir, ils s'enchaînent de manière fluide et cohérente.

Les points plus scientifiques sont expliqués et intégrés au texte. Des liens sur les notions plus approfondies sont disponibles, chacun étant libre d'y accéder ou non. Cela permet un apprentissage à deux niveaux de difficulté.

Un « post-it » final reprend les points importants du cours : c'est un moyen de visualiser directement les idées principales à retenir.

Cf. annexe n°4 : le module sur les inhibiteurs de tyrosine kinase

343. Les petits tests et quiz interactifs

Le cahier des charges prévoit la création de quiz interactifs après chaque pavé de cours. Il est possible de regrouper plusieurs pavés sur le même thème.

Ils sont non obligatoires pour l'apprenant mais permettent de reprendre les éléments fondamentaux à retenir et de fixer la mémorisation. Ils permettent d'évaluer les connaissances acquises pendant la lecture des cours.

Ils rythment l'apprentissage, le rendent plus ludique et plus attractif.

(Annexe n°3 : Cahier des charges)

Ces tests sont conçus grâce au logiciel libre canadien « Hot Potatoes ».

Il est possible de créer cinq types différents d'exercices avec ce logiciel : des questionnaires à choix multiples (QCM), des mots croisés, des textes lacunaires, des tests de mise en correspondance et de remise en ordre des mots. [85]

Différents petits tests sont disponibles dans les modules de cours, par l'intermédiaire d'un lien « testez vos connaissances » ou « quiz ».

35. Création sur la plateforme Oncotice

351. La mise en place des cours

Les pavés de cours des trois thèmes retenus sont tous rédigés et corrigés courant mars 2010. Présentés sous format Word, la manipulation consiste à les encoder pour les mettre sur la plateforme de formation Onco-TICE. C'est l'administrateur de la plateforme, employé par le réseau Oncolor, qui réalise ce travail d'encodage, en étroite collaboration avec les pharmaciens du projet Onco-TICE.

352. La navigation

La plateforme de formation doit être agréable et facile de manipulation. Les cours de la phase test officinale sont intégrés via un onglet « Module de formation-Officine » sur la page

d'accueil d'Onco-TICE. L'accès aux trois thèmes de formation se fait ensuite via une fenêtre pop-up⁸.

La navigation sur le site est didactique et des boutons pour revenir au sommaire des cours sont disponibles pour la faciliter.

Il est possible d'accéder via la page d'accueil à deux forums :

- Un forum des nouvelles où chaque participant est automatiquement inscrit, afin d'être informé des nouvelles, des modifications ou toute autre donnée que le formateur veut donner aux apprenants
- Un forum de discussion, où chaque participant peut poser des questions à un formateur

Enfin, un onglet « participants » permet à chacun de voir les autres participants du test.

353. Les personnages interactifs, le décor et les animations

Afin de rendre la fonctionnalité et l'aspect de la plateforme encore plus agréables, l'illustration des scènes de comptoir a été entièrement créée en fonction de chacun des thèmes retenus.

Tout le décor et les personnages ont été imaginés et dessinés par Mme Alexandra HERBST, infographiste au sein du réseau Oncolor, en étroite collaboration avec la pharmacienne du réseau Oncolor, Mme Nathalie FABIE.

Le décor représente deux personnages, le pharmacien et le patient, séparés par un comptoir sur lequel repose un ordinateur, outil indispensable dans la pratique de l'art du pharmacien. Une croix verte est placée au-dessus des personnages, pour symboliser la pharmacie d'officine.

Le pharmacien est représenté sans blouse, mais avec un signe distinctif des autres personnages, une croix verte sur sa chemise.

D'autres praticiens ont été créés, toujours avec ce signe distinctif sur leur chemise, un caducée pour les médecins, une croix rouge pour les infirmières. Les praticiens de ville sont représentés sans blouse, les praticiens hospitaliers, avec blouse.

⁸ Fenêtre pop-up : C'est une fenêtre secondaire qui s'affiche, parfois sans avoir été sollicitée par l'utilisateur (fenêtre intrusive), devant la fenêtre de navigation principale lorsqu'on navigue sur Internet. [86]

Puis de nombreux patients ont été créés afin de représenter hommes et femmes, à chaque âge de la vie.

Le choix de chaque personnage est motivé par le thème du module. Par exemple, pour le sujet sur les inhibiteurs de tyrosine kinase, la leucémie peut toucher à tout âge, un personnage féminin relativement jeune est retenu. Au contraire, pour le dépistage du cancer colorectal, les campagnes de santé publique visent les plus de 50 ans, c'est un personnage aux cheveux grisonnants qui est choisi.

Des animations sont mises en place sur ce décor avec les personnages. Cela capte l'attention et rend plus ludique l'apprentissage. Pour les lire, le logiciel Flash Player est nécessaire, il est généralement présent sur la majorité des ordinateurs, reliés à internet.

A chaque pavé de cours, un petit dialogue s'instaure entre le pharmacien et le patient. Il peut s'agir d'un petit échange question-réponse entre les deux personnages, ou simplement une question que se pose le pharmacien ou une réflexion sur un point important du cours.

Ces animations se mettent en route automatiquement à l'ouverture de chaque page de cours. Un bouton « Play » présent en bas à gauche de chaque animation permet de les relire.

36. Déroulement du test

Toutes les parties de cours, les animations et la mise en place sur la plateforme de formation sont opérationnelles fin avril 2010. La phase test peut être lancée.

361. Les questionnaires pré-formation

Toutes les pharmacies sélectionnées et ayant accepté de participer au déroulement de ce test sont à nouveau contactées par les pharmaciens du projet Onco-TICE officinal. Leurs sont expliqués le principe de la phase test, les modalités et le but final.

Des questionnaires sont élaborés afin de connaître au mieux chaque officine et son équipe. Ce sont les questionnaires pré-formation, nécessaires au préalable pour situer l'officine en termes de géographie, équipe et formation continue.

Les thèmes des questions sont les suivants :

- Des questions générales sur la pharmacie : Nom du titulaire, adresse de la pharmacie, nombre de pharmaciens titulaires et assistants, de préparateurs, d'étudiants en brevet professionnel (BP) et en pharmacie, temps plein/partiel, moyenne d'âge... ;

- Des questions sur la formation professionnelle continue au sein de l'officine ;
- Des questions sur la cancérologie : le point sur leur formation et leurs attentes à ce sujet ;
- Des questions sur l'apprentissage par e-Learning et la façon dont les titulaires des pharmacies comptent organiser la formation proposée.

L'annexe n°5 présente le questionnaire préformation envoyé aux pharmaciens.

Les questionnaires sont envoyés en avril, deux mois avant le début du test, par courrier et avec une enveloppe pré-timbrée pour la réponse retour, souhaitée avant début juin 2010.

Sur chaque questionnaire, figure une charte de non-divulgence des codes d'accès à la plateforme et de bonne tenue dans les échanges sur la plateforme ; elle doit être signée et datée par chaque titulaire.

362. La phase test

La phase test est programmée courant juin 2010. Tous les formulaires pré-formation doivent être récupérés avant cette date.

Pour accéder au site, un deuxième courrier est envoyé aux pharmacies : il contient les identifiants et mots de passe pour accéder à la plateforme de formation. Ceux-ci sont propres à chaque pharmacie, et pour l'ensemble de l'équipe.

La phase test commence début juin 2010 : les modules de cours sont en accès libre à partir du 7 juin 2010 et ce, jusqu'au 26 juin dans un premier temps.

La phase test est finalement prolongée jusqu'au lundi 6 septembre, pour permettre à certaines pharmacies retardataires de faire l'ensemble du test.

L'ouverture aux modules de cours, initialement prévue sur 3 semaines, est donc prolongée sur 13 semaines.

Durant cette période, les apprenants ont accès aux trois modules de cours de la phase test officinale, au forum des nouvelles, au forum de discussion ainsi qu'aux différents tests d'évaluation.

363. Les visites post-formation

Au cours des mois de juillet et août 2010, des visites post-formation sont organisées. Chaque pharmacie membre du projet est contactée à l'issue des trois semaines d'ouverture de la plateforme. Un rendez-vous est fixé : dans la mesure du possible, le rendez-vous est programmé directement à l'officine, dans le cas contraire, le recueil des informations se fait par un rendez-vous téléphonique.

Généralement, les visites ont lieu avec le pharmacien titulaire, avec son ou ses adjoints.

Un questionnaire a été préétabli avant le début des visites, en voici les grandes lignes :

- Un point sur l'activité de formation continue au sein de la pharmacie : démarche active, temps imparti, sources de formation et d'information
- L'organisation générale réelle de la formation proposée :
 - Temps de connexion par modules de cours
 - Utilisation d'une version papier ou seulement par e-learning
 - Gestion de l'organisation par le titulaire, délégué à un adjoint ou autre salarié
 - Connexion individuelle ou en groupe
 - Personnes connectées : un, plusieurs ou tous les membres de l'équipe
 - Commentaires divers
- Les avis sur les modules de cours et la navigation :
 - Intérêt de chacun des thèmes
 - Intérêts des post-it
 - Avis sur les quiz
 - Intérêt des questionnaires d'évaluation
- Les perspectives sur la formation :
 - Intérêt pour cette formation, désir de participer si projet accrédité
 - Proposition de thèmes
 - Avis sur la fréquence des cours
 - Potentiel coût de la formation
- Une question ouverte sur d'éventuelles remarques

Après les prolongations accordées, l'accès à la plateforme Onco-TICE est fermé, à compter du lundi 6 septembre. Les avis et remarques de toutes les pharmacies sont recueillis jusque

mi-septembre. Un tableau récapitulatif regroupe l'ensemble des données permettant d'établir par la suite les résultats du test. (cf. Partie 4. Résultats)

37. Evaluation des connaissances

Un des objectifs de la phase test est de donner au projet Onco-TICE, la valeur de formation professionnelle continue. Le but est de valider les connaissances des apprenants, à l'issu de la formation, en évaluant les acquis par des tests. Cela permet également à l'apprenant lui-même de constater l'efficacité de son apprentissage, en visualisant ses acquis au fur et à mesure de la formation.

Le cahier des charges stipule la rédaction de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) d'évaluation (*annexe n°4*) :

- Une évaluation d'une vingtaine de QCM à la fin de chaque module
- Chaque QCM contient 5 propositions de réponse notées a, b, c, d et e
- Le questionnaire repose sur les points clés du cours, en lien avec les objectifs pédagogiques
- Les réponses sont à choix simple ou à choix multiple
- Les réponses correctes sont fournies à l'issu de la réalisation du test, avec des explications si nécessaire

L'*annexe n°6* présente les questions concernant le module sur les inhibiteurs de tyrosine kinase.

Le questionnaire final de la phase test est disponible via la page d'accueil. La prévisualisation du test permet de lire chaque question et d'y répondre après réflexion. Le but est de valider ses réponses, afin d'envoyer le questionnaire rempli aux formateurs. A la fin de la page de test, la fonction « enregistrer son travail sans l'envoyer » est aussi une possibilité.

Dans le cadre de la phase test, chaque équipe officinale a la possibilité de refaire le test de manière indéfini ; cela permet une individualisation des tests avec une note personnelle. Le titulaire peut ainsi avoir un aperçu des acquis et des progrès de son équipe, créant par la même occasion, une certaine émulation au sein de celle-ci.

Dans l'avenir, les modules de formation comprendront toujours des questionnaires d'évaluation mais ces derniers ne pourront être effectués qu'une seule fois par chacun.

4. Résultats

Les résultats présentent la population ciblée lors de la phase test, ainsi que les modules de cours proposés sur Onco-TICE. Les résultats des questionnaires pré-formation, les données issues de la plateforme Onco-TICE ainsi que les résultats des questionnaires post-formation sont ensuite détaillés.

41. Présentation de la population cible

La population cible de la phase test est le groupe de pharmacies sélectionnées pour leur intérêt vis-à-vis de la formation continue. La diversité est recherchée, dans la localisation, le mode et le milieu de travail ainsi que la composition de l'équipe.

Afin de faciliter les appellations, le terme pharmacie désignera l'équipe officinale dans son ensemble.

411. Nombre

Initialement, 35 pharmacies de la région Lorraine sont sélectionnées. Seulement 31 semblent intéressées par le projet. Et au final, sur ces 31 pharmacies, 27 d'entre elles acceptent l'inclusion dans la formation proposée.

Les résultats de la phase test sont donc évalués sur 27 pharmacies.

412. Géolocalisation et démographie

Les vingt-sept pharmacies sont réparties dans toute la Lorraine. Elles concernent tout type d'exploitation (SEL, SELARL, SNC⁹...), tout type de pharmacie, en termes de localisation, urbaine ou rurale, de personnel, un ou plusieurs adjoints, de nombre de salariés etc...

La figure 2 présente la répartition géographique des pharmacies de la phase test.

⁹ SEL : Société d'Exercice Libéral ; SELARL : SEL à Responsabilité Limitée ; SNC : Société en Nom Collectif

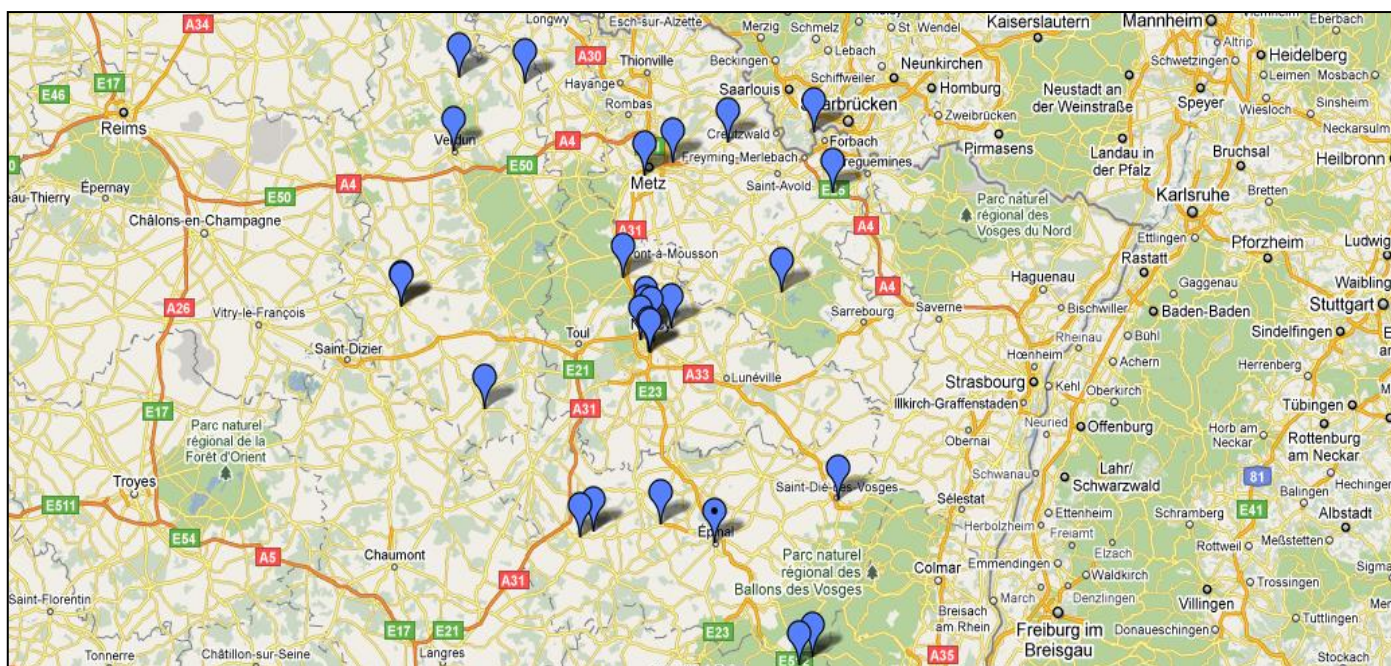


Figure 2 : Répartition géographique des pharmacies lorraines participant à la phase test

Sur ces vingt-sept pharmacies, huit pharmacies se trouvent en Meurthe-et-Moselle, six en Meuse, six en Moselle et sept dans les Vosges.

La figure 3 représente la pourcentage de pharmacies en fonction de chacun des 4 départements lorrains.

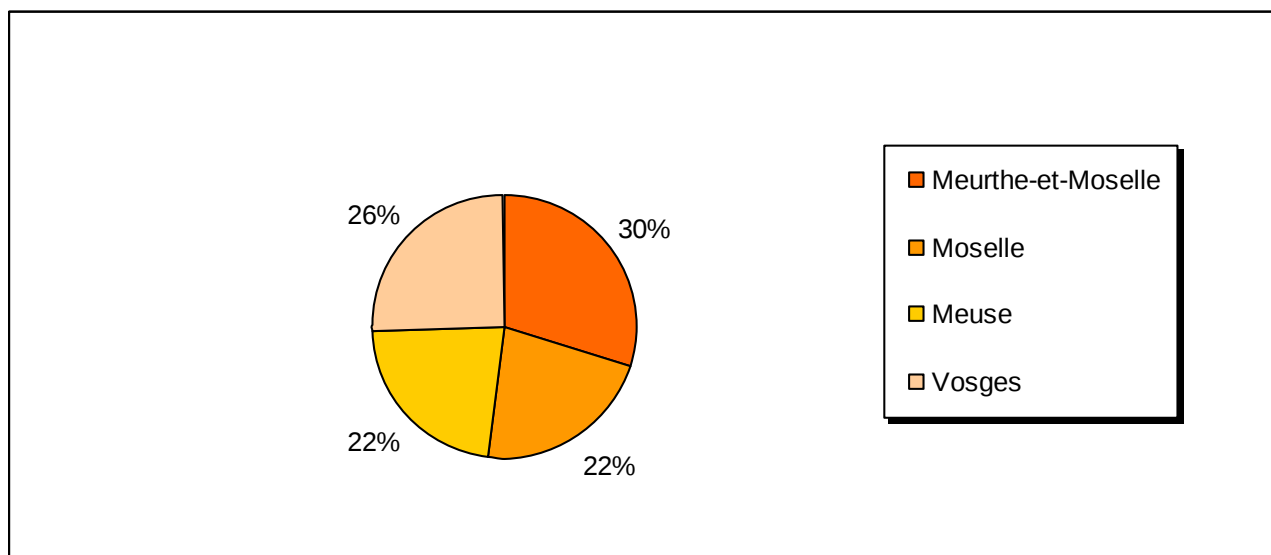


Figure 3 : La répartition des 27 pharmacies en fonction des départements lorrains

Les pharmacies retenues sont réparties équitablement sur le territoire lorrain.

La figure 4 présente la répartition démographique des pharmacies de la phase test, en fonction du nombre d'habitants par ville.

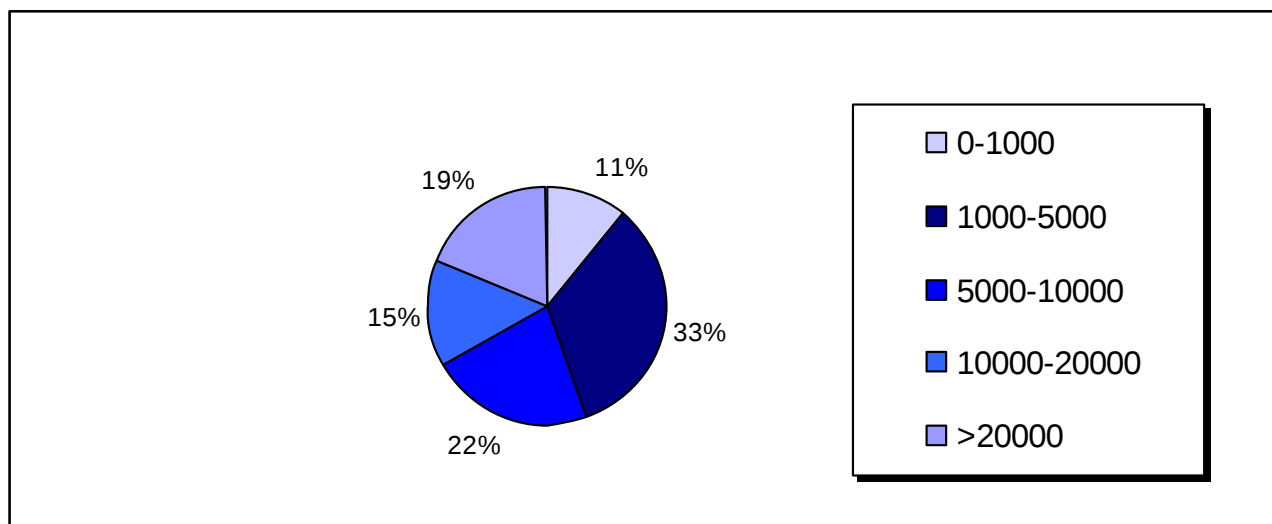


Figure 4 : Répartition des pharmacies en fonction du nombre d'habitants par ville

44% des pharmacies sont localisées dans des villes de moins de 5000 habitants, dont 11% dans des villages de moins de 1000 habitants.

37% sont dans des villes comprenant entre 5000 et 20000 habitants.

19 % se situent dans des villes de plus de 20000 habitants.

Le tableau IV présente le nombre de titulaire(s), de pharmacien(s) adjoint(s), de préparateur(s) en pharmacie, d'étudiant(s) en brevet professionnel (BP) et d'étudiant(s) en pharmacie dans chacune des 27 pharmacies.

Ces chiffres sont regroupés en totaux par pharmacies.

Exemples :

- 19 pharmacies sont dirigées par un seul titulaire
- 10 pharmacies ont 3 préparateurs au sein de leur équipe

Tableau IV : Composition des équipes officinales

	Titulaire(s)	Adjoint(s)	Préparateur(s)	Etudiants BP	Etudiants en pharmacie
1	19	14	5	8	9
2	8	4	8	3	0
3	0	2	10	0	0
4	0	0	2	0	0
5	0	0	1	0	0

En résumé, 70% des pharmacies sont dirigées par un seul titulaire, 30% par deux co-titulaires. Ils sont assistés par un pharmacien adjoint dans 52% des cas, par 2 adjoints dans 15% des cas, par 3 ou plus d'adjoints dans 7% des cas et par aucun dans 26% des cas. 78% des pharmacies ont au moins 2 préparateurs en pharmacie et la majorité d'entre elles n'ont ni étudiants en BP, ni étudiants en pharmacies.

SYNTHESE

- Les pharmacies sont réparties équitablement sur les 4 départements lorrains
- Seulement 11% des pharmacies se situent dans des villages (<1000 habitants), et 19% dans de grosses villes (>20000 habitants), les 70% restants dans des villes moyennes (1000 à 20000 habitants)
- 70% des pharmacies sont exploitées par un seul titulaire, secondé dans 67% des cas, par 1 ou 2 adjoints et dans 78% des cas par au moins 2 préparateurs. Entre 30 et 40% des pharmacies embauchent un étudiant en BP, un étudiant en pharmacie ou les deux.

42. Les modules de cours

Les modules de cours créés par chacune des trois étudiantes ont été mis sur la plateforme Onco-TICE du réseau Oncolor, courant avril 2010.

L'accès via internet, par un identifiant et un mot de passe, permet de consulter les cours proposés. D'avril à juin, le site n'est accessible que pour les membres du groupe pilote, les pharmaciens formateurs et les étudiantes.

L'accès au site se fait par l'adresse internet suivante : <http://oncotice.fr/moodle/>.

La page d'accueil du site donne la possibilité d'accéder à différentes formations, seul l'intitulé « Module de formation-Officine » est disponible avec les identifiants et mots de passe donnés.

Non connecté, (Connexion)

Onco-TICE

ONCOLOR
Réseau de Santé en Gastrologie
de la Région Lorraine

télésanté
Lorraine

inpl

Réseau ONCOLOR - Pharmaciens
6 av de Bourgogne
54500 Vandœuvre les Nancy
Tél: 03 83 59 85 01
Fax: 03 83 59 85 16

La plate-forme multimédia de construction des savoirs

Actus-TICE

- Informations légales
- N'oubliez pas de changer votre mot de passe !
- Tout savoir sur les stabilités ? infoSTAB en ligne

Menu principal

Brèves

Cours disponibles

Formation certifiante - Niveau de base

Responsable de cours: Jean-Michel LESTREIT

Responsable de cours: Sophie MENETRE

Responsable de cours: Jean VIGNERON

Responsable de cours: Veronique NOIREZ

Responsable de cours: Anne-Marie LLORENS

Responsable de cours: Catherine VALLANCE

Module de formation - Officine

Enseignant: Sophie MENETRE

Enseignant: Veronique NOIREZ

Enseignant: Catherine VALLANCE

Modules de Test :

Dépistage du cancer colorectal

Soins de support

Un médicament en hématologie

FORUM UCPC

Calendrier

avril 2011

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Figure 5 : Page d'accueil Onco-TICE

Pour accéder aux cours de la phase test, il suffit de s'identifier avec ces derniers.

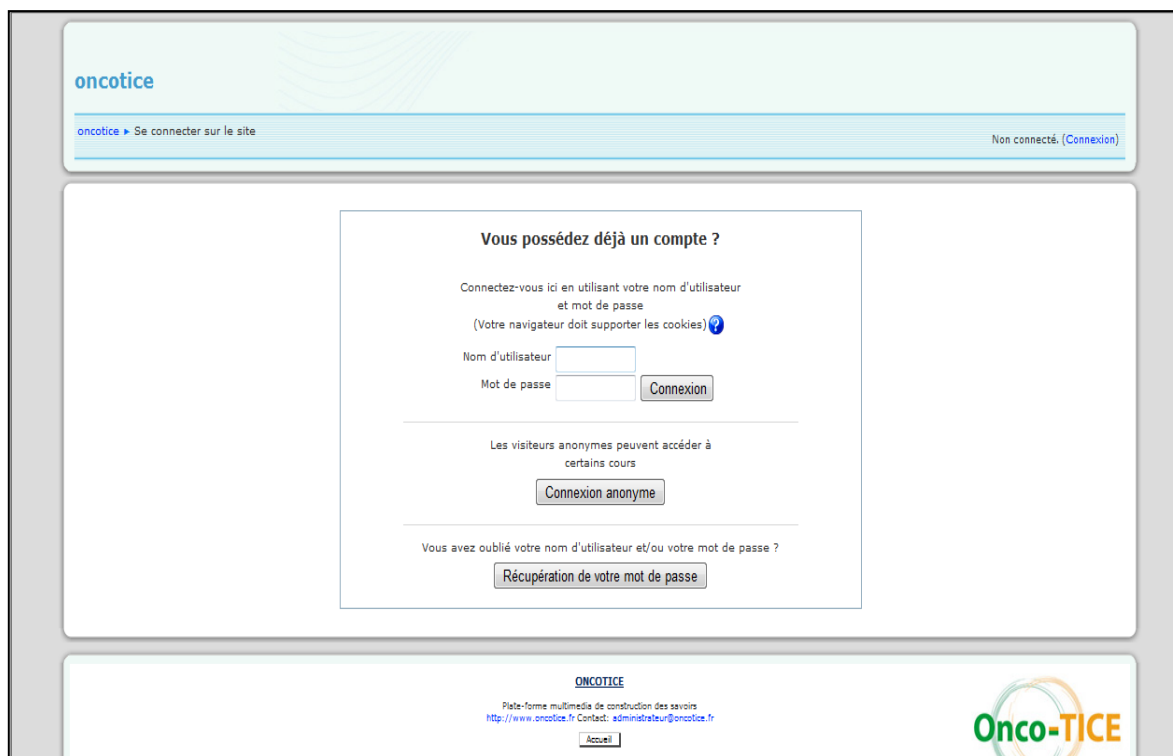


Figure 6 : Page d'identification de l'apprenant

Après identification, l'accès aux trois modules de cours se fait via une page d'accueil de la phase test officinale.

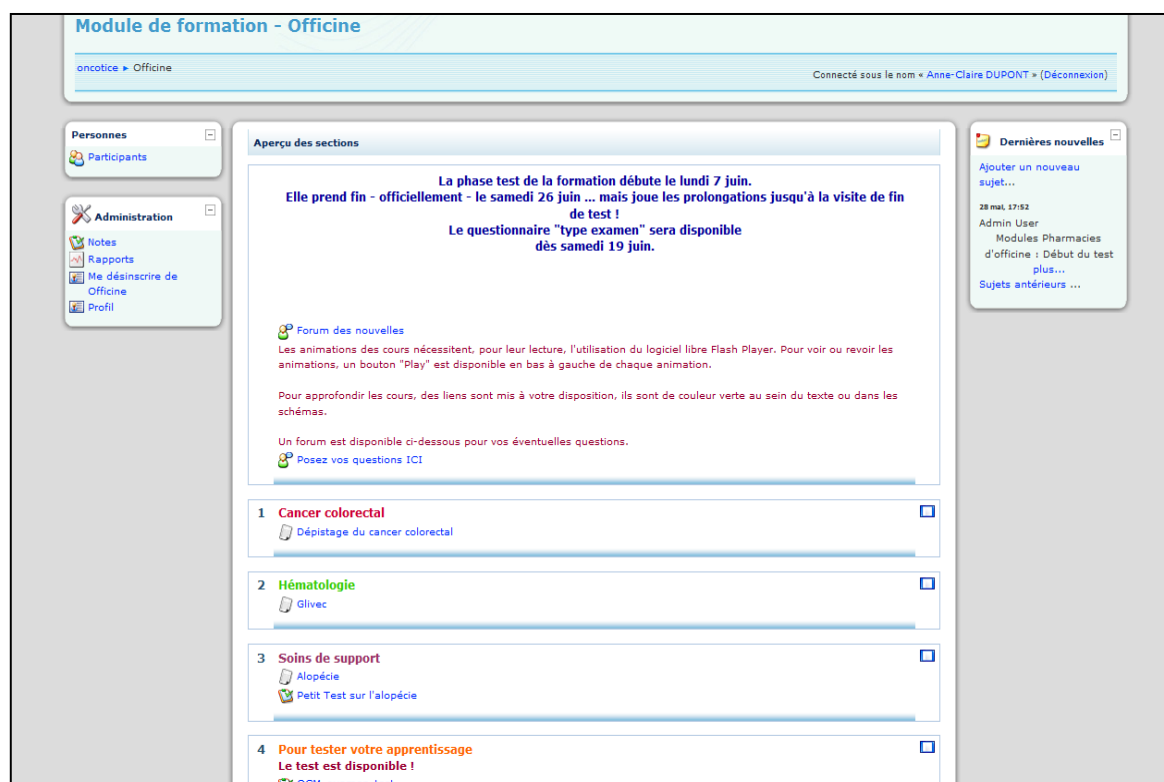


Figure 7 : Page d'accueil de la phase test officinale

Cette page d'accueil donne accès aux trois modules de cours ainsi qu'au test d'évaluation final. D'autre part, les forums et quelques autres outils tels que le profil des participants, ou les dernières nouvelles sont aussi disponibles sur cette page.

Chacun de ces items est accessible en cliquant sur le titre. Pour les cours et le QCM d'évaluation, une fenêtre pop-up s'ouvre, ne gênant pas la navigation sur la fenêtre principale. Chaque module de cours commence par une page de sommaire. Ce sommaire donne le détail du cours avec le titre de chaque chapitre. Il est possible, soit d'avancer chapitre après chapitre, soit de lire spécifiquement une page en cliquant sur un des titres du sommaire. Un bouton de page d'accueil permet de revenir au sommaire à n'importe quel moment.



Figure 8 : Page de sommaire d'un module

421. Les pavés de cours et les post-its

La figure 9 présente un pavé de cours concernant le module d'hématologie, sur les inhibiteurs de tyrosine kinase ainsi que le résumé, des points importants de ce cours, nommé « A retenir ». Chaque chapitre se limite à une page de cours avec les illustrations, les personnages et les animations.

La leucémie myéloïde chronique (LMC) est caractérisée, dans 95% des cas, par la présence d'une anomalie cytogénétique acquise : la translocation t(9;22)(q34;q11) ou encore appelée chromosome Philadelphie (Ph).

Ce chromosome, présent dans les mitoses des précurseurs des granuleux, des monocytes, des mégacaryocytes et des lymphocytes B et T, donne donc un gène « hybride » Bcr-abl, qui codera une protéine : la P210, à l'origine :

- d'une augmentation de l'activité tyrosine kinase,
- d'une absence de rétrocontrôle,
- et d'une capacité d'autophosphorylation (ATP).

Ces différents éléments vont modifier les communications cellulaires, c'est-à-dire provoquer une altération de l'adhésion cellulaire, une inhibition de l'apoptose ainsi qu'une accentuation de la prolifération cellulaire.

Les ITK exercent leurs effets en tant que compétiteurs de l'ATP. En effet, la liaison de l'inhibiteur à la protéine kinase bloque le site de fixation de l'ATP, ce qui maintient la protéine dans sa conformation inactive et l'empêche d'exercer son activité de phosphorylation.

À retenir

Le Glivec® est un inhibiteur de tyrosine kinase.
Les inhibiteurs de tyrosine kinase appartiennent à l'immunothérapie anticancéreuse.

C'est un médicament à prescription initiale hospitalière semestrielle et réservée aux spécialistes en oncologie, hématologie, gastro-entérologie, et les internistes.

Il est principalement indiqué dans le traitement de la leucémie myéloïde chronique, à chacune de ses phases.

Il agit par inhibition compétitive au niveau de mécanismes protéiques défectueux.

Il est pris par voie orale au moment du ou des repas.

C'est un puissant inhibiteur enzymatique : attention aux interactions !

Il possède de nombreux effets indésirables, nécessitant une surveillance rapprochée.

Il est contre-indiqué chez la femme enceinte et allaitante.

Figure 9 : Pavé de cours et post-it du module

422. Le décor, les personnages, les animations

La navigation sur le site est simple et didactique. L'important est alors de montrer une facette attrayante du site, par le biais du décor et des personnages, qui ont été créés spécialement.

La figure 10 montre deux scènes. La première est issue du module sur le cancer colorectal : le pharmacien est représenté à droite, la personne de plus de 50 ans, avec les cheveux grisonnants, à gauche et au milieu se trouve le comptoir de l'officine. Pour la deuxième scène, c'est le module de l'hématologie avec une jeune femme, atteinte d'une leucémie. Le pharmacien est toujours représenté derrière le comptoir. Dans les deux cas, une croix verte à droite symbolise le lieu de l'officine.

Le cours commence toujours par une question entre ces deux personnages, des explications plus approfondies suivent.

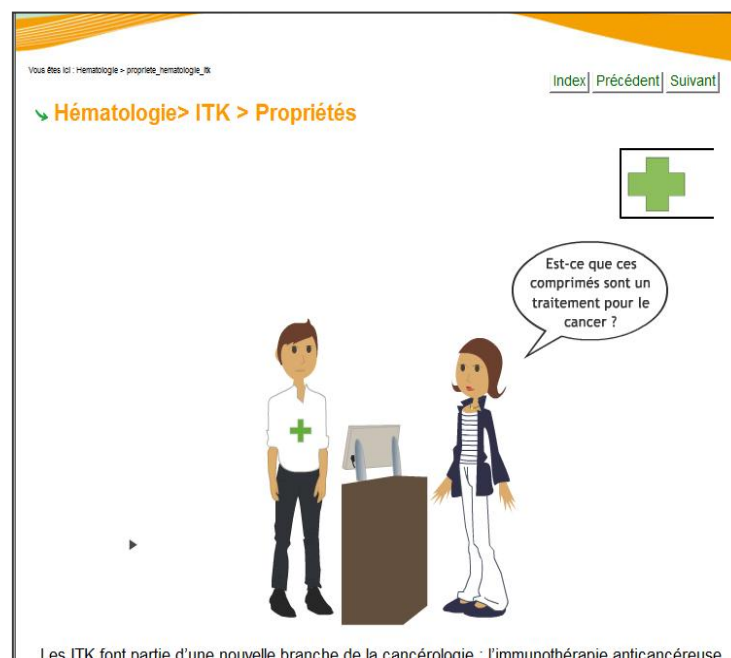
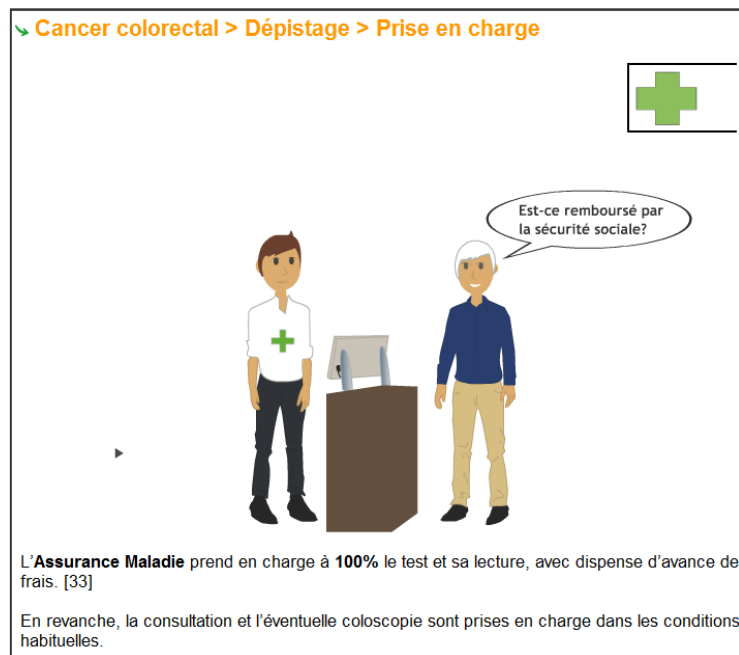


Figure 10 : Le décor et les personnages

L'animation se met en route directement à l'ouverture de la page. Chacune peut être relue en cliquant sur le bouton lecture en bas à gauche du dialogue pharmacien-patient.

423. Les petits jeux et quiz

L'accès aux petits tests se fait directement dans chacun des modules, via un lien internet en cliquant sur « Testez vos connaissances » ou sur « Quiz ».

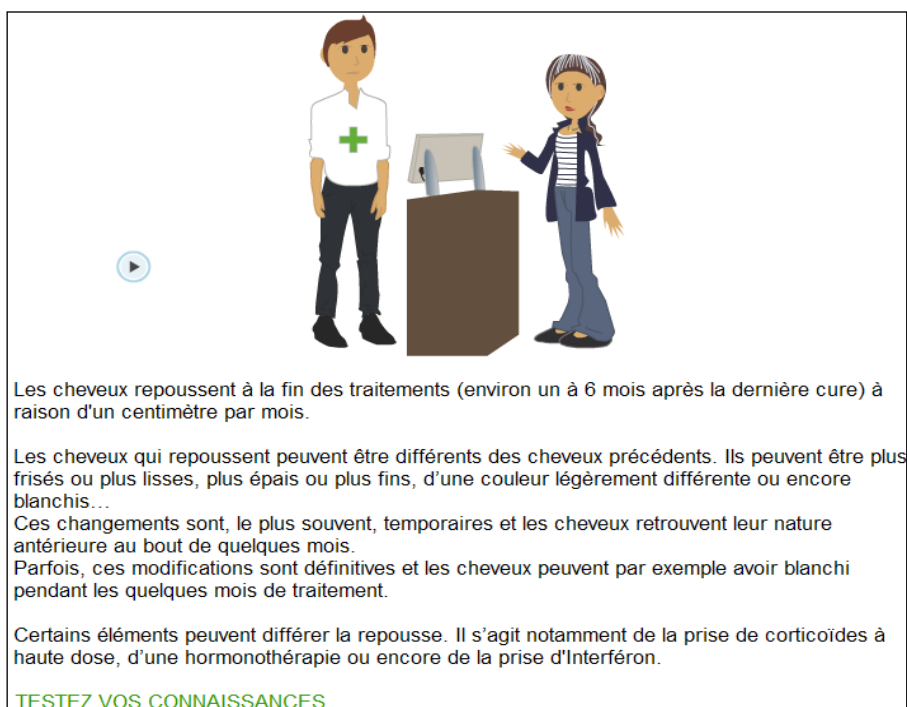


Figure 11 : Accès aux tests et aux quiz

Quatre des cinq types de jeux possibles sont représentés dans les modules de cours : un QCM, un mot croisé, un test de mise en correspondance et un test de remise en ordre des mots.

La bonne réponse est donnée en cliquant sur le bouton « Vérifier » ou directement en fin d'exercice. Le taux de réussite est exprimé en pourcentage.

Le QCM

Le QCM sur le dépistage du cancer colorectal consiste à trouver la ou les bonne(s) réponse(s) de chaque question.

The screenshot shows a web-based quiz interface titled "QCM - Dépistage cancer colorectal" and "Quiz". At the top, it displays "Votre résultat est 100%" and "Questions complétées 1/4". A yellow box in the center shows "3 / 3" and "Votre résultat est 100%. Questions complétées 1/4." with an "OK" button. The quiz consists of three questions:

1. Qui fournit le test au patient ?
 - a. ☐ Le pharmacien
 - b. ☒ Le médecin traitant
 - c. ☒ Le centre de coordination par envoi postal après renance

Vérifier
2. Qui met en oeuvre le test HémoCult II ® ?
 - A. ? Le médecin traitant
 - B. ? Le gastro-entérologue
 - C. ? Le patient lui même
3. Qui analyse le test ?

Figure 12 : Exemple de petit test, le QCM

Le mot croisé

Dans le module sur l'alopecie, on dispose d'un mot croisé à cinq entrées, concernant les thèmes de l'entretien et le soin des cheveux, lors d'un traitement anticancéreux.

La définition de chaque mot apparaît en cliquant sur le numéro de la grille. La réponse doit être écrite en majuscule. Il est possible de recourir à une aide grâce à l'onglet « indice » ; une lettre est donnée à chaque clic sur celui-ci.

Conseils à l'officine

Mots-croisés

Cliquez sur un numéro de la grille pour visualiser la définition du mot correspondant au numéro. Ecrivez vos réponses en MAJUSCULES.
Complétez la grille, cliquez sur "vérifier" pour vérifier votre réponse. Si vous bloquez, cliquez sur "aide" pour faire apparaître une lettre du mot.

Horizontal 3: Ne pas utiliser de _ _ _ _ ni de bigoudis, S Valider la réponse

Figure 13 : Exemple de petit test, le mot croisé

Le test de mise en correspondance

Le test « Chiffres en pagaille » consiste à associer le bon chiffre à sa définition.

Chiffres en pagaille

Associer le chiffres à sa définition

Nombre de jours maximum au bout desquels le patient peut avoir connaissance de ces résultats, après envoi du test au centre de lecture	Choisir un chiffre ▼
Taux de participation nécessaire pour que le dépistage de masse diminue de 15 à 20% la mortalité du cancer colorectal	Choisir un chiffre ▼
Nombre de jours maximum sur lesquels on peut réaliser le test	Choisir un chiffre ▼
Taux de positifs dans la population dépistée	Choisir un chiffre ▼
Nombre de prélèvements à effectuer	Choisir un chiffre ▼

Figure 14 : Exemple de petit test, le « chiffres en pagaille »

Le test de remise en ordre des mots

Le test « Remettre les actions dans l'ordre chronologique » consiste à remettre des actions dans l'ordre où elles sont effectuées, dans le cadre du test de dépistage du cancer colorectal.

The screenshot shows a web interface for a test titled "Remettre les actions dans l'ordre chronologique". The interface has a yellow header with the title and subtitle "Ordre chronologique". Below the header is a white box containing the test content. At the top of this box is a title bar "Remettre les actions dans l'ordre chronologique" and a "Vérifier" button. The test content consists of a list of actions on the left and a column of dropdown menus on the right. Each dropdown menu is labeled "Choisir l'ordre chronologique". The actions are:

- Le test est analysé par 2 techniciens
- Le médecin estime l'éligibilité du patient et lui remet le test
- Le patient recueille ses selles sur du journal ou sur une assiette en papier
- Le patient reçoit une invitation au dépistage dans sa boîte aux lettres
- Le patient envoie ses 3 tests au centre de lecture
- Le patient colle les étiquettes code barre sur les tests
- Les résultats sont renvoyés au médecin traitant
- Le patient prélève en 2 points différents de la selle, avec la spatule, l'équivalent d'un grain de riz, et l'applique sur le test
- Le patient se rend chez son médecin traitant avec l'invitation

At the bottom of the white box is another "Vérifier" button.

Figure 15 : Exemple de petit test, l'ordre chronologique

En plus de ces quatre petits tests, dans le module sur l'alopécie, un test type Vrai/Faux est disponible directement via la page d'accueil des modules de cours officinaux. Le principe est le même, ici choisir entre deux réponses, vrai ou faux, et le résultat sera donné en pourcentage de réussite.

The screenshot shows a web interface for a test titled "Module de formation - Officine". The interface has a light blue header with the title. Below the header is a navigation bar with the text "oncotice > Officine > Tests > Petit Test sur l'alopécie > Tentative 1" and a user status bar "Connecté sous le nom « Anne-Claire DUPONT » (Déconnexion)". Below the navigation bar is a section titled "Prévisualiser Petit Test sur l'alopécie" with a "Recommencer" button. The test content consists of two questions, each with a "Points: 1" label and a "Réponse:" label. Each question has two radio button options: "Vrai" and "Faux".

Question 1: L'alopécie de grade 3 correspond à une perte complète et réversible des cheveux.

Question 2: Le risque de survenue de l'alopécie dépend seulement des molécules de chimiothérapie et des doses administrées ainsi que de la dose et du nombre de séance de radiothérapie.

Figure 16 : Exemple de petit test, le Vrai/Faux

424. Le QCM d'évaluation

Le QCM d'évaluation final est disponible sur la page d'accueil de la phase test officinale via l'onglet « 4. Pour tester votre apprentissage ». Il reprend les items importants de chacun des cours, sous forme de questions à choix multiples, avec au moins une bonne réponse à chacune d'elles.

Deux questions concernent le dépistage colorectal, cinq l'alopecie et enfin trois questions concernent les inhibiteurs de tyrosine kinase.

Cf. annexe n°6 : le questionnaire final sur le Glivec

Dans le cadre de la phase test, le test peut être recommencé autant de fois que nécessaire, permettant à chaque membre de l'équipe d'avoir une note personnelle. Le formulaire rempli est envoyé via internet aux formateurs pour être corrigé et accéder à une note.

The screenshot displays a web application interface for a training module. At the top, a header bar reads 'Module de formation - Officine'. Below it, a breadcrumb trail shows the path: 'oncotice > Officine > Tests > QCM_examen_test > Tentative 1'. To the right, it indicates the user is connected as 'Anne-Claire DUPONT' with a 'Déconnexion' link. A navigation bar contains 'Info', 'Résultats', and 'Prévisualisation' tabs, with 'Prévisualisation' being the active one. The main content area is titled 'Prévisualiser QCM_examen_test' and features a 'Recommencer' button. Two questions are visible:

1. Que détecte le test *Hémocult II* dans les selles ?
Points: 1
Veuillez choisir au moins une réponse.

- ☐ a. Le cancer colorectal
- ☐ b. La présence de sang dans les selles
- ☐ c. La présence de polypes dans le colon
- ☐ d. Des lésions qui saignent dans l'intestin
- ☐ e. Des cellules tumorales

2. Dans le cadre du dépistage du cancer colorectal : qu'est ce que le patient doit impérativement faire ?
Points: 1
Veuillez choisir au moins une réponse.

- ☐ a. Retourner le test effectué au laboratoire d'analyse
- ☐ b. Mettre les plaquettes au frigo avant l'envoi au centre de lecture

Figure 17 : QCM d'évaluation final

425. Les bonus : liens, forums...

Dans les pavés de cours, certains points plus difficiles, les définitions de certains mots ou des compléments d'information sont disponibles via des liens internet. Une fenêtre pop-up s'ouvre en cliquant directement sur le mot, mis en vert dans le texte.



Figure 18 : Les liens explicatifs

D'autre part, les apprenants ont accès à deux types de forums, un forum des nouvelles et un forum de discussion. Ils sont disponibles sur la page d'accueil de la phase test officinal.

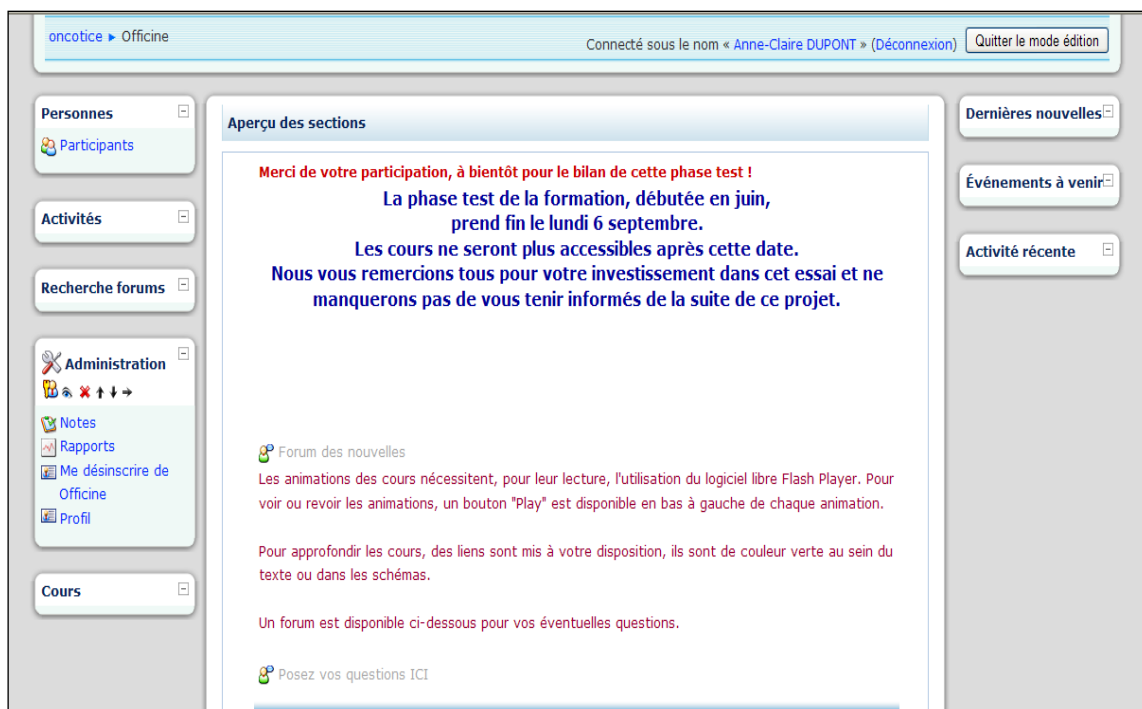


Figure 19 : Les forums

43. Analyse des questionnaires « préformation »

Les questionnaires pré-formation sont envoyés courant avril 2010 et retournés jusqu'à début juin 2010. Ils sont remplis par le titulaire ou un adjoint, et la charte, présente au début du document, est datée et signée par le titulaire.

Voir annexe n°5 : Le questionnaire pré-formation

Seulement 21 questionnaires ont été retournés sur les 27 pharmacies de la phase test. Ce sont sur ces 21 pharmacies que les résultats du questionnaire préformation vont être analysés.

431. La formation continue en général

D'un point de vue général, 14 pharmacies organisent la formation continue au sein de l'officine, de manière constante et régulière, soit 67% d'entre elles.

Cette formation est le plus souvent individuelle, via des organismes de formation continue comme l'UTIP ou par des groupements pharmaceutiques. On retrouve également la formation via des revues pharmaceutiques telles que la revue Prescrire ou encore des sites internet comme le site « maformationofficinale.com ».

Ceux qui n'organisent aucune formation dans leur officine disent manquer de temps, de moyen vis-à-vis des problèmes de distance avec les lieux de formation, ou encore, que les thèmes proposés dans ces formations manquent d'intérêt.

Au sujet de la formation continue entreprise sur l'année 2010, la majorité des pharmacies, soit 20 sur 21, y a participé activement. 8 pharmacies sur 14, soit 57% des répondants, ont organisé des séances d'information/formation via des laboratoires pharmaceutiques, directement à l'officine. Les thèmes étaient principalement les thérapeutiques et les conseils associés.

100 % des pharmacies interrogées, soit 21 sur 21 ayant répondu au questionnaire, disent ne pas être suffisamment formées. Il en est de même sur le thème de la cancérologie.

La question concernant les attentes des pharmacies en terme de formation en cancérologie, fait ressortir certains grands thèmes comme les traitements des cancers, les effets indésirables des médicaments ainsi que des conseils pratiques à donner aux patients.

Les modes d'action des médicaments ainsi que des données sur les pathologies cancéreuses intéressent également nombre d'entre elles.

D'autres thèmes ont été proposés par les pharmacies, comme la prise en charge psychologique du patient au comptoir, la prévention ou encore l'accompagnement des familles en deuil.

432. Le e-Learning

L'apprentissage par l'outil du e-Learning est globalement connu par l'ensemble de l'équipe officinale, c'est-à-dire aussi bien le pharmacien titulaire que ses employés.

En effet, cela concerne 19 pharmacies sur 21, soit 90% d'entre elles. Pour les 10% de pharmacies ayant répondu négativement, elles l'expliquent par le manque d'information générale autour des nouvelles technologies et leur manque d'intérêt pour celles-ci.

433. Organisation de la formation

Les résultats suivants concernent le point de vue des pharmaciens sur l'organisation prévisionnelle de la formation proposée.

4331. Prévision du mode d'apprentissage

Sur les 21 pharmaciens ayant renvoyé le test, 19 pensent organiser la formation de manière individuelle.

14 pharmaciens sur 15, soit 93% des répondants imaginent la formation libérée sur le temps de travail, et 17 pharmaciens sur 20, soit 85%, effectuée sur le lieu de travail.

Pour l'apprentissage en commun, 10 sur 21, soit 47% des pharmaciens, n'imaginent pas utiliser ce moyen de travail. 8 pharmaciens, soit 38%, pensent employer cette méthode d'apprentissage avec leur équipe, avec 50% d'entre eux la considérant comme une bonne synthèse en groupe, néanmoins, après l'apprentissage individuel. 3 pharmaciens n'ont pas répondu à cet item.

4332. Evaluation des connaissances

En ce qui concerne l'évaluation des connaissances, les avis sont partagés.

13 pharmaciens sur 21, soit 62%, l'envisagent de manière individuelle, tandis que 5 d'entre eux, soit 24%, ne la voient que par groupe.

Une pharmacie ne voit pas d'intérêt à évaluer les connaissances.

Les 2 derniers pharmaciens proposent une évaluation individuelle suivie d'un débriefing en équipe.

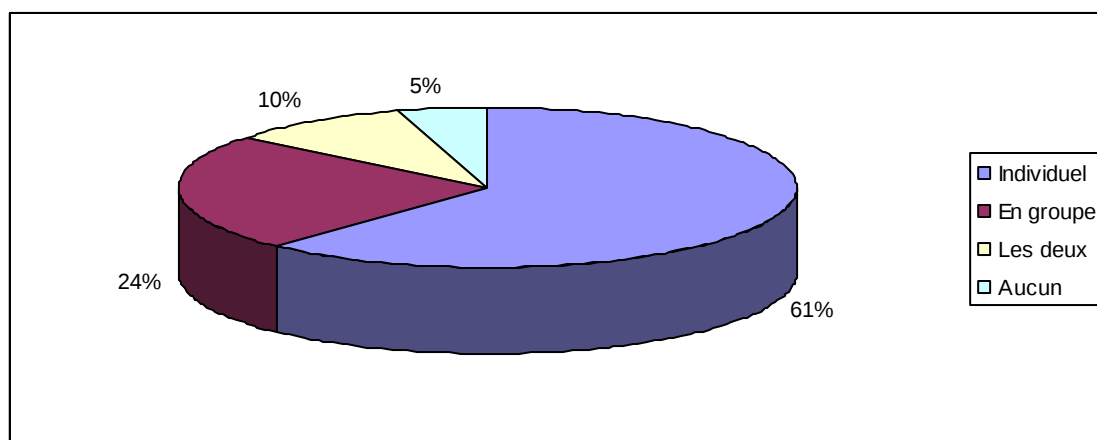


Figure 20 : Le mode d'évaluation des connaissances

SYNTHESE

Les pharmaciens estiment tous que leur formation et celle de leur équipe est insuffisante, dans nombre de domaines, et particulièrement celui de la cancérologie. Ils sont donc demandeurs de formation sur ce thème.

De nombreux sujets attirent leur attention, comme les traitements des cancers, les effets indésirables et les conseils aux patients.

Le e-learning est un outil d'apprentissage connu par la majorité d'entre eux.

Ils imaginent la formation plutôt de manière individuelle et sur le temps de travail, avec également une évaluation individuelle pour la majorité.

44. Analyse des données de la plateforme Onco-TICE

Après l'analyse des questionnaires « pré-formation », il est nécessaire d'évaluer les résultats concrets de la phase test. Ceci est rendu possible par un accès aux données du site Oncotice. En effet, les connexions sont individuelles et permettent d'évaluer le nombre de connexions ainsi que le temps de connexion de chaque participant.

441. Déroulement de l'apprentissage

Seulement 23 pharmaciens sur les 27, soit 85%, sont allés sur le site Oncotice, et ont participé à la phase test.

Les résultats seront donc donnés sur ces 23 pharmacies.

Ils se sont tous connectés au moins une fois sur chacun des trois cours, à l'exception d'un pharmacien qui n'a pas ouvert le cours sur le dépistage colorectal.

Les résultats issus d'Oncotice permettent d'établir un aperçu du nombre de visualisations de chacun des cours.

Le nombre de vues du cours sur le dépistage colorectal est de 131. Ceci nous donne une moyenne de 5,7 vues, calculée sur l'ensemble des 23 pharmacies. Les extrêmes vont de zéro, une pharmacie ne s'étant pas connectée à ce cours, à 17 vues au maximum pour une pharmacie.

Le cours sur l'alopécie a été visualisé 81 fois au total, ce qui nous donne une moyenne de 3,5 vues par officine. Les visualisations s'échelonnent entre 1 et 10 vues par pharmacie.

En ce qui concerne le cours sur les inhibiteurs de tyrosine kinase, le nombre total de vues toutes pharmacies confondues s'élèvent à 104. La moyenne issue de ce résultat est de 4,5 vues par pharmacie. Les visualisations s'échelonnent de 1 à 15 vues par pharmacie.

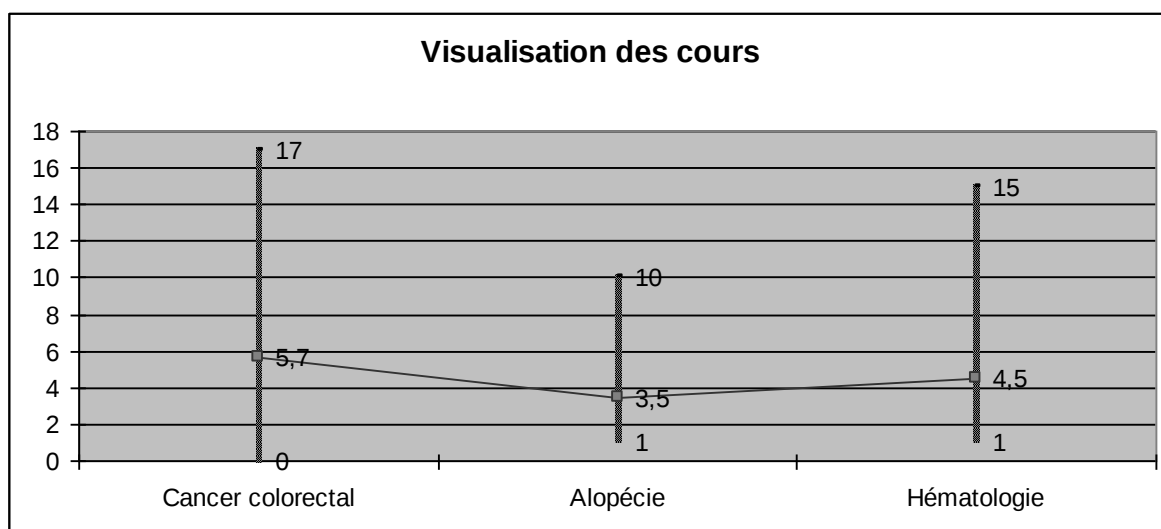


Figure 21 : Représentation du minimum, du maximum et de la moyenne de visualisation des cours

Certaines pharmacies se sont connectées plus que d'autres, ou ont montré un intérêt plus important à un cours qu'un autre. Cependant, il ressort que le cours sur le cancer colorectal a été plus souvent consulté que les deux autres. Le cours sur l'alopécie est celui qui a été le moins consulté, le cours sur Glivec® se situant au milieu.

442. Evaluation des connaissances

L'évaluation est primordiale en matière de validation d'acquisition des connaissances d'une formation. Elle est garante de la bonne intégration des savoirs et des aptitudes. Elle permet d'évaluer la progression des participants.

Sur les 23 pharmacies tests, 6 des 23 pharmaciens, soit 26%, ont ouvert la page du QCM d'évaluation mais ne l'ont pas effectué ; il est impossible, à ce niveau, de savoir si le test n'a pas été regardé ou bien s'il a été fait mais non envoyé.

Un nombre non négligeable de pharmaciens, 7 sur 23, soit 30%, ne l'ont pas ouvert du tout. Enfin, 10 pharmaciens ont réalisé le test, soit 44% des apprenants. Ils l'ont même fait plusieurs fois au sein d'une même équipe. A ce niveau là, il est également impossible de savoir si c'est la même personne qui a effectué le test ou bien si ce sont des personnes différentes. En conséquence, il est impossible d'évaluer la progression d'un individu ou de son équipe.

On compte 23 connexions au total sur ces 10 pharmacies, ce qui donne une moyenne de 2,3 tentatives par équipe officinale ayant participé.

Les notes obtenues au test sont généralement bonnes. La moyenne globale du test, toutes pharmacies confondues, est de 7,06 sur 10. Ce chiffre est obtenu sur la moyenne des 23 tentatives des 10 pharmacies participantes. Il ne reflète en rien une moyenne globale sur les 23 pharmacies de départ.

443. Connexions diverses sur le site Oncotice

Sur le site Oncotice, les équipes officinales avaient accès aux cours mais pouvaient également naviguer et visiter d'autres pages. Elles avaient notamment la possibilité de voir les participants de la phase test, d'accéder à un forum des nouvelles et de poser en ligne leurs questions via le forum des questions.

En terme de connexion, 51 vues sur les participants sont relevées, et 14 vues seulement sur les forums. De manière générale, les participants ne se sont pas trop intéressés au site et aux diverses possibilités qu'il offrait.

SYNTHESE

Seulement 23 des 27 pharmaciens se sont réellement connectés sur la plateforme Onco-TICE et ont participé à la phase test officinale.

Sur les trois cours proposés, celui qui a été le plus visité est le dépistage du cancer colorectal, puis le cours sur les inhibiteurs de tyrosine kinase et enfin le cours sur l'alopécie.

L'évaluation des connaissances réalisée par l'intermédiaire du QCM d'évaluation final a été effectuée par 44% des pharmaciens et leurs équipes. 26% des pharmaciens ont ouvert le QCM mais ne l'ont pas rempli ou pas envoyé. Enfin, 30% des pharmaciens ne se sont même pas rendus sur cette page.

45. Compte-rendu et analyse des visites post-formation

Une fois la clôture de la phase test annoncée, chaque pharmacien titulaire est contacté afin de recueillir les témoignages de chacun sur le déroulement de la formation ainsi que les commentaires en découlant.

Les résultats de cette analyse se font sur un total de 23 pharmacies.

451. Mode d'analyse

Chaque pharmacien titulaire est contacté par téléphone, dès fin juin 2010, afin de fixer un rendez-vous.

Dans la mesure du possible, le groupe pilote Onco-TICE se déplace pour rencontrer personnellement les pharmaciens, au cours des mois de juillet et août 2010 ; cela concerne 16 des 23 pharmacies.

Dans le cas contraire, un rendez-vous téléphonique est fixé, pour 4 pharmaciens.

L'ouverture de la plateforme ayant été prolongée jusqu'au 6 septembre 2010, les avis de quelques pharmaciens sont recueillis au cours du mois de septembre 2010 : 3 pharmaciens sont ainsi interrogés par rendez-vous téléphoniques.

Les rendez-vous se déroulent à l'aide d'un questionnaire préétabli, avec pour interlocuteur, le pharmacien titulaire ou un pharmacien adjoint.

452. Organisation réelle de la formation

L'organisation réelle de la formation et sa mise en place au sein de la pharmacie est un des points principaux de l'étude. Les données issues de la plateforme Onco-TICE ont permis de voir les connexions sur le site. Le questionnaire post-formation permet aux pharmaciens d'expliquer dans le détail, la manière dont ils ont procédé pour mettre en place le projet, ce qui leur a plu ou, au contraire, ce qui leur a déplu.

4521. Accessibilité

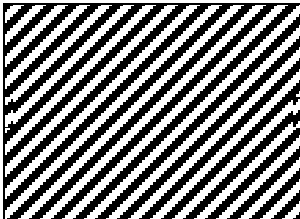
Les pharmaciens sont questionnés sur la facilité d'accessibilité au site, la facilité de navigation ainsi que le bon affichage des cours et des animations.

Aucun des 23 pharmaciens n'a rencontré de réelles difficultés de connexion ou de navigation. La seule contrainte perçue par deux pharmaciens fut le blocage de lecture des animations des cas de comptoir, lié à la politique de sécurité du système informatique de leurs officines.

4522. Présentation des résultats de la formation

Le tableau suivant présente les données générales d'organisation interne de la formation dans les pharmacies de la phase test.

Tableau V : Organisation de la formation

	Temps de connexion par module				Consultation des cours			Participants		
	10-20 min	45 min	2 après-midis	NR ¹⁰	Ecran	Papier	NR	Titulaire	Equipe	NR
Nombre de pharmacies	18	2	2	1	21	1	1	8	12	3

Temps de formation

En terme de temps de formation, la majorité des pharmaciens a répondu en durée estimée par module et par personne.

Sur les 23 pharmaciens, 18 déclarent avoir généralement passé entre 10 et 20 minutes par module. On parle plus ici de lecture simple des modules de cours, plutôt que d'un réel apprentissage avec validation des acquis par évaluation.

Pour 2 pharmaciens, la formation a nécessité environ 45 minutes par module, dans le but d'une réelle acquisition de connaissances.

Des plages horaires plus vastes ont été utilisées par 2 pharmaciens. Ils ont effectué le visionnage de tous les cours en deux après-midi, tout en conservant leur activité de comptoir. Cela correspond globalement à 2h par module de cours, du fait de la discontinuité de lecture des cours dans l'après-midi.

Un pharmacien n'a pas répondu à cette question.

¹⁰ NR : Non répondu

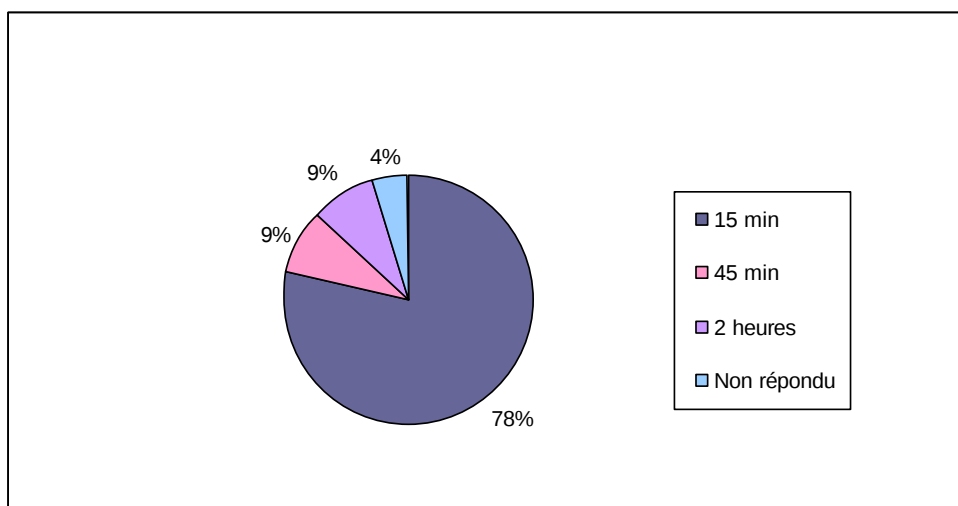


Figure 22 : Durées de formation exprimées en temps par module

Méthodes de formation

La méthode du e-Learning a été bien acceptée et utilisée dans l'ensemble, puisque 21 pharmaciens et leurs équipes, soit 91% des participants, ont consulté les cours directement en visionnage écran sur le site.

Un pharmacien a, néanmoins, imprimé tous les modules de cours, afin d'avoir une trace papier.

Un pharmacien n'a pas répondu à la question.

La formation a été organisée, soit par le titulaire, soit par le pharmacien adjoint.

Les connexions ont été individuelles pour l'ensemble des participants, soit 100% des visionnages.

Les Participants

Tous les pharmaciens de la phase test ont proposé à leur équipe de profiter de la formation proposée.

Pour 8 des 23 pharmacies, soit 35%, seuls les titulaires ont participé à la phase test, en se connectant sur le site et en visualisant les cours.

Toute l'équipe a participé à la phase test, aussi bien les pharmaciens titulaires et adjoints que les préparateurs et les stagiaires, dans 52% des cas, ce qui représente 12 pharmacies sur 23. Cette question est restée sans réponse pour 3 pharmaciens.

Commentaires généraux

Une discussion ouverte sur l'ensemble de la formation proposée a suivi ces questions à réponses fermées.

Chaque pharmacie a donc eu la possibilité de donner ses avis et impressions sur l'ensemble des cours.

La facilité d'accès et de navigation sur le site a été appréciée, tout comme l'avantage d'une connexion illimitée permettant de gérer de manière personnelle sa formation.

Le support de cours a plu par sa simplicité et ses illustrations assez ludiques.

La présentation sous forme de cas de comptoirs a satisfait l'ensemble des pharmaciens, se rapprochant beaucoup de leur exercice quotidien en officine.

Quelques pharmacies ont émis l'idée de sonoriser la formation, pour la rendre plus attractive, et donner les moyens d'apprendre en écoutant, pour ceux dont la mémoire est plutôt auditive.

D'autres ont fait remarquer que les pages n'étaient pas suffisamment formatées, ceci, dans le but de n'avoir qu'une seule page écran, sans curseurs.

453. Bilan sur les modules de cours

Les pharmaciens sont ensuite interrogés plus en détail sur le contenu des cours, pour savoir ce qui les a séduits et ce qui leur a déplu.

Ils sont également questionnés sur l'ensemble des propositions interactives du site, avec les post-it, les quiz et le test d'évaluation des connaissances.

Les thèmes des modules de cours

➤ Le dépistage colorectal

L'avis sur ce module a été donné par 17 pharmaciens.

Les équipes officinales ont trouvé le sujet concret avec de nombreux rappels de cours intéressants (pour 65% des pharmaciens).

D'autres ont trouvé le module un peu simple, avec un thème concernant plus la culture générale que l'activité de comptoir à l'officine (environ 35%).

➤ L'alopecie

L'avis sur ce module a été donné par 14 pharmaciens.

Les équipes officinales ont trouvé le thème très intéressant avec un module de cours accessible à tous et concret avec beaucoup de conseils directement applicables au comptoir (pour 86% des pharmaciens).

D'autres ont demandé à ce que soient rajoutées les adresses des perruquiers. Certains ont trouvé le sujet peu applicable au comptoir, du fait de la fréquence faible des patients dans leur officine.

➤ Les inhibiteurs de tyrosine kinase

L'avis sur ce module a été donné par 19 pharmaciens.

Ce sujet peu connu a intéressé les équipes officinales. Applicables directement au comptoir, les parties sur les effets indésirables et les conseils pratiques ont été les plus appréciées (environ 63% des pharmaciens).

Néanmoins, le sujet est trouvé trop complexe, ou trop scolaire, pour 16% des pharmaciens. Deux niveaux de lecture pourraient être prévus. Il importe d'être au calme pour bien comprendre le mécanisme d'action (21%).

Les résumés de cours

Les résumés de cours sous forme de post-it nommés « A retenir » ont été très appréciés des pharmaciens (90% d'entre eux), qui les ont trouvés très synthétiques.

Il a même été proposé d'ajouter une fonction pour les imprimer, afin d'en conserver une trace à l'officine, directement disponible lorsque le cas de comptoir se présente.

Les quiz

Les quiz, notamment le mot croisé, ont beaucoup plu aux pharmaciens (84%) qui les ont trouvés ludiques et très abordables. Ces quiz permettent de fixer les idées et de revoir les mots clés : ils sont idéals pour la mémorisation et la synthèse.

Le test final

De manière générale, les pharmaciens et leurs équipes n'ont pas trop apprécié le principe des questionnaires d'évaluation finale (45%), nécessitant plus qu'une simple lecture des modules de cours.

Malgré cela, les pharmaciens qualifient ce QCM d'évaluation de point fort (55%), obligeant à une bonne attention et lecture des cours. Cela valide réellement la formation.

Commentaires généraux

De manière unanime, les équipes officinales ont apprécié la formation proposée.

Grâce au e-Learning, elle est plus facile à organiser, permettant même de travailler chez soi.

Elle est également plus agréable par son support que les formations types réunions, stages...

Les thèmes présentés sont concrets et introduits avec de vrais petits cas cliniques, correspondant bien aux cas de comptoir. Ils sont donc directement applicables au comptoir, et renferment beaucoup de conseils pratiques associés.

Les cours sont très didactiques avec une évaluation indispensable à la fin, pour valider les acquis. Les résumés de cours sont une bonne synthèse des choses à retenir, permettant une mémorisation efficace.

Les remarques les plus défavorables font état du jugement personnel sur la manière de se former. La formation nécessite d'être au calme et de prendre son temps pour bien enregistrer les nombreuses données des cours.

Certains auraient souhaité pouvoir imprimer des fiches de cours, des fiches conseils, ou encore des fiches à remettre aux patients.

SYNTHESE

La facilité d'accès au site et de navigation a satisfait l'ensemble des pharmaciens et leurs équipes. La formation, organisée par le pharmacien titulaire ou un adjoint, a été individuelle dans 100% des cas. Dans 35% des cas, seul le titulaire a participé à la formation, et dans 52% des cas, c'est toute l'équipe officinale. L'apprentissage s'est fait directement sur écran dans 91% des cas. Le temps passé par module de cours est d'environ 15 à 20 minutes pour 78% des apprenants.

La facilité d'utilisation du site, la possibilité de connexion illimitée, des supports simples et bien illustrés avec des cas de comptoir rendent cette formation accessible et efficace. Les thèmes sont concrets, leur contenu est complet et directement applicable à l'officine. Le dépistage du cancer colorectal reste un thème de culture générale pour 35% des apprenants, l'alopécie un sujet peu applicable mais très intéressant pour 86% d'entre eux et les inhibiteurs de tyrosine kinase, complexe (37%) mais avec des explications essentielles sur les effets indésirables et les conseils pratiques (63%).

Les résumés de cours sous forme post-it sont un atout essentiel pour 90% des apprenants : ils permettent de mémoriser les points importants du cours. Les quiz rappellent les mots clés et

aident à fixer la mémoire de manière ludique et pratique. Le test d'évaluation final reste un principe inévitable de la formation pour 55% des apprenants mais néanmoins peu apprécié par 45% d'entre eux.

46. Perspectives

461. Généralités

De manière générale, la formation proposée a plu aux équipes officinales de la phase test. Le concept du e-Learning a su séduire par sa facilité d'utilisation et d'adaptation dans l'organisation de l'apprentissage.

Cependant, la principale difficulté rencontrée reste la motivation première, et individuelle, de se former de manière continue. En effet, même si le concept a plu, les équipes officinales et leurs titulaires se placent bien trop souvent dans un contexte d'information plutôt que dans celui recherché et proposé, qu'est la formation.

Le principe de s'informer, de regarder les cours leur a semblé intéressant et enrichissant. Les apprenants ne sont généralement pas allés jusqu'à la notion de formation. Peu ont effectué le test d'évaluation final permettant de valider la formation.

Ils n'en restent pas moins intéressés par une proposition de ce type, c'est-à-dire des modules de cours sur internet en e-Learning, envoyés régulièrement, sans forcément y adjoindre des questionnaires d'évaluation.

462. Thèmes souhaités

La formation continue en cancérologie est un atout important pour les officinaux. Trouvant justement leur formation insuffisante en la matière, de nombreux thèmes les intéresseraient dans les formations futures.

Les thèmes qui remportent la plus grande adhésion au sein des officinaux sont les soins de supports avec les traitements des nausées/vomissements, la douleur, les mucites, les pansements, le palliatif, la nutrition, les types de cancers et leurs traitements, le mode d'action des anticancéreux et surtout leurs effets indésirables.

D'autres thèmes ont également été suggérés, comme une mise au point sur la prise en charge globale d'un patient atteint d'un cancer, l'éducation thérapeutique ou encore les prises en charge de type administratif et les nouveautés médicamenteuses.

463. Avenir de la formation

Au cours des entretiens post-formation avec chacun des pharmaciens, la question d'un possible avenir de cette formation a été soulevée. Des closes de prix de la formation et de rythme de formation ont été discutées.

4631. Prix de la formation

Au niveau du prix, les propositions sont diverses : il a été demandé à chaque pharmacien ce qu'il serait prêt à mettre pour une formation de ce genre. 13 d'entre eux ont répondu à cette question.

Les propositions sont regroupées et exprimées en coût par module par an, basé sur 10 mois et à la fréquence d'un module par mois. Le résultat est alors exprimé en coût total à l'année. Le graphique suivant présente ces résultats.

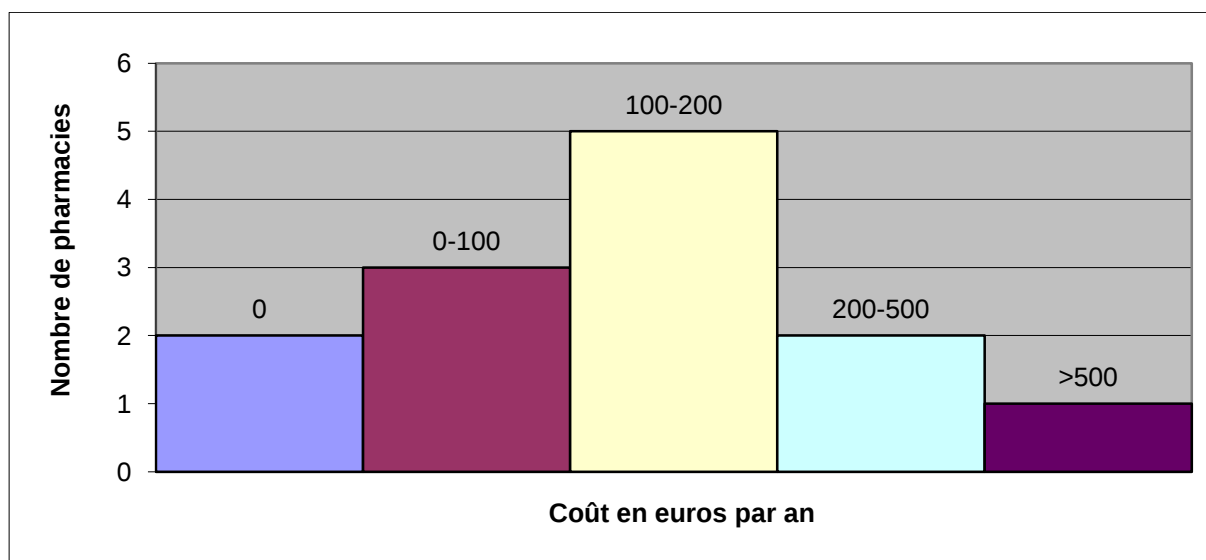


Figure 23 : Coût potentiel de la formation proposé par les officinaux par an

Les propositions sont assez variées, mais se regroupent généralement en coût par module ou pour l'année. En moyenne, les pharmaciens sont prêts à mettre entre 100 et 200 euros pour l'année. Certains souhaitent que cette formation soit gratuite, et à l'inverse, 3 pharmaciens sont prêts à payer plus de 200 euros pour l'année avec un maximum de 1000 euros. La

nécessité que cette formation soit inférieure à l'abonnement d'une revue pharmaceutique spécialisée ressort le plus souvent.

D'autre part, la possibilité de payer un forfait individuel en plus d'un coût initial par pharmacie paraît intéressante à bon nombre de pharmaciens.

Quelque soit le prix de cette formation, tous souhaitent néanmoins une prise en charge de cette formation par les organismes agréés.

4632. Rythme de la formation

La question suivante abordée est celle du rythme de formation, c'est-à-dire à quelle fréquence les modules de cours doivent être envoyés aux apprenants.

Le graphique suivant synthétise les différentes propositions faites par les pharmaciens.

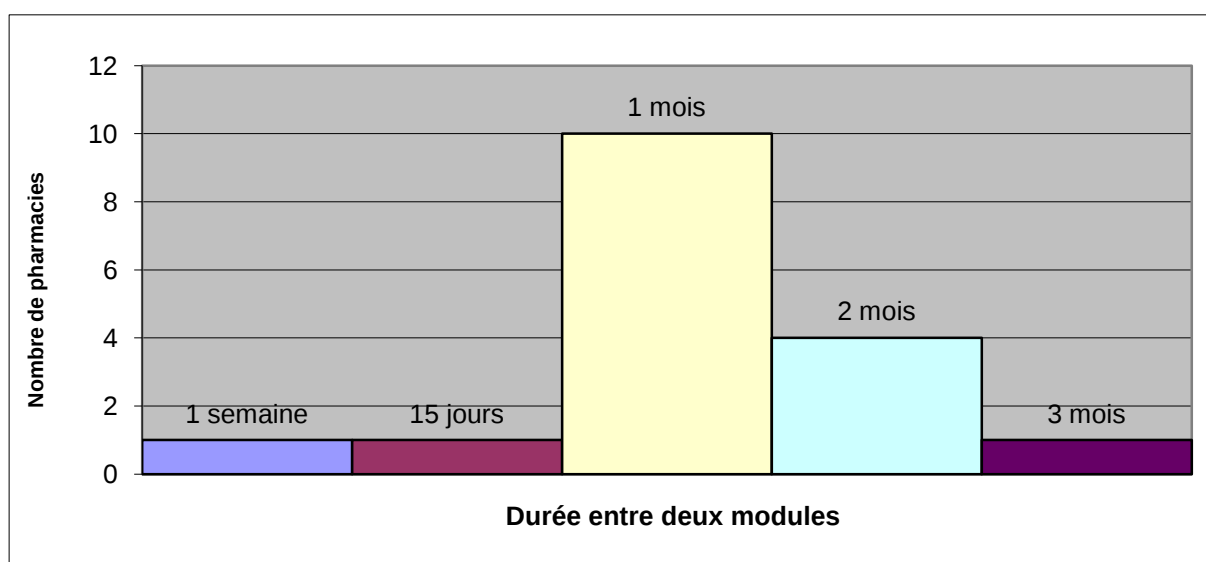


Figure 24 : Rythme de la formation proposé par les officinaux

De manière générale, le rythme doit être maintenu mais pas trop soutenu, à raison d'un module tous les mois, tous les deux mois ou six semaines ; ceci, pour rester cohérent avec le rythme de travail soutenu d'un officinal, ainsi que les potentielles formations dans d'autres domaines.

Il a également été proposé d'avoir accès à un nouveau module à chaque fois qu'un module était validé par le questionnaire d'évaluation finale.

Certains voient possible une formation de vingt à trente minutes par semaine.

Les officinaux ont fait remarquer la moins grande facilité à mettre en place une formation de ce type durant les périodes comme les vacances scolaires, avec la gestion plus délicate des emplois du temps.

SYNTHESE

Pour synthétiser les nombreuses propositions qui ont été faites en termes de coût et de rythme de formation, et englober la majorité, la formation type proposée pourrait être la suivante : une formation continue au rythme d'un module par mois hormis les mois de juillet et août, avec un coût de 15 à 20 euros par module pour l'ensemble de l'équipe.

La formation idéale semblerait donc un module de cours par officine pour l'ensemble de l'équipe tous les mois, du mois d'octobre au mois de juin, soit un total de huit modules à l'année. Le coût d'un module entre 15 et 20 euros limiterait donc le total de la formation aux environs de 150 euros à l'année avec huit modules de cours.

464. Remarques

A la fin de cet entretien, les pharmaciens ont eu la possibilité de donner leurs impressions diverses ou proposer des idées pour l'avenir de cette formation.

D'un point de vue pratique et organisationnel, cette formation a beaucoup plu. En effet, il n'y a pas de perte de temps dans les trajets, comme dans les formations sous type de réunions ou de congrès, ni dans les repas et les discussions post-formation. L'avantage du non-présentiel est certain et libère du temps.

La navigation sur le site a beaucoup plu, elle est facile, intuitive et très agréable.

De plus, la formation est la même pour tout le monde et elle a l'avantage d'être totalement indépendante des laboratoires pharmaceutiques.

Ce que peuvent regretter certains, c'est le manque de supports papier à imprimer, avec des fiches thérapeutiques par exemple.

L'absence de son, pour ceux dont la mémoire est plutôt auditive, ressort souvent également.

Certains aimeraient avoir les références avec les dates et les liens pour retrouver les sources des cours. D'autres voudraient savoir si les informations sont validées, et si oui, par qui.

Quelques uns proposent la possibilité de jeux de rôles, un peu sur le même principe que les formations des laboratoires par conférences téléphoniques.

D'un point de vue organisation de la formation, les pharmaciens estiment de manière générale que les QCM d'évaluation ont toute leur importance pour vérifier le bon apprentissage des cours. Le meilleur moyen pour eux est de donner des dates butoirs afin de motiver les équipes officinales. Le fait d'avoir un code par personne avec la validation individuelle des tests reste le plus sûr moyen de valider les connaissances.

Pour lancer la formation, ils proposent d'organiser une pré-soirée avec explication du principe de celle-ci et des généralités sur le site et la navigation. Ils repartiraient à l'issue de cette soirée avec les modules de formation et les codes d'accès au site.

5. Discussion

La formation modulaire, proposée dans le cadre de cette thèse, a été bien reçue par l'ensemble des participants à la phase test.

Mais sur les 27 pharmacies participant au projet, seules 23 ont réellement effectué la formation.

Les questionnaires préformation ont permis de connaître la composition de chacune des équipes officinales. Ils ont également donné la possibilité de définir le profil de formation de chaque pharmacie, ainsi que leurs attentes en terme de formation continue.

La majorité d'entre elles participe à des actions de formation mais toutes estiment que cela est insuffisant, et notamment dans des domaines précis comme la cancérologie. Elles sont donc demandeuses de formation de ce type regroupant des thèmes basés sur la cancérologie.

La formation est un acte devant émaner d'une motivation personnelle, elle est validée par une évaluation individuelle : toutes les pharmacies considèrent ce point comme essentiel au bon déroulement d'une formation et à la validation de leurs acquis.

Les données issues de la plateforme Onco-TICE ont permis d'acquérir les résultats réels de la phase test. Elles ont mis en évidence la participation de 23 pharmacies sur les 27 initiales.

Ces données ont apporté des chiffres précis sur les connexions de chaque pharmacie, permettant de faire le lien entre les impressions données et la réalité du test.

Globalement, toutes les pharmacies se sont connectées sur les trois cours, avec une prédominance pour le cours sur le cancer colorectal. L'évaluation via le questionnaire final a été une moins grande réussite : seulement 10 pharmacies ont effectué et envoyé le

questionnaire. Cela limite la possibilité d'étudier la validation des acquis et montre le manque d'assiduité de la plupart des pharmaciens, pourtant choisis pour leur implication dans la formation continue. C'est un des plus gros points négatifs de la phase test.

Au cours des visites post-formation, les entretiens ont permis de recueillir les impressions des pharmaciens sur la phase test.

L'accès facile à la plateforme a rendu la formation pratique et très fonctionnelle. L'organisation de la formation par le titulaire ou un adjoint s'est faite sur un mode individuel, par lecture directe en e-learning dans la quasi totalité des cas. Le questionnaire d'évaluation a été rempli et envoyé de manière individuelle également. Le temps passé par module est en moyenne de 15-20 minutes, une lecture plus approfondie et un apprentissage sont néanmoins nécessaires pour répondre au questionnaire d'évaluation.

L'ensemble des cours a relativement satisfait les pharmaciens, avec un sujet trop axé sur la culture générale pour le dépistage du cancer colorectal, ou trop complexe avec les inhibiteurs de tyrosine kinase. Mais ils considèrent les nombreux acquis comme un atout supplémentaire dans leur activité de comptoir, notamment lors de demandes d'explication d'effets indésirables ou de conseils aux patients.

Le questionnaire d'évaluation finale, jugé inévitable par les pharmaciens pour valider les acquis de la formation, est finalement encore trop peu accepté par les équipes officinales.

Les modules de cours proposés sont destinés à tous les officinaux, mais seuls ceux étant dans une démarche active de formation continue pouvaient être intéressés et participer à la phase test. C'est pourquoi la population de pharmacies ciblée durant cette phase test est une partie motivée et engagée de la profession en terme de formation continue.

Cependant, les données issues de la plateforme Onco-TICE ont montré qu'une partie des pharmacies n'a pas participé à la phase test.

Les 23 pharmacies ayant activement participé à la phase test sont unanimes : le e-learning est un outil novateur, un concept et une méthode de travail efficaces et pratiques. La formation en non présentiel est un atout essentiel et prometteur dans une profession soumise à des contraintes de temps et des demandes toujours plus diversifiées et pointues. La principale difficulté est une motivation solide et personnelle, afin de s'impliquer dans la démarche de formation professionnelle continue. Se placer dans un contexte de formation et non

d'information est une nécessité première. La réalisation de tests finaux d'évaluation en est une deuxième : ils certifient les acquis et valident la formation en tant que telle.

Dans l'avenir, la possibilité de réussite d'une telle formation est envisageable. Des engagements devront être pris en termes de prix et de rythme de la formation. En se basant sur les propositions des pharmacies tests, la formation par e-learning pourrait être envisageable à raison d'un module par mois sur 8 à 10 mois, en excluant les mois d'été, pour un coût d'environ 15 à 20 euros par module. Cela limiterait à environ 150 euros le coût total de la formation pour l'année.

Tous suggèrent la prise en charge financière de la formation par les organismes agréés, tels le FIF-PL et l'OPCA-PL. Cette requête nécessite au préalable une accréditation par les organismes certifiés. Une demande d'agrément devra donc être formulée auprès des autorités compétentes, le HCFPC...

Des propositions intéressantes, émises par les pharmaciens de la phase test, telles que des supports à imprimer ou une sonorisation de la formation peuvent être validées. D'autre part, l'idée d'une soirée de lancement avec explication du déroulement de la formation et remise des codes d'accès est une très bonne éventualité.

Les résultats de la phase test vont maintenant être exposés aux membres du Conseil d'Administration du réseau Oncolor. Des propositions seront faites quant à un développement futur et la mise en place de modules de formation à destination des pharmaciens d'officine.

CONCLUSION

La conjoncture actuelle met chaque professionnel de santé dans une situation de remise en question permanente de son savoir et de son savoir-faire.

La formation professionnelle continue tient une place prépondérante dans la carrière professionnelle de tout individu, encore plus dans les métiers de la santé, afin d'améliorer le service rendu aux patients.

C'est maintenant une obligation pour le pharmacien et son équipe officinale, d'entretenir et d'actualiser leurs connaissances. La loi HPST du 21 juillet 2009 introduit la notion de Développement Professionnel Continu par l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances ainsi que l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Le contexte actuel avec un nombre croissant de patients atteints de cancers amène à une nécessité de formation dans le domaine de la cancérologie, les soins de supports, les nouvelles thérapeutiques et leurs effets indésirables, ainsi qu'à un lien constant entre l'hôpital et la ville. Le pharmacien d'officine est un maillon essentiel de la prise en charge de ces patients, sa formation en la matière est, de ce fait, primordiale.

Le projet Onco-TICE du réseau Oncolor émane de ces réflexions. Initialement créé pour les pharmaciens et préparateurs hospitaliers, la plateforme de formation en ligne se tourne vers les officinaux et leurs besoins accrus en termes de formation en cancérologie.

L'objectif de la phase test de cette thèse est l'utilisation d'un outil de formation en ligne, le e-learning, dans les pharmacies de ville, de la région lorraine. Cette méthode de travail à distance permet un apprentissage progressif et modulable, libéré des contraintes de temps et de lieu.

Cette étude, menée sur des pharmaciens volontaires a rencontré un beau succès.

Les thèmes choisis sont intéressants et actuels, proposés sous une forme adaptée à l'exercice au comptoir.

L'apprentissage est facilement modulable par la présentation en petits cas cliniques, et l'outil e-learning permet une grande autonomie de gestion.

Cette formation modulaire est un atout incontestable pour la formation des officinaux. La motivation personnelle et l'engagement dans des actions de formation restent les atouts principaux. Dans l'avenir, d'autres thèmes pourront être abordés et proposés à l'ensemble des pharmacies de la région.

Le projet doit maintenant être présenté aux membres du conseil d'administration du réseau Oncolor, par le groupe pilote Onco-TICE, en vue d'une demande d'accréditation auprès des autorités compétentes, le HCFPC.

104, rue de Miromesnil - 75384 PARIS Cedex 08 - Tél. : 01 55 80 50 00 - Fax : 01 55 80 50 29 - www.fifp.fr
 Agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993 publié au J.O. le 25 mars 1993. SIRET : 398 110 965 00033

* D O S S I E R *

DEMANDE D'PRELEVEMENT DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION
 sous réserve d'acceptation par la Commission Professionnelle, selon les critères de prise en charge de la profession concernée.
 Toute demande reçue après la date du dernier jour de formation (cachet de réception faisant foi) sera systématiquement refusée.

CODE SIRET PERSONNEL DU PARTICIPANT A LA FORMATION [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 (14 chiffres à demander à l'INSEE de votre région)

NOM DE VOTRE STRUCTURE

NOM DU PARTICIPANT..... PRÉNOM NÉ (E) LE SEXE ☐ H ☐ F

PROFESSION CODE NAF [] [] [] []

ADRESSE CODE POSTAL [] [] []

VILLE TÉL. PORT. FAX

☐ ASSUJETI À LA TVA ☐ NON ASSUJETI À LA TVA E-MAIL @

INTITULÉ DE LA FORMATION
 ORGANISME DE FORMATION
 NUMERO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'ORGANISME | | | | | | | | | |
 NOMBRE DE JOURS ENTIERS + NOMBRE DE DEMI-JOURNÉES
 DATE DE DÉBUT DE STAGE | | | | | DATE DE FIN DE STAGE | | | | |
 NOMBRE D'HEURES DE FORMATION
☐ DANS L'ENTREPRISE ☐ DANS UN CENTRE DE FORMATION ☐ FORMATION À DISTANCE / E-LEARNING
 ADRESSE
 CODE POSTAL | | | | | VILLE
Seules sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h sur une journée ou cycle de 6 h par module successif de 2 h minimum

MONTANT H.T. MONTANT T.T.C.

- Devis de l'organisme de formation ou convention de stage
- Programme détaillé de la formation
- Photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution (à réclamer à votre caisse URSSAF si cette attestation ne vous a pas été adressée)
- Relevé d'identité bancaire

Dès la fin du stage et **après réception de l'accord de prise en charge vous indiquant le n° de dossier** à rappeler impérativement, transmettez-nous les documents suivants :

- Photocopie de la facture acquittée par l'organisme précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du ou des participant(s)
- Photocopie de l'attestation de présence précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du ou des participant(s)

Faute d'avoir reçu ces documents dans les 2 mois suivant la fin de la formation, le dossier sera annulé et ne donnera lieu de ce fait à aucun paiement.

Signature du demandeur



Annexe n° 2 : Les objectifs pédagogiques généraux

Dans le cadre d'une pathologie

- Savoir expliquer, en quelques mots, de manière simple et concise, la pathologie, à tout type d'interlocuteur
- Connaître les symptômes
- Connaître les étiologies et la physiopathologie
- Connaître les circonstances de diagnostic
- Donner des indications au patient sur l'évolution et le pronostic
- Fournir des informations sur les potentiels examens biologiques ou d'imagerie à réaliser
- Renseigner sur les traitements possibles et donner plus précisément des indications sur les thérapeutiques médicamenteuses
- Connaître les modalités de prescription des thérapeutiques
- Adopter le conseil pharmaceutique adapté à ces thérapeutiques, tout en tenant compte de la prise en charge globale du patient : éducation thérapeutique du patient, conseils pratiques sur la prise des médicaments...
- Appliquer les adaptations posologiques, les plans de prise et le suivi du traitement dans ces maladies spécifiques
- Surveiller les effets secondaires, reconnaître les contre-indications
- Savoir répondre aux questions des patients

Dans le cadre d'un examen biologique, invasif ou radiologique

- Expliciter le terme de l'examen
- Expliquer l'intérêt de l'examen
- Donner les modalités de réalisation
- Donner les conseils à suivre avant, pendant et/ou après l'examen
- Expliquer la suite des événements et rassurer le patient anxieux
- Aider à la compréhension du compte-rendu de l'examen

Dans le cadre d'informations pharmaceutiques

- Savoir répondre aux questions de comptoir
- Être attentif aux demandes du patient
- Expliciter les modalités d'un nouveau traitement mis en place
- Conseil pharmaceutique : effets secondaires, plan de prise, règles hygiéno-diététiques, contre-indications, interactions médicamenteuses...

Dans le cadre des soins de support

- Conseiller sur les thérapeutiques annexes
- Education thérapeutique du patient
- Expliquer les modalités de ces traitements

Dans le cadre de questions de comptoir, d'ordonnances

- Etre attentif à toute demande émanant du patient
- Etre au courant de tous les produits sortis de la réserve hospitalière
- Etre au courant de ces thérapeutiques moins conventionnelles, afin de jouer le rôle essentiel que permet le métier de pharmacien, c'est-à-dire entourer le patient dans tout ce qui concerne la thérapeutique médicamenteuse
- Etre au point sur les modalités de prescription
- Savoir repérer les interactions, les contre-indications...

Dans le cadre de dispositifs d'administration

- Connaître la modalité de fonctionnement et l'utilisation du dispositif en question
- Expliquer l'intérêt du dispositif
- Vérifier la bonne compréhension du patient

Dans le cadre de l'information sur les réseaux de soin

- Etre à l'écoute des envies et demandes du patient
- Se documenter sur les services et réseaux existants dans sa région
- Ecouter, conseiller et orienter les patients demandeurs

Annexe n° 3 : Le cahier des charges

Cahier des charges pour la rédaction des modules de formation

1 module de formation = 1 pathologie ou 1 thème spécifique

Rédaction par une personne

RECOMMANDATION GENERALE

Le niveau de connaissances ne doit être ni trop basique (type forums sur le Net) ni trop pointu (type biologie moléculaire très pointue).

Le public est un public officinal, pharmaciens, préparateurs et étudiants.

L'objectif est de partir de cas concrets (cas cliniques, cas de comptoirs) permettant de rattacher la théorie à la pratique officinale.

1. Définir les **objectifs pédagogiques** pour chaque thème ou pathologie

A titre d'exemple :

- a. Circonstances de diagnostic (symptômes, dépistage ...)
- b. Prise en charge initiale
- c. Examens biologiques, imagerie
- d. Traitements, modalités de dispensation
- e. Thérapeutiques associées
- f. Prise en charge des effets secondaires
- g. Surveillance après traitement
- h. Evolution de la maladie
- i. Règles hygiéno-diététiques
- j. Conseils pratiques : prise des médicaments, éducation thérapeutique du patient

2. Rédaction des **cas cliniques**

- a. Choisir des cas cliniques permettant de couvrir la totalité du thème ou de la pathologie
- b. Anonymiser : « NOM Pr Date de naissance »
- c. Maximum 1 examen biologique ou d'imagerie par cas clinique
- d. Ne pas refaire l'historique complet de la maladie (surtout si diagnostic ancien avec de nombreuses évolutions)
- e. Situer la phase de la maladie dans l'historique et ne traiter dans le cas clinique que cette phase au jour de la rédaction
- f. Prévoir des « questions de comptoir » que le patient pourrait être amené à poser en officine (maximum 2 questions / cas clinique)
- g. Maximum 20 cas cliniques par pathologie ou thème

3. Rédaction des **soutils de cours** (pavés de cours)

- a. Sous Word, times 12, marges du document Gauche 3cm, Droite 2cm, Haut 2cm Bas 2cm
- b. 1 pavé de cours = 1 page maximum
- c. 1 pavé de cours doit avoir 1 point d'entrée (ordonnance, question ...)
- d. Prévoir des illustrations : photos, schémas, figures, tableaux ...

- e. Les pavés de cours doivent être rédigés (faire des phrases construites avec un sujet, un verbe et des compléments)
- f. Veiller à l'orthographe et à la grammaire
- g. Prévoir 1 pavé de bibliographie avec les principales références bibliographiques présentées selon les recommandations en vigueur

4. Rédaction des **quiz interactifs**

- a. Textes à trous, pendus, mots croisés, ...
- b. Ces quiz sont à prévoir après chaque pavé de cours (il est possible de regrouper plusieurs pavés sur le même thème)
- c. Ils doivent rythmer l'apprentissage et permettre aux stagiaires d'évaluer les connaissances qu'ils ont acquises
- d. Ils doivent reprendre les éléments fondamentaux à retenir

5. Rédaction des **QCM d'évaluation**

- a. Rédiger 20 QCM par module de formation
- b. Chaque QCM contient 5 propositions de réponse (notée a b c d e)
- c. Les réponses peuvent être à choix simple (max 5 par module) ou à choix multiple
- d. Les QCM doivent reposer sur les points clés du cours (cf objectifs pédagogiques)
- e. Fournir les réponses correctes et les explications si besoin
- f. Prévoir 2 cas cliniques complets avec questions réponses commentées

6. Prévoir **l'organisation du module**

- a. Prévoir l'articulation entre les cas cliniques et les pavés de cours
- b. Prévoir les liens cas clinique / Pavés de cours / quiz
- c. Prévoir l'accès aux cours : ordonnances, cas de comptoir (20 points d'entrée par module)

ANNEXES

- Recommandations pour la présentation des références bibliographiques
- Copie d'écran html pour 1 pavé de cours
- Exemple de quiz interactif
- Exemple de QCM d'évaluation à choix simple et à choix multiple

ANNEXE 1. Recommandations pour la présentation des références bibliographiques

Les références sont constituées de la manière suivante :

- Article de périodique

NOM(S) DE(S) AUTEUR(S)¹ Prénom²

Titre de l'article³

Titre de la revue abrégé⁴, Année, Tome, n° fascicule, pages⁵

¹indiquer les 2 ou 3 premiers auteurs, suivis de « et al. »

²prénom en entier ou initiales

³titre dans la langue originale du texte

⁴les abréviations des titres des revues sont normalisées

⁵première et dernière page précédées ou non de « p »

Exemple *BAZIN C, REGNIER B*
Les traitements antirétroviraux et leurs essais
thérapeutiques Rev Prat, 1992, 42, 2, 148-53.

- Ouvrages

NOM(S) DE(S) AUTEUR(S) Prénom

Titre de l'ouvrage. – Nième édition

Ville d'édition, éditeur, année d'édition.- nombre de pages

Exemple *JUNGERS P, DAUDON M, LE DUC A*
Lithiase urinaire
Paris : Flammarion, 1989.-590p

Exemple *OPPENHEIM D*
L'Enfant, son cancer, ses parents, ses
soignants In : Cancers de l'enfant / ed. J
LEMERLE
Paris : Flammarion, 1989.-p218-231.

- Site Internet

Adresse complète du

site Consulté le

jj/mm/aaaa

Exemple *Cancer colorectal – Généralités*
[http://www.e-cancer.fr/Information-sur-les-](http://www.e-cancer.fr/Information-sur-les-cancers/Cancerspar-organe/op_1-ta_1-it_264-id_247-la_1-ve_1.html)
[cancers/Cancerspar-organe/op_1-ta_1-it_264-id_247-](http://www.e-cancer.fr/Information-sur-les-cancers/Cancerspar-organe/op_1-ta_1-it_264-id_247-la_1-ve_1.html)
[la_1-ve_1.html](http://www.e-cancer.fr/Information-sur-les-cancers/Cancerspar-organe/op_1-ta_1-it_264-id_247-la_1-ve_1.html) consulté le 01 janvier 2009

Quelque soit le choix, il faut être homogène d'une référence à l'autre. Toutes les références doivent être citées et présentées de la même façon

ANNEXE 2. Copie d'écran html pour 1 pavé de cours

Onco-TICE

[Index](#) [Précédent](#) [Suivant](#)

Vous êtes ici : C1_CERTIFICAT_PREPARATEUR > 01_RISQUES > risque_4

➤ **Risques et précautions liées à la manipulation des anticancéreux > Contrôle des risques**



Afin de contrôler ces risques, des mesures de précautions collectives et individuelles sont mises en œuvre. Les préparations sont réalisées en zones d'atmosphère contrôlée, (locaux et équipements) au sein desquelles des procédures d'habillage et d'hygiène sont établies.

Ces différentes mesures permettront à la fois de protéger les manipulateurs et l'environnement vis-à-vis du risque chimique, et également de garantir la qualité des préparations réalisées (maîtrise du risque de contamination microbiologique et particulaire, du risque de contamination croisée et du risque d'erreur de préparation) Par ailleurs, la mise en place de procédures de contrôle en cours de fabrication permet de maîtriser le risque d'erreur de préparation.

TEST

À retenir

Mesures de précautions

- Travail en ZAC
- Locaux et équipements
- Habillage et hygiène
- Contrôles des préparations

Mesures collectives de protection

Au sein des établissements hospitaliers, la préparation des anticancéreux doit être réalisée dans des locaux de préparation spécifiques, dédiés uniquement à cette activité. Le plus souvent cette préparation est centralisée en un lieu unique sous la responsabilité du pharmacien, au sein d'une unité centralisée de préparation des chimiothérapies (UCPC)

L'UCPC dispose d'équipements ou enceintes ventilées de préparation adaptés, pour protéger le manipulateur, la préparation et l'environnement. Il existe 2 types d'enceintes ventilées de préparation: la hotte à flux d'air laminaire vertical de type IIB et l'isolateur.

Tout le personnel qui est affecté à l'UCPC doit recevoir une formation spécifique théorique et pratique. Cette formation initiale devra toujours être suivie d'une formation continue afin de maintenir le niveau de compétence requis. Il conviendra également de former le personnel qui travaille en dehors de l'UCPC mais qui peut être en contact avec les anticancéreux (personnel qui achemine les préparations dans les services, personnel qui réceptionne les produits et infirmiers qui administrent les chimiothérapies,...).

Des procédures de travail écrites et validées seront mises à disposition du personnel de l'UCPC, ainsi que des procédures d'intervention en cas d'incidents lors de la manipulation (casse d'un flacon, piqure, projection, ...). La survenue de ce type d'incident est toujours très stressante pour le personnel et ces procédures permettront de savoir quoi faire et ainsi de limiter le risque de contamination. La mise à disposition de kits en cas de bris de flacons, regroupant tout le matériel nécessaire à la prise en charge de l'incident et la procédure correspondante est indispensable. Un tel kit devra être disponible à tout moment, à tous les endroits où peut survenir l'incident: dans l'UCPC, dans la zone de réception des colis et dans l'unité de soins.

La préparation des anticancéreux requiert l'utilisation de matériel approprié dont les caractéristiques permettent d'assurer la sécurité de la préparation (exemple: seringue 3 pièce luer-lock, prises d'air, aiguilles prises d'air, voire dispositifs sans aiguille, etc...).

Les locaux et équipements de préparation doivent faire l'objet d'une maintenance et d'une évaluation régulière pour garantir que leurs caractéristiques sont bien maintenues, que leur fonctionnement est correct et qu'aucune pièce n'est défectueuse, ce qui pourrait nuire à la qualité des préparations et à la protection du personnel.

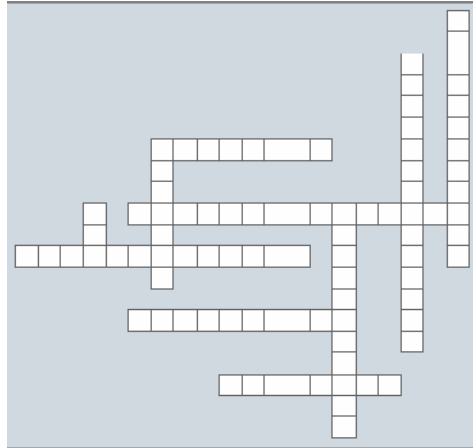
Les techniques de manipulation du personnel doivent aussi être régulièrement évaluées pour s'assurer qu'aucune dérive n'est survenue dans le respect des procédures de préparation.

Les déchets issus de la préparation des chimiothérapies sont potentiellement contaminés par les médicaments manipulés et doivent faire l'objet d'un circuit d'élimination spécifique, afin de ne pas contaminer l'environnement. Ce circuit devra aboutir à l'incinération des déchets à 1200°C pour les déchets concentrés conformément à la réglementation (décret n°97-1048 du 6 novembre 1997 et circulaire du 13 février 2006).

Toutes ces mesures font partie intégrante du système d'assurance qualité qui doit être mis en place au sein de l'UCPC pour assurer la maîtrise et l'amélioration continue de la qualité des préparations réalisées.

ANNEXE 3. Exemples de quiz interactif

Hotte



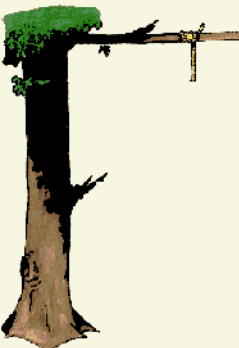
[EclipseCrossword](#) © 2000-2007

Welcome!

Click a word in the puzzle to get started.

Check puzzle

Attendez le chargement des lettres avant de jouer



Isolateur Sélectionnez un thème

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

TERMINÉ

Toute demande d'aide vous sera comptée 1 erreur

Votre score

essais	mots corrects	mots incorrects	% de réussite

Télécharger Explication

ANNEXE 4. Exemple de QCM d'évaluation à choix simple et à choix multiple

2

10. Lors du travail sous PSM (cocher les propositions fausses) :

Veuillez choisir au moins une réponse

- ☐ a. Il ne faut pas faire de mouvements brusques
- ☐ b. Il est possible d'enlever les aiguilles et les prises d'air sans compresse
- ☐ c. Il faut attendre la stabilisation du flux d'air avant de travailler
- ☐ d. Il n'est pas nécessaire de travailler derrière la ligne de séparation des fumées
- ☐ e. Tous les objets disposés sous le flux doivent être collés afin de prendre le moins de place possible

3

11. Que signifient les lettres DASR ?

Veuillez choisir une réponse.

- ☐ a. Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux
- ☐ b. Déchets Anatomiques et Souillures à Risque Infectieux
- ☐ c. Déchets Assimilés aux Soins à Risque Infectieux
- ☐ d. Déchets Autorisés pour les Services à Risque Infectieux
- ☐ e. Déchets non Assimilables et Suspectés à Risque Infectieux

Annexe n° 4 : Les modules de cours
« Les inhibiteurs de tyrosine kinase »

1. Hématologie < Index Hématologie

Hématologie - Inhibiteurs de Tyrosine Kinase

- **Introduction**
- **Propriétés**
- **Mécanisme d'action**
- **Indications**
- **Posologies et administration**
- **Contre-indications et précautions d'emploi**
- **Interactions médicamenteuses**
- **Effets indésirables**

2. Hématologie < Introduction



Figure 1 : Le Glivec®

Avant 2001, les traitements classiques de la leucémie myéloïde chronique étaient la chimiothérapie (Busilvex® ou Hydréa®) ou l'interféron alpha.

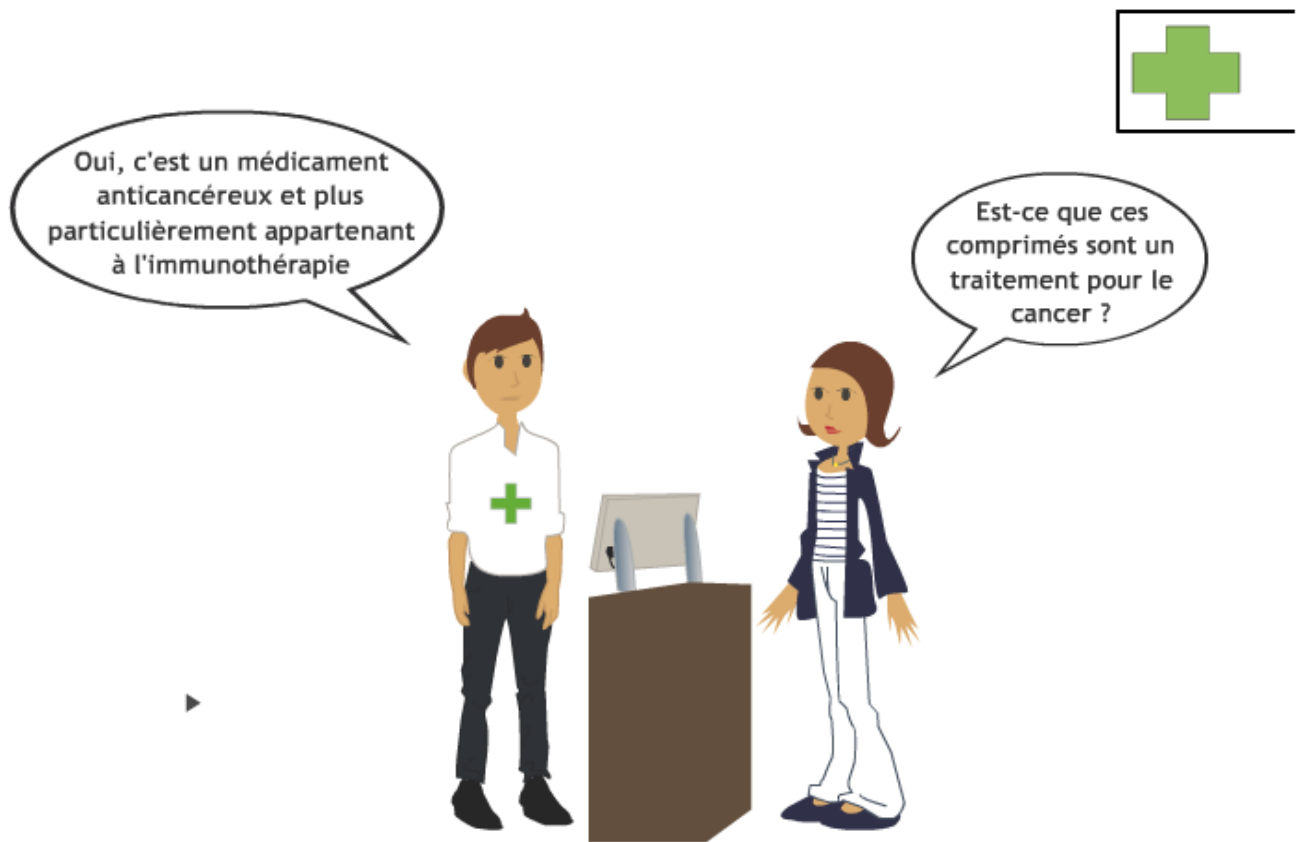
Après 2001, une nouvelle classe médicamenteuse est apparue et a révolutionné le traitement de la leucémie myéloïde chronique : les inhibiteurs de tyrosine kinase ou ITK, avec en chef de file, l'imatinib ou Glivec®.

Tous les inhibiteurs de tyrosine kinase ou ITK sont des médicaments de liste I, à prescription initiale hospitalière semestrielle, réservée aux spécialistes et services d'hématologie, d'hépatologie / gastro-entérologie, de médecine interne ou d'oncologie médicale.

Le renouvellement de la prescription est réservé aux spécialistes de ces mêmes classes.

Ces sont des anticancéreux administrés par voie orale.

3. Hématologie < Propriétés



Les ITK font partie d'une nouvelle branche de la cancérologie : l'immunothérapie anticancéreuse ou encore thérapie ciblée. Elle consiste tout simplement à stimuler les défenses immunitaires de l'organisme.

Le Glivec® ou imatinib (mésylate d'imatinib) est le premier inhibiteur de tyrosine kinase mis au point.

C'est un inhibiteur puissant de l'activité tyrosine kinase de l'oncoprotéine Bcr-Abl, à la fois dans les lignées cellulaires et dans les cellules leucémiques primaires, chromosome Philadelphie positives.

Le produit inhibe sélectivement la prolifération et induit une apoptose dans ces mêmes lignées, provenant, le plus couramment, de patients atteints de leucémie myéloïde chronique ou de leucémie aiguë lymphoblastique, chromosome philadelphie positives.

4. Hématologie < Mécanisme d'action



La leucémie myéloïde chronique (LMC) est caractérisée, dans 95% des cas, par la présence d'une anomalie cytogénétique acquise : la translocation t(9;22)(q34;q11) ou encore appelée chromosome Philadelphie (Ph).

Ce chromosome, présent dans les mitoses des précurseurs des granuleux, des monocytes, des mégacaryocytes et des lymphocytes B et T, donne donc un gène « hybride » Bcr-abl, qui codera une protéine : la P210, à l'origine :

- d'une augmentation de l'activité tyrosine kinase,
- d'une absence de rétrocontrôle,
- et d'une capacité d'autophosphorylation (ATP).

Ces différents éléments vont modifier les communications cellulaires, c'est-à-dire provoquer une altération de l'adhésion cellulaire, une inhibition de l'apoptose ainsi qu'une accentuation de la prolifération cellulaire.

Les ITK exercent leurs effets en tant que compétiteurs de l'ATP. En effet, la liaison de l'inhibiteur à la protéine kinase bloque le site de fixation de l'ATP, ce qui maintient la protéine dans sa conformation inactive et l'empêche d'exercer son activité de phosphorylation.

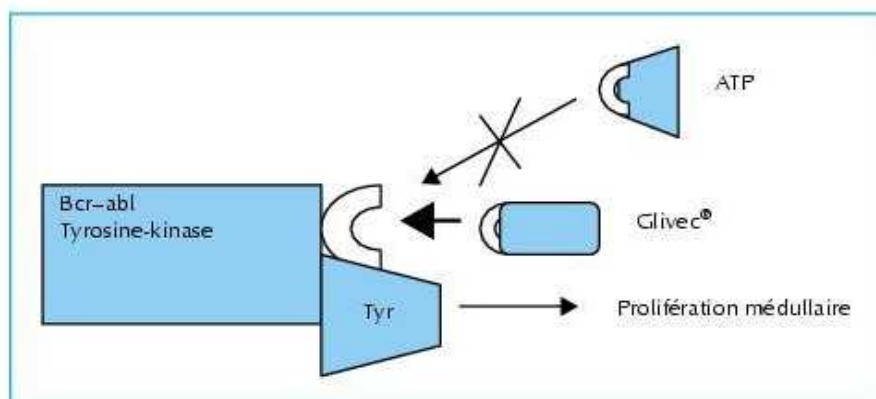


Figure 2 : Mécanisme d'action

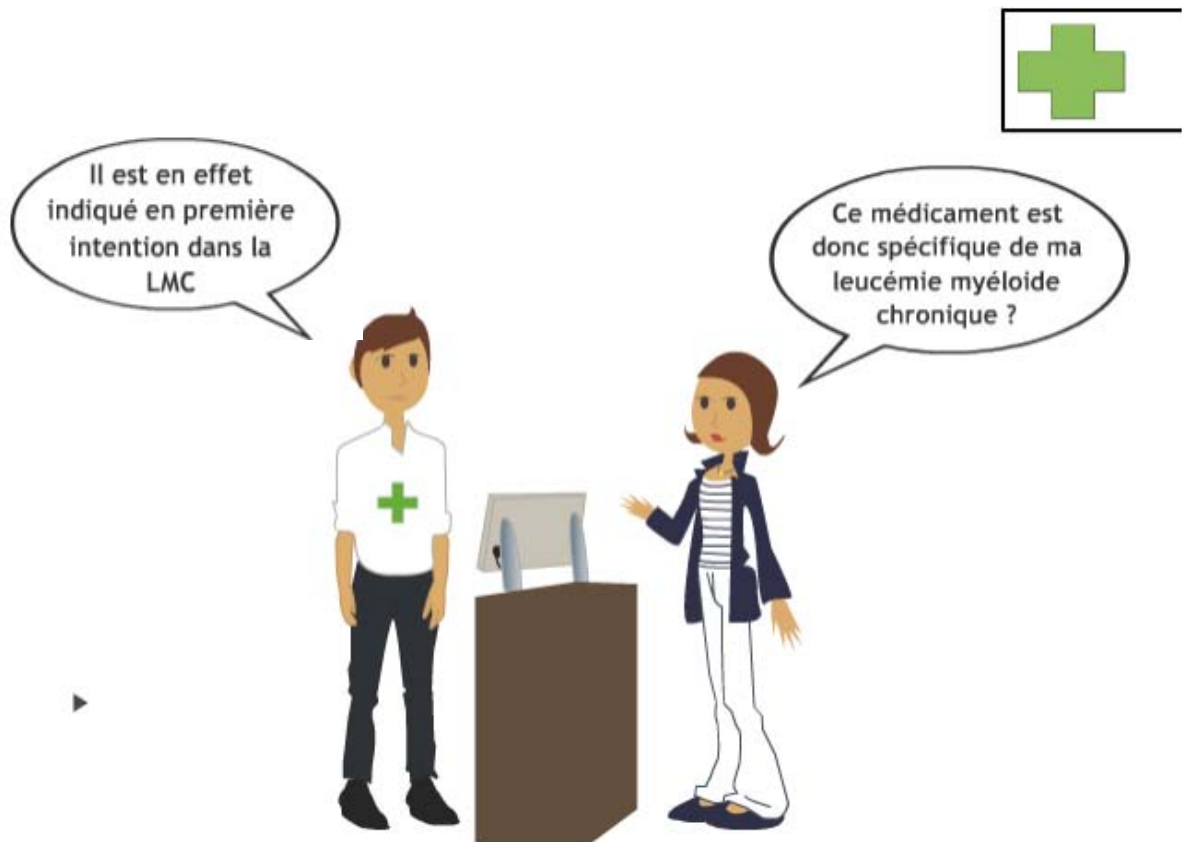
Glivec® a donc la capacité d'inhiber la croissance des cellules malignes et la formation de métastases.

Malheureusement, des mutations ou une amplification de l'expression du gène peuvent conduire à des résistances.

À retenir

Le glivec® va avoir un effet compétitif vis-à-vis de l'adénosine triphosphate (ATP) dans le mécanisme d'action de la protéine défectueuse, qui restera alors sous forme inactive.

5. Hématologie < Indications



Il est indiqué pour les patients, adultes ou enfants, atteints de LMC, avec chromosome philadelphie positif, nouvellement diagnostiquée, lorsque la greffe de moelle osseuse ne peut être envisagée comme un traitement de première intention.

Il est également utilisé pour les patients, adultes ou enfants, atteints de LMC Ph+ en phase chronique après échec du traitement par l'interféron α , ou en phase accélérée ou encore en phase de crise blastique.

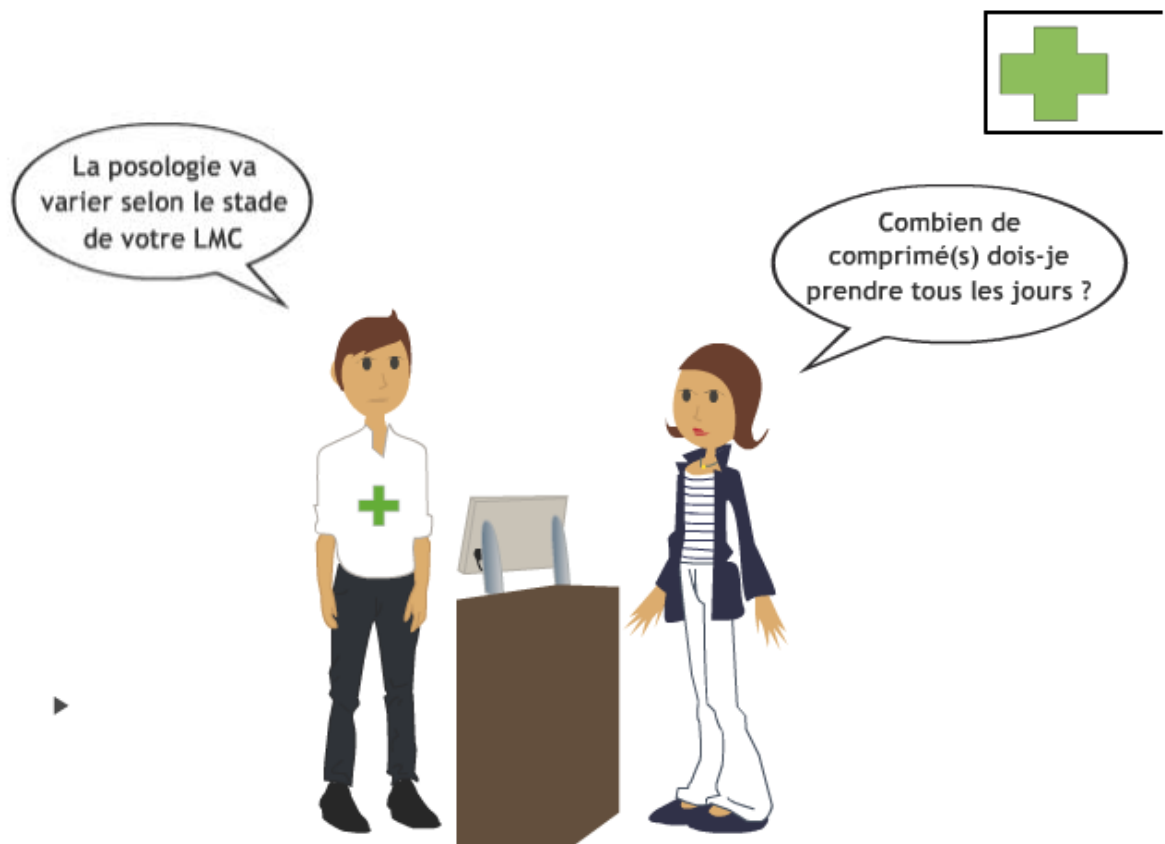
On retrouve une indication du Glivec® dans le traitement des tumeurs stromales gastro-intestinales malignes, CD 117 positives, non résécables et/ou métastatiques, ou en traitement adjuvant des patients adultes présentant un risque significatif de rechute, après résection d'une tumeur stromale gastro-intestinale.

D'autre part, il est proposé dans le traitement des patients adultes, atteints de leucémie aiguë lymphoïde, chromosome Philadelphie positive, réfractaire ou en rechute en monothérapie.

Enfin, le Glivec® peut être utilisé dans d'autres pathologies très particulières :

- Dermatofibrosarcome protuberans (DFSP ou maladie de Darier-Ferrand) non résécable et en rechute et/ou métastatique ne relevant pas d'un traitement chirurgical
- Syndromes myélodysplasiques et myéloprolifératifs
- Syndrome hyperéosinophilique à un stade avancé et/ou leucémie chronique à éosinophiles.

6. Hématologie < Posologies et administration



La posologie du Glivec® varie selon le stade de la maladie.

Il existe en comprimés pelliculés de 100 ou 400 mg.

En phase chronique, on recommande 400 mg par jour, et 600 mg par jour pour les phases accélérées et blastiques. En l'absence d'effets indésirables, les posologies pourront être augmentées à 600 et 800 mg par jour, respectivement.



Les comprimés sont avalés avec de l'eau, ou alors dissous dans de l'eau non gazeuse ou du jus de pommes, à raison d'environ 200mL pour un comprimé à 400 mg et 50mL pour un comprimé à 100mg. La suspension doit être avalée immédiatement après dissolution complète du ou des comprimés.

Les comprimés peuvent également être coupés (comprimés à 100mg bisécables) ou écrasés, afin de les diluer plus facilement dans un liquide.

Ils sont donnés en une seule prise généralement, ou deux, si la posologie journalière est de 800 mg, à prendre matin et soir.

Ils sont pris au cours d'un repas, afin de limiter les risques d'irritations gastro-intestinales.

Le traitement doit être poursuivi jusqu'à progression de la maladie ou intolérance.

N.B : Le Glivec® se conserve à température ambiante (maximum 30°C), dans son emballage original, et ne doit pas être utilisé après la date d'expiration.

7. Hématologie < Précautions d'emploi et contre-indications



Le Glivec® a un métabolisme hépatique (cytochrome CYP 3A4) : on adaptera toujours la posologie selon l'évolution des enzymes hépatiques. Chez l'insuffisant hépatique, on ne dépassera pas 400 mg par jour.

Par manque de données, le traitement par Glivec® est déconseillé chez la femme enceinte ou la femme allaitante.

Il est, de plus, contre-indiqué en cas d'hypersensibilité au produit ou aux excipients.

8. Hématologie < Interactions médicamenteuses



Les inhibiteurs de tyrosine kinase, dont fait partie le Glivec[®], sont de puissants inhibiteurs enzymatiques. Il conviendra d'être extrêmement prudent avec certaines thérapeutiques.

Liste des thérapeutiques avec lesquelles le risque d'interaction médicamenteuse est élevé :

- Variation du taux plasmatique du Glivec[®] :
 - Inhibiteurs du CYP 3A4 : kétoconazole, itraconazole, érythromycine, clarithromycine
 - = Augmentation de la concentration plasmatique du Glivec[®]
 - Inducteurs du CYP 3A4 : dexaméthasone, phénytoïne, carbamazépine, rifampicine, phénobarbital, fosphénytoïne, primidone, Hypericum perforatum (millepertuis))
 - = Diminution de la concentration plasmatique du Glivec[®]
- Variations du taux plasmatiques d'autres thérapeutiques induites par le Glivec[®] :
 - Substrats du CYP 3A4 : paracétamol, ciclosporine, pimozide, inhibiteurs calciques, statines...
 - Substrats du CYP 2D6 (autre cytochrome secondairement mis en jeu dans la métabolisation du Glivec[®]) comme le métoprolol
 - Substrats du CYP 2C9 (de même que le CYP 2D6) dont les antivitamines K ou AVK tels que la warfarine
 - ...

9. Hématologie < Effets indésirables



Le Glivec® est relativement bien toléré.

Parmi les effets indésirables les plus fréquents, on retrouve des effets :

- Hématologiques : à type de neutropénies, thrombopénies, anémies
- Neurologiques : à type de vertiges, céphalées
- Digestifs : avec des nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales
- Cutanés avec des œdèmes périorbitaires, dermatites, eczémas, rashes
- Musculo-squelettiques à type de crampes et douleurs musculaires, squelettiques et articulaires
- Et des troubles plus généraux comme la rétention hydrique, la prise de poids, les œdèmes, l'asthénie, les insomnies...

Une surveillance particulière et régulière est alors instaurée :

- Le poids : cas de rétention hydrique sévère
- La numération formule sanguine ou NFS : effets secondaires hématologiques
- La fonction hépatique : bilirubine, transaminases, phosphatases alcalines... en cause la métabolisation hépatique (CYP 3A4)
- La fonction rénale : élimination bilio-fécale et urinaire du Glivec®
- ...

10. Hématologie < Points forts

À retenir

**Le Glivec® est un inhibiteur de tyrosine kinase.
Les inhibiteurs de tyrosine kinase appartiennent à l'immunothérapie anticancéreuse.**

C'est un médicament à prescription initiale hospitalière semestrielle et réservée aux spécialistes en oncologie, hématologie, gastro-entérologie, et les internistes.

Il est principalement indiqué dans le traitement de la leucémie myéloïde chronique, à chacune de ses phases.

Il agit par inhibition compétitive au niveau de mécanismes protéiques défectueux.

Il est pris par voie orale au moment du ou des repas.

C'est un puissant inhibiteur enzymatique : attention aux interactions !

Il possède de nombreux effets indésirables, nécessitant une surveillance rapprochée.

Il est contre-indiqué chez la femme enceinte et allaitante.

Sources :

GORIN, PHILIP et SYMANN

Manuel pratique d'hémo-cancérologie et chimiothérapie

Paris : Frison-Roche, 1996.-1198p

Oncolor – Référentiels – Leucémie myéloïde chronique

http://www.oncolor.org/referentiels/hemato/leuc_myel_chr_print.pdf

Consulté le 19 mai 2011

DOROSZ Philippe

Guide pratique des médicaments – 27^e édition

Paris : Maloine, 2007.-1893p

COLLECTIF VIDAL

Vidal 2004, Le dictionnaire

Paris : Vidal, 2004.-2624p

Thériaque – Informations sur les inhibiteurs de tyrosine kinase

<http://www.theriaque.org/InfoMedicaments/home.cfm>

Consulté le 19 mai 2011

VISSEAU Claire

Pharma-mémo, fiches de synthèse illustrées – Médicaments

Paris : Vernazobres-Grego, 227p

Annexe n° 5 : Le questionnaire pré-formation



QUESTIONNAIRE PRE-FORMATION

Nom de la pharmacie :

Adresse :

Nom du pharmacien titulaire :

Afin que la formation se déroule dans de bonnes conditions, nous vous demandons de vous engager par rapport à ces différents points :

- Chaque utilisateur s'engage à ne pas divulguer à une tierce personne son code d'accès et mot de passe.
- Chaque utilisateur s'engage à ne pas tenir de propos réprouvés, par le code de déontologie de la profession et par la morale, dans les différents échanges sur la plateforme.

Date

Signature du titulaire

■ **VOTRE EQUIPE**

Personnel	Nombre	Equivalent temps plein	Moyenne d'âge
Pharmacien titulaire			
Pharmacien assistant			
Préparateur en pharmacie			
Préparateur en BP			
Etudiant en pharmacie			

■ **FORMATION CONTINUE**

1- Avez-vous une formation continue organisée périodiquement pour votre personnel et vous-même ?

☐ **OUI**

Si oui, précisez-en les modalités (via un organisme de formation, formation individuelle, ...) :

☐ **NON**

Si non, précisez pourquoi (manque de temps, thèmes proposés inappropriés, coût des formations, ...) :

2- Pour l'année 2010, suivez-vous (votre équipe ou vous) des formations ?

☐ **OUI**

Si oui, lesquelles (thèmes, durée, modalités de formation)

☐ **NON**

■ **A PROPOS DE LA CANCEROLOGIE**

1- Votre équipe officinale, selon vous :

Est suffisamment formée en cancérologie : ☐ OUI ☐ NON

La formation est dispensée par :

Les laboratoires pharmaceutiques : ☐

Les établissements de santé : ☐

Des formations spécialisées : ☐

Autres :

2- Considérez-vous que vos connaissances en cancérologies soient optimales ?

☐ OUI

☐ NON

3- Quelles sont vos attentes en termes de formation en cancérologie ?

☐ Epidémiologie des cancers

☐ Mode d'action des médicaments

☐ Pathologie cancéreuse

☐ Effets indésirables des médicaments

☐ Examens complémentaires

☐ Conseils pratiques

☐ Traitement des cancers

☐ Autres :

■ **A PROPOS DE LA FORMATION CONTINUE PAR E-LEARNING**

1-

Connaissez-vous ce mode de formation ?

Vous

Votre équipe

☐ OUI

☐ OUI

☐ NON

☐ NON

Si oui, avez-vous déjà participé à une formation sur ce mode ?

☐ OUI

☐ OUI

☐ NON

☐ NON

2- Comment pensez-vous organiser la formation proposée ?

Apprentissage individuel : ☐ OUI

☐ NON

Si oui, selon quelles modalités ?

Libérés sur le temps de travail

Sur le lieu de travail

☐ OUI

☐

☐ OUI

☐ NON

NON

Apprentissage en commun : ☐ OUI

☐ NON

Si oui, selon quelles modalités (tables rondes, lors d'une pause, ...)

Concernant l'évaluation des connaissances, pensez-vous l'organiser :

Individuellement : ☐ OUI

☐ NON

En groupe : ☐ OUI

☐ NON

Annexe n° 6 : Le questionnaire final sur le Glivec®

1. Concernant les modalités de délivrance du Glivec® :

1. Le Glivec® est un médicament appartenant à la liste I.
2. Le Glivec® est à prescription hospitalière semestrielle.
3. Le Glivec® nécessite une surveillance particulière pendant le traitement.
4. La prescription du Glivec® est réservée aux spécialistes en hématologie et en cancérologie, ainsi qu'aux médecins internistes et aux gastro-entérologues.
5. Le Glivec® est renouvelable par un médecin généraliste.

Bonnes réponses : 1, 3 et 4.

2. Les modalités de prise de cet inhibiteur de tyrosine kinase :

1. Le Glivec® est un anticancéreux administré par voie orale, sous forme de comprimés pelliculés.
2. La prise du Glivec® est monoquotidienne, avec 400 mg en phase chronique et 600 mg en phases accélérées et blastiques. Elle est biquotidienne, si la posologie augmente à 800 mg par jour.
3. Le comprimé ne doit pas être coupé ni broyé.
4. Le traitement est pris en dehors des repas, à heures fixes.
5. Ce médicament se conserve au réfrigérateur, entre 2 et 8°C.

Bonnes réponses : 1 et 2.

3. Interactions médicamenteuses, contre-indications et effets secondaires :

1. Le Glivec® est un puissant inducteur enzymatique.
2. Le métabolisme du Glivec® est principalement hépatique (cytochrome P450 3A4).
3. Le Glivec® est déconseillé chez la femme enceinte ou allaitante.
4. Le Glivec® est généralement mal toléré, de par ses nombreux effets secondaires.
5. Le Glivec® peut provoquer des irritations gastro-intestinales à type de gastrites et d'œsophagites. Il faut prendre ce médicament avec un grand verre d'eau.

Bonnes réponses : 2, 3 et 5.

Bibliographie

- [1] Centre INFFO – Le dispositif de formation professionnelle continue en France
<http://www.centre-inffo.fr/v2/dispositif/index.htm>
Consulté le 19 mai 2011
- [2] Légifrance – Code du travail – Article L900-1
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006651094&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080311&fastPos=1&fastReqId=521034552&oldAction=rechCodeArticle>
Consulté le 19 mai 2011
- [3] La formation continue pharmaceutique
<http://www.wk-pharma.fr/outils/html/obligation-formation-pharmaceutique/3,3.1/3.1/OPCA-PL-formation.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [4] Union Technique InterPharmaceutique – Formation pharmaceutique continue, Statuts
<http://formation.utip.fr/content/medias/pdf/000035.pdf>
Consulté le 19 mai 2011
- [5] Dictionnaire Larousse – Information
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/information>
Consulté le 19 mai 2011
- [6] Encyclopédie Universalis - Rapport de Condorcet
<http://www.universalis-edu.com/bases-doc.univ-lorraine.fr/encyclopedie/pedagogie-les-courants-modernes/#6> (accès aux bases documentaires de l'université par des codes d'accès donnés)
Consulté le 19 mai 2011
- [7] La documentation française - Qu'est ce que la formation tout au long de la vie ?
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/formation-fonction-publique/formation-vie.shtml>
Consulté le 19 mai 2011
- [8] L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - définitions
<http://www.unesco.org/new/fr/unesco/about-us/who-we-are/introducing-unesco/>
Consulté le 19 mai 2011
- [9] DE LESCURE Emmanuel
La construction du système français de formation professionnelle continue
L'Harmattan : Histoire et Mémoire de la formation, 2004.-215p
- [10] Les formations initiales et permanentes – Formation pharmaceutique continue
<http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/bleu/index2.htm>
Consulté le 19 mai 2011

[11] Légifrance – Code de la santé publique – Article R4235-11
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006913662&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20080311&fastPos=1&fastReqId=1538447584&oldAction=rechCodeArticle>
Consulté le 19 mai 2011

[12] Légifrance – LOI n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=7629C7354363244707A2CD0BC8F24389.tpdjo11v_1?idArticle=JORFARTI000020879577&cidTexte=JORFTEXT000020879475&dateTexte=29990101&categorieLien=id
Consulté le 19 mai 2011

[13] DUBAR Claude
La formation professionnelle continue 5^{ième} édition
Paris : La Découverte, mai 2004.-110p

[14] Code de la Santé Publique – Articles L. 4236- 1à6
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=BD9ABF3FADF9FBA28E7F304B4BE93F1C.tpdjo12v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006171301&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20090722
Consulté le 19 mai 2011

[15] Légifrance – Loi sur les droits des patients 2002
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7553114730AABE541A911797EA82D0AB.tpdjo12v_3?cidTexte=JORFTEXT000000227015&categorieLien=id#JORFSCTA00000905080 (version initiale)
Consulté le 19 mai 2011

[16] Légifrance – Loi de Santé Publique de 2004
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=7553114730AABE541A911797EA82D0AB.tpdjo12v_3?cidTexte=JORFTEXT000000787078&categorieLien=id#JORFSCTA00000906597 (version initiale)
Consulté le 19 mai 2011

[17] Journal officiel du 11 août 2004
http://www.inpes.sante.fr/inpes/pdf/loi_2004_08_09.pdf
Consulté le 19 mai 2011

[18] Légifrance – Loi du 21 juillet 2009 : Loi HPST
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020879475&categorieLien=id>
Consulté le 19 mai 2011

[19] La loi HPST : Une loi à la croisée de nombreuses attentes
<http://www.sante-sports.gouv.fr/hopital-patients-sante-territoires-une-loi-a-la-croisee-de-nombreuses-attentes.html>
Consulté le 19 mai 2011

[20] « Hôpital, patients, santé, territoires » - Une loi à la croisée de nombreuses attentes
http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Loi_Hpst_07-09-09.pdf
Consulté le 19 mai 2011

[21] FELLMAN Anne
Officine : Métamorphose enclenchée
Pharma, avril 2010, n°59, p24-28

[22] BENADERETTE Serge
Loi HPST : un point d'étape
Impact pharmacien, 5 mai 2010, n°252, p4-5

[23] MICAS Christophe
Loi HPST les nouvelles missions de la profession enfin reconnues
Le quotidien du pharmacien, 7 janvier 2010, n°2714, p10

[24] Le Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue
<http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/rouge/index3.htm>
Consulté le 19 mai 2011

[25] La Formation Continue Conventionnelle FCC
<http://www.wk-pharma.fr/outils/html/formation-continue-conventionnelle/3/3/formation-pharmacie.html>
Consulté le 19 mai 2011

[26] La convention nationale pharmaceutique
<http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/votre-convention/textes/convention-nationale-titulaires-d-officine/convention-nationale.php>
Consulté le 19 mai 2011

[27] La FCC enfin du concret ?
<http://www.fpc-online.com/Conseils-et-actus/Actualites/La-FCC-enfin-du-concret.html>
Consulté le 19 mai 2011

[28] Journal Officiel de la République Française du 25 juillet 2006 – Texte 21 sur 91
http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/conv_phamaciens_titulairepdf.pdf
Consulté le 19 mai 2011

[29] OGFCCPO, nous connaître
<http://www.ogpharma.fr/>
Consulté le 19 mai 2011

[30] Ministère de la santé et des sports – Arrêté du 30 septembre 2009 portant approbation de l'avenant no 2 à la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie et relatif à la formation continue conventionnelle
Journal Officiel, 15 octobre 2009, texte n°19 sur 99
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021156438>
Consulté le 19 mai 2011

- [31] L'accès des salariés à la formation
Guide pratique, Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Collaboration rédactionnelle du cabinet Bertrand Couette
Paris : La documentation française, 2008.-206p
- [32] Différents dispositifs de formation
<http://www.laformationpro.com/comprendre/formation-pro/presentation/>
Consulté le 19 mai 2011
- [33] Le bilan de compétences
<http://www.centre-inffo.fr/Le-bilan-de-competences.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [34] L'entretien professionnel
<http://www.centre-inffo.fr/L-entretien-professionnel.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [35] L'OPCA : un co-financeur de la formation
<http://www.laformationpro.com/comprendre/financement-formation-pro/opca/>
Consulté le 19 mai 2011
- [36] La formation tout au long de la vie : les GRETA
<http://www.education.gouv.fr/cid50753/la-formation-continue-des-adultes-a-l-education-nationale.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [37] Légifrance - Loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social et liens vers les décrets d'application
http://www.legifrance.com/html/actualite/actualite_legislative/decrets_application/2004-391.htm
Consulté le 19 mai 2011
- [38] Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique – Le congé individuel de formation
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/le-conge-individuel-de-formation,1070.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [39] Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique – Le droit individuel à la formation
<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/le-droit-individuel-a-la-formation,1071.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [40] Compétences et formation – La formation en alternance, les contrats de professionnalisation et d'apprentissage
http://www.cedip.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=190
Consulté le 19 mai 2011

[41] Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – Les dispositifs de financement de la formation continue
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid21055/les-dispositifs-de-financement.html>
Consulté le 19 mai 2011

[42] UTIP formation pharmaceutique continue – Nos formations
<http://www.utip.fr/index.php>
Consulté le 19 mai 2011

[43] Faculté de pharmacie de Nancy – Autres formations
<http://www.pharma.uhp-nancy.fr/formation/autres/fcont.php?menu=55>
Consulté le 19 mai 2011

[44] FPC online – Quel panorama de formation continue ?
<http://www.fpc-online.com/Formations/Formations-officine/Panorama-de-formation-continue.html>
Consulté le 19 mai 2011

[45] Ordre national des pharmaciens–Formation continue–Consultez les formations continues
<http://www.ordre.pharmacien.fr/index.htm>
Consulté le 19 mai 2011

[46] Droit de la formation – Le dispositif régional de formation professionnelle
<http://www.droit-de-la-formation.fr/?Le-dispositif-regional-de>
Consulté le 19 mai 2011

[47] Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé – Formation professionnelle
http://www.emploi.gouv.fr/formation_professionnelle/index.php
Consulté le 19 mai 2011

[48] FIF-PL
<http://www.fifpl.fr/pages/presentation.php>
Consulté le 19 mai 2011

[49] OPCA-PL
<http://www.opcapl.com/institutionnel/qui-sommes-nous.asp>
<http://www.opcapl.com/institutionnel/nos-activites.asp>
Consulté le 19 mai 2011

[50] Les guides pratiques de l'OPCA-PL : le DIF des pharmacies d'officine
http://www.opcapl.com/employeurs/iso_album/guidepharmaoff_employeurs.pdf
Consulté le 19 mai 2011

[51] Oncolor, infos professionnels – Formations
http://www.oncolor.org/formations/formation_accueil.htm
Consulté le 19 mai 2011

[52] Formation continue - Nancy Université
<http://www.fc.nancy-universite.fr/>
Consulté le 19 mai 2011

- [53] Educnet – E-Formation, E-Learning
<http://www.educnet.education.fr/dossier/eformation/notions-distance-mobilite/telepresence-presentiel>
Consulté le 19 mai 2011
- [54] ComprendreChoisir – Formation continue : en présence d'un formateur
<http://formation-continue.comprendrechoisir.com/comprendre/formation-presentiel>
Consulté le 19 mai 2011
- [55] DGEFP, présentation générale
http://www.economie.gouv.fr/themes/emploi/presentation/presentation_generale.php
Consulté le 19 mai 2011
- [56] La formation professionnelle continue – Formation ouverte et à distance
<http://www.centre-inffo.fr/La-formation-professionnelle,2135.html>
Consulté le 19 mai 2011
- [57] Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique–Formation professionnelle
http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/CIRC_2006_35.pdf
Consulté le 19 mai 2011
- [58] ComprendreChoisir – La formation continue à distance
<http://formation-continue.comprendrechoisir.com/comprendre/formation-a-distance>
Consulté le 19 mai 2011
- [59] ComprendreChoisir – Avantages et inconvénients de la formation à distance
<http://formation-distance.comprendrechoisir.com/comprendre/avantages-inconvenients>
Consulté le 19 mai 2011
- [60] E-learning actu – E-learning: Définition
http://www.elearning-actu.org/E-learning_definition/
Consulté le 19 mai 2011
- [61] Guide de la formation en ligne
LENORMAND P, Le guide de la formation en ligne
Micro Application, collection e-poche, 2001.-315p
- [62] Larousse – Article Larousse – e-learning
<http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/e-learning/184723>
Consulté le 19 mai 2011
- [63] The essentials in e-Business – Le e-learning
<http://www.definition.be/defipoints/point2.asp>
Consulté le 19 mai 2011
- [64] Diaporama e-learning, Caroline Jolivet, 11/05/07
<http://carolinejolivet.fr/classewebdesign/elearning.html>
Consulté le 19 mai 2011

- [65] Le e-learning comme innovation en ressources humaines
GOTTRAND S, QUEANT V sous la responsabilité de LOUART P
Stratégies Ressources Humaines, Université de Lille 1, 2002-2003.-26p
http://www.e-rh.org/documents/e_learning_innovation.pdf
Consulté le 19 mai 2011
- [66] Formation à distance : comparatif des supports
<http://formation-distance.comprendrechoisir.com/comprendre/comparatif>
Consulté le 19 mai 2011
- [67] Centre INFFO – E-learning : Où en est-on ?
<http://www.centre-inffo.fr/E-learning-ou-en-est-on.html?artpage=6-8>
Consulté le 19 mai 2011
- [68] Oncolor, vie du réseau – Présentation d'Oncolor
http://www.oncolor.org/organisation/presentation/pres_acc.htm
Consulté le 19 mai 2011
- [69] Oncolor, vie du réseau – Historique
http://www.oncolor.org/organisation/presentation/pres_hist.htm
Consulté le 19 mai 2011
- [70] Oncolor, vie du réseau – Pluridisciplinarité
http://www.oncolor.org/organisation/presentation/pres_plurid.htm
Consulté le 19 mai 2011
- [71] Oncolor, outils professionnels – Description du projet Onco-TICE
http://www.oncolor.org/outils_pro/oncotice.htm
Consulté le 19 mai 2011
- [72] Oncolor, Infos professionnels – Pharmacie
<http://www.oncolor.org/pharmacie/pharma.htm>
Consulté le 19 mai 2011
- [73] Newsletter du réseau régional en cancérologie de la région lorraine – Juin 2010
http://www.oncolor.org/communication/Oncolor_org_01.pdf
Consulté le 19 mai 2011
- [74] HENN-MENETRE S, NOIREZ V, HUSSON J et al.
Formation du personnel des pharmacies à la gestion d'une unité centralisée : expérience du réseau Oncolor
Bulletin du Cancer, volume 90, numéro 10, 2003, 910-6
- [75] Moodle – A propos de Moodle
http://docs.moodle.org/fr/%C3%80_propos_de_Moodle
Consulté le 19 mai 2011
- [76] INPL – Institut National Polytechnique de Lorraine
<http://www.inpl-nancy.fr/>
Consulté le 19 mai 2011

[77] PRAT Marie

E-learning-Réussir un projet : pédagogie, méthodes et outils de conception, déploiement, évaluation

St Herblain, Edition ENI, collection Objectif Solutions, 2008.-261p

[78] BALAUD Amélie, GRIMLER Clémence

Proposition d'une formation modulaire à destination des officinaux pour la prise en charge en ville des patients atteints de cancer – Soins de support, cancer colorectal, 293p

Thèse : Pharmacie : Nancy Université Henri Poincaré : 2010

[79] Institut Bergonie – Les soins de support

<http://www.bergonie.org/fr/les-soins/la-prise-en-charge-globale/soins-de-support.html>

Consulté le 19 mai 2011

[80] Inserm – Cancer colorectal

<http://www.inserm.fr/thematiques/cancer/dossiers/cancer-colorectal>

Consulté le 19 mai 2011

[81] Oncolor, données épidémiologiques

http://www.oncolor.org/statistiques/chiffres/chiffres_lorraine.htm

Consulté le 19 mai 2011

[82] Ministère de l'agriculture et de la pêche, Lexique de l'emploi et de la formation – Les objectifs pédagogiques

<http://www.sillage.educagri.fr/insertion/lexique/mno.php>

Consulté le 19 mai 2011

[83] HAMELINE Daniel

Les objectifs pédagogiques en formation initiale et continue

Esf, collection Pédagogies, mars 2005.-p230

[84] Formapap, OPCA des industries papetières – Définir les objectifs pédagogiques

http://www.formapap.com/cap_tutorat/pdf/integration_du_salarie/FiPratSit_12.pdf

Consulté le 19 mai 2011

[85] Logiciel Hot Potatoes

<http://www2b.ac-lille.fr/biotechnologies/Page%20ST2S/Logiciel%20Hot%20Potatoes.doc>

Consulté le 19 mai 2011

[86] Larousse – Article Larousse – Pop-up

<http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/pop-up/185174>

Consulté le 19 mai 2011

DEMANDE D'IMPRIMATUR

Date de soutenance : 1^{er} juillet 2011**DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR
EN PHARMACIE**

présenté par DUPONT Anne-Claire

Sujet :FORMATION EN CANCEROLOGIE PAR e-LEARNING A
DESTINATION DES PHARMACIENS D'OFFICINE DE LA
REGION LORRAINE*CONCEPTION-CAHIER DES CHARGES ET PHASE TEST*Jury :Président : Monsieur GIBAUD Stéphane
Directeur : Madame MENETRE SophieJuges : Madame DURAND Monique
Madame FABIE Nathalie

Vu,

Nancy, le 22/05/2011

Le Président du Jury

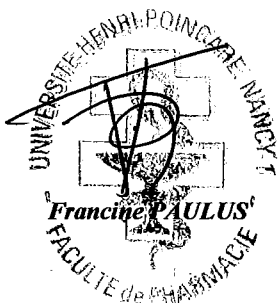
Le Directeur de Thèse

Mr GIBAUD

Mme MENETRE

Vu et approuvé,

Nancy, le 30 mai 2011

Doyen de la Faculté de Pharmacie
de l'Université Henri Poincaré - Nancy 1,

Vu,

Nancy, le 6. 6. 2011

Le Président de l'Université Henri Poincaré - Nancy 1,

Pour le Président
et par Délégation,
La Vice-Présidente du Conseil
des Etudes et de la Vie Universitaire,Jean-Pierre FINANCE
C. CADEVILLE-ATKINSON

N° d'enregistrement : 3636

N° d'identification : 3636

TITRE

**FORMATION EN CANCEROLOGIE PAR e-LEARNING A
DESTINATION DES PHARMACIENS D'OFFICINE DE LA
REGION LORRAINE**

CONCEPTION-CAHIER DES CHARGES ET PHASE TEST

Thèse soutenue le 1^{er} juillet 2011
Par DUPONT Anne-Claire

RESUME :

La formation initiale et continue est un pilier fondamental dans l'exercice professionnel, notamment dans les métiers de la santé. C'est une obligation nationale pour le pharmacien depuis 2002 et pour son équipe depuis 2004, d'entretenir et d'actualiser leurs connaissances. Le contexte actuel rend les officinaux de plus en plus acteurs dans la prise en charge des patients atteints de cancers. Il est indispensable pour les équipes officinales de mettre à jour leurs connaissances dans le domaine de la cancérologie.

Une formation en cancérologie, proposée par le réseau Oncolor, existe depuis 2001 pour les pharmaciens et préparateurs hospitaliers. Cette formation est passée du mode présentiel à un apprentissage en e-learning depuis 2008. Un groupe pilote du réseau Oncolor a imaginé la création de modules de formation en cancérologie, à destination des officinaux.

L'objectif de ce travail est de présenter la phase test de la formation à destination des officinaux. Celle-ci s'est déroulée en juin 2010 sur un groupe volontaire de 27 pharmacies de la région Lorraine. Trois modules de cours en cancérologie étaient proposés (l'alopécie, le dépistage du cancer colorectal et le médicament Glivec®) et disponibles sur une plateforme de formation en ligne, par e-learning. Les officinaux ont apprécié les thèmes de cours et la fonctionnalité de la méthode d'apprentissage. Le e-learning semble être un outil applicable à l'officine. D'autres modules pourront ensuite être créés et mis en ligne. L'étape suivante est la présentation des résultats aux membres du conseil d'administration du réseau Oncolor. Une demande d'accréditation aux autorités compétentes pourra alors être envisagée.

MOTS CLES : Formation continue, Cancérologie, Officine, e-learning

Directeur de thèse	Intitulé du laboratoire	Nature
<u>MENETRE Sophie</u>	<u>Pharmacien, praticien hospitalier, CHU Nancy, Hôpital d'enfants</u>	Expérimentale ☒ Bibliographique ☐ Thème ☒

Thèmes

1 – Sciences fondamentales
3 – Médicament
5 - Biologie

2 – Hygiène/Environnement
4 – Alimentation – Nutrition
6 – Pratique professionnelle